

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°1

JANVIER 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution

Janvier 2014

ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 12/12/2013 du CNRS. - DEL140061DAJ - 12/12/2013

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.06 La direction de la Sûreté du CNRS

- Décision portant modification de la décision DEC100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS - DEC133399DAJ - 01/01/2014

- Décision portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté du CNRS - DEC133400DAJ - 01/01/2014

02.10 Les instances consultatives

02.10.01 Le conseil scientifique

- Décision fixant le calendrier de l'élection au conseil scientifique du CNRS - DEC140004DAJ - 15/01/2014

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Décision fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS (version consolidée) - DEC100003ELEC - 23/02/2010

- Décision modifiant la décision n° DEC120535SGCN du 06 février 2012 modifiée relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de physique du Comité national de la recherche scientifique - DEC140359SGCN - 24/01/2014

02.12 Autres comités et missions

02.12.04 Comité de maîtrise des risques

- Décision portant création du Comité de maîtrise des risques pour les personnes et les biens au CNRS (CMR)

- DEC133401DAJ - 01/01/2014

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.05 Vacataires

- Décision n°DEC140057DRH du 10/01/2014 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances à compter du 01/01/2014 - DEC140057DRH - 10/01/2013

04.07 Protection, prévention et action sociales

04.07.02 Actions sociales

04.07.02.02 Action sociale et solidarité

- Circulaire relative aux aides exceptionnelles accordées par le CNRS - CIR133484DRH - 09/01/2014

05. Budget, finances et comptabilité

05.04 Achats

05.04.01 Mutualisation et définition du besoin

- Décision portant adoption de la Nomenclature AChat de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (NACRES) - DEC133319DAJ - 31/12/2013

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Marie DUPUIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) - DEC140173DR01 - 16/07/2013
- Décision portant nomination de M. Michel Brune aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche USR3573 intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France (Jeunes équipes IPCdF) - DEC133368INP - 17/12/2013
- Décision portant cessation de fonctions de M. Fabien LORET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité FRE3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES) - DEC133292DR01 - 30/12/2013
- Décision portant nomination de M. Saber MARROUCHI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités - DEC133236DR01 - 16/07/2013
- Décision portant nomination de Mme Laetitia STEPHAN aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris A - DEC133233DR01 - 28/11/2013

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133105INSIS - 31/12/2013
- Décision portant nomination de M. David Bensimon aux fonctions de chargé de mission - DEC133279INP - 30/12/2013
- Décision de nomination assistante de prévention d'unité mixte Aurèle CRASSON UMR8132 - DEC133260DR02 - 03/12/2013
- Décision fin de fonctions ACMO - MC Boisselier UMR7138 - DEC133130DR02 - 14/11/2013

07.01.03. DR3

07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Delphine Rolland aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPR 299 intitulée centre d'études himalayennes (CEH) - DEC140416DR03 - 29/01/2014
- Décision portant cessation aux fonctions d'assistant de prévention de M. Aurélien Richaud au sein de l'UMR8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs - DEC140423DR03 - 29/01/2014
- Décision portant nomination de M. Cyril Pennanech aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) - DEC140420DR03 - 29/01/2014

07.01.04. DR4

07.01.04.05. 2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Françoise Lefebvre - UMR8165 - DEC132029DR04 - 09/12/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Richard Andlauer - UMR8507 - DEC132048DR04 - 23/12/2013
- Décision portant nomination de Mme Danielle Dowek aux fonctions de chargée de mission - DEC133281INP - 30/12/2013
- Décision portant nomination de Madame Béatrice DAGENS aux fonctions de chargée de mission - année 2014 - DEC133106INSIS - 31/12/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Anne-Catherine Letournel - UMR8623 - DEC132073DR04 - 23/12/2013

07.01.05. DR5

07.01.05.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Guilhem DEZANNEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8580 intitulée "Structures, propriétés, modélisation des solides" - DEC133254INC - 17/01/2014
- Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission - année 2014 - DEC133114INSIS - 31/12/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Antoine ROUSSEAU aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133113INSIS - 31/12/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133104INSIS - 31/12/2013

07.01.05.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission - DEC133287INP - 30/12/2013
- Décision portant nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de chargé de mission - DEC133286INP - 30/12/2013
- Décision portant nomination de M. Ariel Levenson en qualité de chargé de mission - DEC133284INP - 30/12/2013
- Décision portant nomination de M. Niels Keller en qualité de chargé de mission - DEC133282INP - 30/12/2013
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Cornelis Van Der Beek, directeur par intérim et de M. Bruno Boizot, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) » - DEC133377INP - 07/01/2014

07.01.06. DR6

07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Laurent Grossin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - DEC133325DR06 - 01/10/2013
- Décision portant nomination de Mme Céline Fournier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes - DEC133289DR06 - 22/10/2013
- Décision portant nomination de M. Arnaud Bianchi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - DEC133329DR06 - 01/10/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste Vincourt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - DEC133330DR06 - 01/10/2013
- Décision portant nomination de M. Francis Baros aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés - DEC133349DR06 - 28/10/2013
- Décision portant nomination de M. Richard Lainé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés - DEC133350DR06 - 28/10/2013
- Décision portant nomination de Mme Florence Schlotter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - DEC133326DR06 - 01/10/2013
- Décision portant nomination de Mme Chrystel Beaufilets aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la formation de recherche en évolution FRE3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire - DEC133288DR06 - 24/10/2013

- Décision portant nomination de M. Jacky Dulcy aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces - DEC133256DR06 - 20/09/2013
- Décision portant nomination de M. Alain Chenu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée - DEC133366DR06 - 18/11/2013
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle GALLET, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - ICB - DEC133445DR06 - 19/09/2013
- Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud Gruez, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche UMR7365 intitulée IMOPA, Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - DEC133448DR06 - 07/08/2013
- Décision portant nomination de Mme Delphine Badian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service et de recherche USR3516 intitulée MSH maison des Sciences de l'Homme Dijon - DEC131397DR06 - 23/04/2013
- Décision portant nomination de M. Luc Moreau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces - DEC133255DR06 - 20/09/2013

07.01.06.06. 2014

- décision de nomination de Mme Sophie Didierjean directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7563 intitulée Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée - DEC133433INSIS - 10/01/2014
- Décision portant nomination de M. Sébastien Pillet aux fonctions de chargé de mission - DEC133285INP - 30/12/2013
- Décision portant nomination de Melle Céline PIERRE aux fonctions d'adjointe à l'Agent Comptable Secondaire et chef du service financier et comptable de la délégation Centre-Est du CNRS - DEC140059DR06 - 06/01/2014

07.01.07. DR7

07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Fabien GODEFERD aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133109INSIS - 31/12/2013
- Décision portant nomination de M. Felix VALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée «Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés» - DEC133241DR07 - 09/12/2013
- décision de nomination de M. Jean-Louis Gaulin comme directeur par intérim de l'UMR5648 - CIHAM, à compter du 1er janvier 2014 - DEC133162INSHS - 19/12/2013
- Décision portant nomination de Mme Nathalie Fargier aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée - DEC133144DIST - 10/12/2013
- Nomination par intérim de M. Joël Van Baelen aux fonctions de directeur d'unité mixte de service n°6016 intitulée "Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP) " - DEC133373INSU - 06/01/2014
- Nomination de M. Jean-Emmanuel BROQUIN, aux fonctions de directeur, et de Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, aux fonctions de directrice adjointe, de l'UMR5130 intitulée : Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC) - DEC133438INSIS - 21/01/2014
- Décision portant nomination de Mlle Audrey CHOSSON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5557 intitulée «Ecologie microbienne» - DEC133242DR07 - 05/12/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133115INSIS - 31/12/2013

- Décision portant nomination de M. Lawrence FREZET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » - DEC133143DR07 - 13/12/2013

07.01.07.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Farouk Toumani, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) » - DEC133395INS2I - 20/01/2014

- Décision portant nomination par intérim de M. Alphons Schwarzenboeck aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6016 intitulée "Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP) - DEC133374INSU - 06/01/2014

- Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargée de mission - DEC143497DR07 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de M. Matthieu POUX aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5138 intitulée « Archéométrie et Archéologie » - DEC133158INSHS - 07/01/2014

07.01.08. DR8

07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs - DEC133444DR08 - 13/01/2014

- Décision portant nomination de M. François DEBIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3565 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" - MSHS - DEC133463DR08 - 08/01/2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie RUAULT (DANO), agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR1934 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC - DEC133414DR08 - 30/12/2013

- Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7322 intitulée "Laboratoire d'Economie d'Orléans" - LEO - DEC133417DR08 - 24/01/2014

- Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission - année 2014 - DEC133103INSIS - 31/12/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Philippe CORBELLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL - DEC133447DR08 - 20/12/2103

- Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO et de l'unité mixte UMS3116 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre" - OSUC - DEC133449DR08 - 20/01/2014

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur et Mme Anne LESAGE, directrice adjointe de la FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - DEC140169INC - 23/01/2014

- Décision portant nominations de M. Yves Gervais en qualité de directeur et de M. Jean-Claude Grandidier en qualité de directeur-adjoint de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique - DEC133324INSIS - 10/01/2014

07.01.09. DR10

07.01.09.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Astrid HOSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT) - DEC133299DR10 - 20/12/2013

- Décision portant nomination de M. Thierry FOEHRENBACHER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - DEC133300DR10 - 20/12/2013
- Décision portant nomination de M. Hubert SCHALLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP - DEC133301DR10 - 20/12/2013
- Décision portant nomination de M. Nicolas BAUMBERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP - DEC133302DR10 - 20/12/2013
- Décision portant nomination de Mme Stéphanie BAUDREY aux fonctions de personne compétente en radioprotection au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN - DEC133304DR10 - 20/12/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Luc ORCESI, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Alsace - DEC140421DR10 - 29/01/2014
- Décision portant nomination de M. Marc HERRMANN, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Alsace - DEC140424DR10 - 29/01/2014
- Décision portant nomination de M Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3212 Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI) - DEC133370DR10 - 16/12/2013
- Décision portant nomination de Mme Amélie AUBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7517 intitulée LHyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg - DEC133295DR10 - 20/12/2013
- Décision portant nomination de M. Guillaume FLEITH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - DEC133297DR10 - 20/12/2013
- Décision portant nomination de M. Dominique MULLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) - DEC133298DR10 - 20/12/2013

07.01.10. DR11

07.01.10.06. 2014

- Nomination de M. Achim Wirth, en qualité de directeur, et de M. Jean-Pierre Franc en qualité de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) - DEC133375INSIS - 29/01/2014

07.01.11. DR12

07.01.11.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission - DEC133283INP - 30/12/2013

07.01.11.06. 2014

- Nomination de Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et corse - DEC140224DR12 - 20/01/2014
- Décision portant nomination de Mme Annette Calisti, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM) - DEC133493INSIS - 29/01/2014
- Décision de nomination de M. Bernard Porterie en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels - DEC133424INSIS - 27/01/2014

- Décision de nomination de M. Olivier Pouliquen directeur de la fédération de recherche FR3515 intitulée Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique et changement d'intitulé de la fédération - DEC133405INSIS - 23/01/2014

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'Adjoint au Délégué Régional de la délégation Languedoc-Roussillon - DEC133474DAJ - 10/12/2013

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

- Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission - année 2014 - DEC133111INSIS - 31/12/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Liviu NICU en qualité de chargé de mission - année 2014 - DEC133112INSIS - 31/12/2013

07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Sylvie Roques aux fonctions de chargé de mission - DEC133411DR14 - 17/01/2014

- Décision portant nomination par intérim de M. Aurélien BOURDON aux fonctions de directeur et de M. Jean-Christophe CANONICI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS2859 intitulée "Service des Avions Français pour la Recherche en Environnement" - DEC140012INSU - 08/01/2014

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT aux fonctions de chargée de mission - année 2014 - DEC133110INSIS - 31/12/2013

- décision de nomination de M. Jérôme FRANCE et de Mme Isabelle CARTRON aux fonctions de directeur et de directrice-adjointe de l'UMR5607 - AUSONIUS - à compter du 01/01/2014 - DEC133160INSHS - 17/12/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Hiroyuki FUJITA en qualité de chargé de mission.- année 2014 - DEC133108INSIS - 31/12/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Bernd Grambow chargé de mission - DEC140032IN2P3 - 27/01/2014

07.01.15.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Charles-Olivier Bacri aux fonctions de chargé de mission - DEC140033IN2P3 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission - DEC140027IN2P3 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de M. Gilles ADDA aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3191 «Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information (IMMI) - DEC133459INS2I - 20/01/2014

- Décision portant nomination de M. Gilles COPPIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 «LAB-STICC (LAB-STICC)»

- DEC133453INS2I - 20/01/2014

- Décision portant nomination de M. François VILLENEUVE aux fonctions de directeur et de Mme Gulgun ALPAN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5272 «LABORATOIRE G-SCOP (G-SCOP)» - DEC133443INS2I - 20/01/2014

- Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission - DEC133410IN2P3 - 27/01/2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - DEC140019DAJ - 01/01/2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Serge Kox chargé de mission - DEC133397IN2P3 - 27/01/2014

07.01.16. DR17

07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Christophe Messenger aux fonctions de directeur d'unité de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans - DEC133305INSU - 21/01/2014

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nomination d'Alexandra Schilliger aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC140056DR17 - 08/01/2014

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Amine Cassimi aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique (CIMAP) - DEC133367INP - 20/12/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission - DEC133354INS2I - 20/12/2013

- Décision portant nomination de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission - DEC133352INS2I - 20/12/2013

- Décision portant nomination de M. Jacky Hirsch aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS2927 intitulée USAES - DEC133421DRH - 20/12/2013

07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission - DEC133353INS2I - 20/12/2013

- Décision portant nomination de M. Alain MILLE aux fonctions de chargé de mission - DEC133355INS2I - 17/01/2014

- Décision portant nomination de M. Pascal Loisel aux fonctions de chargé de mission - DEC133488DRH - 17/01/2014

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Méterreau aux fonctions de chargé de mission - DEC133489DRH - 17/01/2014

- Décision portant nomination de Monsieur Arnaud LALO aux fonctions d'adjoint au directeur pour l'Afrique-Moyen Orient à la DERCI - DEC140034DAJ - 14/01/2014

- Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission - DEC140139DERCI - 14/01/2014

- Décision portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission - DEC133351INS2I - 20/12/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission - DEC133487DRH - 14/01/2014

07.01.22. Instituts

07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Philippe HELLUY aux fonctions de chargé de mission - DEC133336INSMI - 30/12/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Olivier GOUBET aux fonctions de chargé de mission - DEC133335INSMI - 30/12/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Frédéric COQUEL aux fonctions de chargé de mission - DEC133314INSMI - 30/12/2013
- Décision portant renouvellement de M. Bernard Poulain dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National des Sciences Biologiques (INSB) - DEC133311DAJ - 19/12/2013

07.01.22.06. 2014

- Décision portant renouvellement de M. Giancarlo Faini aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - DEC140091DAJ - 27/01/2014
- Décision portant renouvellement de Mme Pascale Roubin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) - DEC140092DAJ - 27/01/2014
- Décision portant nomination de Mme Michèle Baussant aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - DEC140286DAJ - 27/01/2014
- Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission - DEC133398INSU - 17/01/2014
- Décision de nomination de M. François PAJOT aux fonctions de chargé de mission - DEC133402INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de chargé de mission - DEC133403INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission - DEC133406INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de Mme Marcia MAIA aux fonctions de chargée de mission - DEC133408INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de Mme Mireille PERRIN aux fonctions de chargée de mission - DEC133409INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission - DEC133412INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission - DEC133413INSU - 17/01/2014
- Décision de nomination de Mme Françoise ELBAZ aux fonctions de chargée de mission - DEC133416INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Gérard ANCELLET aux fonctions de chargé de mission - DEC133418INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de Mme Jacqueline BOUTIN aux fonctions de chargée de mission - DEC133419INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL aux fonctions de chargé de mission - DEC133422INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission - DEC133431INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination Mme Pascale TALOUR aux fonctions de chargée de mission - DEC133432INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Philippe LOUARN aux fonctions de chargé de mission - DEC133436INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission - DEC133437INSU - 17/01/2014
- Décision portant cessation aux fonctions de chargé de mission de M. Daniel GUEDALIA - DEC133439INSU - 17/01/2014
- Décision portant nomination de M. Serge Kox aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) - DEC133483DAJ -

10/01/2014

- Décision portant nomination de M. Pierrick Roberge aux fonctions d'adjoint au directeur adjoint administratif de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU) - DEC133315DAJ - 10/01/2014

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.05. 2013

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et externes 2012-2013 - nominations - SDPIT2013-414 -

07.01.23.06. 2014

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et externes 2013 - nominations - SDPIT2014-8 -

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - DEC133495DR01 - 30/12/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim, de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133494DR01 - 30/12/2013

07.02.01.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Claude THEME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux - DEC140161DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Lionel FONTAGNÈ, directeur de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140162DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique MALET-FERRONI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne - DEC140163DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Florent BRAYARD, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherche historiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140164DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain PIRON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherche historiques - DEC140165DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140166DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Medhi AYAD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre - DEC140167DR01 - 15/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140192DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie FARGE FERRAZZINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement - DEC140193DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Pascale GOETSCHHEL, directrice de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC140194DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie THENAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire du XXe siècle - DEC140195DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes-archéologie-histoires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140196DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8167 intitulée Orient et méditerranée, textes-archéologie-histoires - DEC140197DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche de musicologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140199DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Habiba BERKOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en musicologie - DEC140200DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marc FONTECAVE Directeur de l'unité UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140201DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Béatrice LEHOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques - DEC140202DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Hassan PEERHOSSAINI directeur de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140203DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140204DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Nicole MAZURE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale - DEC140205DR01 - 16/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140216DR01 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Ewa KULESZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales - DEC140217DR01 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre HALLÉ, directeur de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140218DR01 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140220DR01 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Valérie PICHON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation - DEC140221DR01 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140231DR01 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Martine LABORDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités - DEC140233DR01 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Arnaud TOURIN, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin 'Ondes et Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140234DR01 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Rémi CARMINATI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin Ondes et Images - DEC140235DR01 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle VEYRAT-MASSON, directrice de l'unité UPR3255 intitulée Laboratoire Communication et Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140236DR01 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Corinne NAVELANT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3255 intitulée Laboratoire Communication et Politique - DEC140238DR01 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis BRIQUET, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140252DR01 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Julien DUVAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne - DEC140254DR01 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140255DR01 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yann RICHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique - DEC140256DR01 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian DELAGE, directeur de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140289DR01 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal MAYTRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent - DEC140291DR01 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140313DR01 - 23/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry GALLOPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - DEC140314DR01 - 23/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140315DR01 - 23/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme POUYET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - DEC140316DR01 - 23/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140428DR01 - 29/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Francine ACHER, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140429DR01 - 29/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Carole LEON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques - DEC140430DR01 - 29/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140431DR01 - 29/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140160DR01 - 15/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle SANCHO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - DEC140159DR01 - 15/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Carole FERRET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - DEC140123DR01 - 14/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Florence HUGENIN-RICHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture - DEC140432DR01 - 29/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Madame Brigitte DERLON, directrice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140122DR01 - 14/01/2014

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Ludovic Jullien, directeur de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140038DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - DEC140039DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Raja Chatila, directeur de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140040DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques - DEC140041DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Fretigny, directeur de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140043DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - DEC140044DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume Fiquet, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140045DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Miroux, directeur de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140046DR02 - 08/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - DEC140047DR02 - 08/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jorge Kurchan, directeur de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140049DR02 - 09/01/2014
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS - DEC140051DR02 - 09/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Florence Babonneau, directrice de l'unité UMR7574 intitulée "Chimie de la matière condensée de Paris", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140227DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140229DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Bajard, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140237DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Giuseppe Baldacci, directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140240DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Bernardeau, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140242DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Derreumaux, directeur de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140244DR02 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Berroir, directeur de l'unité UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140264DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Friguet, directeur de l'unité UMR8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillesse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140266DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Crozet, directeur de l'unité UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140270DR02 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Mortier, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140277DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Emilie Aussant, directrice de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140280DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Higué, directeur de l'unité UMR7138 intitulée Evolution Paris Sein, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140282DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. François Huet, directeur de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140288DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrice Le Calvez, directeur de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche, par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140293DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Lemaire, directeur de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140301DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Paolo d'Iorio, directeur de l'unité UMR8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140311DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Levitz, directeur de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140317DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Limoges, directeur de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140319DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. François Maurel, directeur de l'unité UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140321DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Parisel, directeur de l'unité UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140323DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Claire-Marie Pradier, directrice de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140325DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Huchon, directeur de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140330DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Alexis Brice, directeur(trice) de l'unité UMR 7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140339DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Mouchel, directeur de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140341DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Perthame, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140346DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Zanin, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140352DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Petit, directeur de l'unité UMR8233 intitulée De la molécule aux nano objets : réactivité, interactions et Spectroscopies , par la délégué(e) régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140353DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Poibeau, directeur de l'unité UMR1198 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition, par la déléguée régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140358DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Harald Putzer, directeur de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique Microbienne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140366DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. François Recanati, directeur de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140369DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sandrine Sagan, directrice de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140372DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. José-Alain Sahel, directeur de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140376DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité UMR7622 intitulée Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140379DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Vigny directeur de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de Géologie de L'Ecole Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140383DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Espagne, directeur de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140402DR02 - 29/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Debarre, directeur de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140411DR02 - 22/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Alessandra Carbone, directrice de l'unité UMR7238 intitulée Biologie computationnelle et qualitative par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140414DR02 - 22/01/2014

07.02.04. DR4

07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature de F. Azaiez à ses collaborateurs - UMR8608 - DEC133391DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Azaiez et ses collaborateurs - UMR8608 - DEC133390DR04 - 01/01/2014

07.02.04.06. 2014

- Délégation de signature de N. Pauwels à ses collaborateurs - UPS3364 - DEC140037DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à N. Pauwels - UPS3364 - DEC140036DR04 - 01/01/2014

07.02.05. DR5

07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Bui pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM). - DEC132861DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain Ducruix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergie moléculaire et macroscopique. - DEC132649DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. David Flacher, directeur de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris-Nord (CEPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132408DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Valéry Lainey et Mme Rachida Amhdez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides. - DEC132765DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR0288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132396DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'UMR8028 intitulée Institut de mécanique celeste et de calcul des éphémérides (IMCCE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132384DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Fourneau, directeur de l'unité UMR8144 intitulée "Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM)", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132428DR05 - 02/09/2013

07.02.05.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Jeanpierre, Michel Kokoref et Cédric Lomba, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217, intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA). - DEC140157DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Serry, directeur de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140151DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Chambon, Mme Corinne Debaine-Francfort et Mme Patricia HIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité. - DEC140138DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140137DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8096, intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM).
- DEC140135DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Gregory Pereira, directeur de l'unité UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140133DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7055, intitulée « Préhistoire et Technologie - DEC140131DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Sidera, directrice de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140128DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Baptiste Buob et Monique Descieux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative. - DEC140124DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Erikson, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140120DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Brunstein pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ». - DEC140119DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Franck Lavigne, directeur de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140118DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Stéphanie Vermeersch, Charles-Henri Rossignol et Pierre Stiegelmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement. - DEC140188DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Cécile Derbois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord - DEC132997DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavalier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - DEC140427DR05 - 30/01/2014

07.02.06. DR6

07.02.06.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Lemoine, directeur de l'unité UMR7563 intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140190DR06 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Crompin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3653 intitulée « Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy » - DEC140176DR06 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Denis Roizard, directeur de l'unité UMS3653 intitulée « Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140174DR06 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Sophie Didierjean et Edith Lang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR7563 intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée » - DEC140191DR06 - 02/01/2014

07.02.07. DR7

07.02.07.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Guiderdoni, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140214DR07 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Gaulin, directeur de l'unité UMR5648 intitulée CIHAM - Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140207DR07 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Cécile Maréchal, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140206DR07 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140010DR07 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Chankowski, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des Mondes Antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140007DR07 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel Royer, directeur de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140002DR07 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Timothy McKenna, directeur de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140009DR07 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Joël Van Baelen, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de Météorologie Physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140149DR07 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Schildknecht, directrice de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140150DR07 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu Poux, directeur de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et Archéologie : origine, datation et technologie des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140156DR07 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Delannoy, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire des Polymères et des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140008DR07 - 02/01/2014

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE3500 intitulée "Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale" - CECOJI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140068DR08 - 14/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée "Applications Biomédicales des Plasmas" - ABioPlas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140184DR08 - 18/01/2014
- Délégation de signature consentie par M. Thierry CHARTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7315 intitulée "Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface" - SPCTS - DEC140073DR08 - 14/01/2014
- Délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée "Science des Procédés Céramique et de Traitements de Surface" - SPCTS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140072DR08 - 14/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2502 intitulée "Contrôle des Décollements" - CoDe. - DEC140183DR08 - 20/01/2014
- Délégation de signature consentie par Mme Marie CORNU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3500 intitulée "Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale" - CECOJI. - DEC140069DR08 - 16/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée "MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens" - MuFoPAM. - DEC140363DR08 - 21/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée "Multifonction des Peptides AntiMicrobiens" - MuFoPAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140362DR08 - 20/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas - DEC140185DR08 - 16/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée "Contrôle des Décollements" - CoDe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140182DR08 - 18/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - P' par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140393DR08 - 27/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, Directeur de l'unité ERL7368 intitulée "Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques" - STIM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140392DR08 - 27/01/2014

07.02.09. DR10

07.02.09.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christelle ROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - DEC133275DR10 - 03/12/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133273DR10 - 03/12/2013

07.02.10. DR11

07.02.10.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140054DR11 - 10/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. André SULPICE, directeur de l'unité UPS2070, intitulée Consortium de Recherches pour l'Emergence des Technologies Avancées (CRETA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140055DR11 - 10/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire G-SCOP (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140292DR11 - 23/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain SCHUHL, directeur de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée Institut Néel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140029DR11 - 08/01/2014

07.02.11. DR12

07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Christine Voiron UMR7300) - DEC133216DR12 - 18/11/2013
- Délégation de signature de Christine Voiron en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7300) - DEC133215DR12 - 18/11/2013

07.02.11.06. 2014

- Délégation de signature de Philippe BONFILS en sa qualité d'ordonnateur secondaire (FR3076) - DEC140210DR12 - 02/01/2014

07.02.12. DR13

07.02.12.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature aux responsables de la Délégation Languedoc-Roussillon, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la délégation Languedoc-Roussillon - DEC140031DR13 - 07/01/2014
- Décision portant modification de la décision n° DEC132215DAJ du 25 juillet 2013 portant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon) - DEC133394DAJ - 10/12/2014

07.02.13. DR14

07.02.13.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133426DR14 - 18/12/2013

07.02.13.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel et à M. Stéphane Cruzol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information - DEC133396DR14 - 08/01/2014

07.02.15. DR16

07.02.15.06. 2014

- Décision portant modification de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange) - DEC140020DAJ - 01/01/2014

07.02.16. DR17

07.02.16.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC140094DR17 - 13/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Arnaud Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6297 intitulée Droit et changement social - DEC140016DR17 - 08/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Arnaud Leclerc, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6297 intitulée Droit et changement social, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140015DR17 - 03/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes - DEC140014DR17 - 03/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140013DR17 - 03/01/2014

07.02.18. DR19

07.02.18.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Francesco AMOROSO, directeur de l'UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140391DR19 - 28/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem - DEC140332DR19 - 23/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Fabrice GOUBILLEAU, Directeur de recherches et à Monsieur Patrice CAMY, Professeur, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - DEC140417DR19 - 29/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur John GUASCHI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme - DEC140394DR19 - 28/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Xavier FRANCK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire - DEC140334DR19 - 23/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT MATERIAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140342DR19 - 24/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Agnès ZANNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3638 intitulée NormaSTIC - DEC140348DR19 - 17/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT MATERIAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140021DR19 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Amine CASSIMI, Directeur de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140121DR19 - 10/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Fabrice GOURBILLEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - DEC140125DR19 - 10/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge BOUFFARD, directeur de l'unité FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140211DR19 - 17/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Luc BRUN, directeur de l'unité FR3638 intitulée NormaSTIC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140213DR19 - 17/01/2014

07.02.19. DR20

07.02.19.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabet DUNACH, directrice de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC133188DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UPS3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133189DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre ABAD, directeur de l'unité UMR7254 intitulée Institut Sophia Agrobiotech, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133179DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Patricia ANDERSON, directrice de l'unité GDR2517 intitulée Regards interdisciplinaires sur les activités et techniques agricoles anciennes et préindustrielles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133180DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133181DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal BARBRY, directeur de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133182DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur de l'unité UMR7335 intitulée Institut Non Linéaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133190DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Eric GILSON, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133191DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Gabriel GORSKY, directeur de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133192DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Robin KAISER directeur de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133193DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Roland LOGÉ, directeur de l'unité GDR3436 intitulée Recristallisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133194DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre MONTMITONNET, directeur de l'unité UMR7635 intitulée CNRS-Centre de Mise en Forme des matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133195DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMR7336 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133196DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique POULIQUEN, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133198DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133200DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel RIVEILL, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133204DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133205DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133206DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel TRIC, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133207DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Farrokh VAKILI, directeur de l'unité UMS2202 intitulée Galilée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133208DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133209DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise TRUCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3436 intitulée Recristallisation - DEC133211DR20 - 18/11/2013
- Décision portant modification de la décision n°DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale Côte d'Azur - DEC133415DAJ - 23/12/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133267DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie ROUSSET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE - DEC133268DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Nary MAN, directrice de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133269DR20 - 26/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux - DEC133270DR20 - 26/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Marc SOSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR - DEC133423DR20 - 06/12/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DAUVIGNAC de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133186DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133185DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabetta CARPITELLI, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133184DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques BARHANIN, directeur de l'unité FRE3472 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133183DR20 - 18/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133272DR20 - 18/11/2013

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques (DAJ) - DEC140356DAJ - 27/01/2014

07.02.21. Instituts

07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Daniel Boujard, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques - DEC133147DAJ - 03/12/2013

07.02.21.06. 2014

- Décision portant modification de la décision n° DEC132876DAJ du 14 octobre 2013 donnant délégation de signature (Institut national des sciences de l'univers) - DEC133322DAJ - 10/01/2014
- Décision portant reconduction des délégations de signature - DEC140215DAJ - 21/01/2014

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.06. DR6

07.03.06.04. 2012

- Décision modifiant la décision n° DEC112913DR06 portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité INIST-CNRS. - DEC121979DR06 - 02/07/2012

07.03.09. DR10

07.03.09.05. 2013

- Décision portant création du GDS3648 intitulé « Plateforme d'Analyse pour la Chimie » - DEC133156INC - 31/12/2013

07.03.20. Administration centrale

07.03.20.05. 2013

- Avenant à la convention de création de l'unité mixte de service UMS2927 intitulée USAES - DEC133427DRH - 20/12/2013

07.03.20.06. 2014

- Décision portant renouvellement de l'unité propre de service UPS2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) - DEC133049DAJ - 01/01/2014

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.06. 2014

- Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) - DEC140018DGDS - 13/01/2014
- Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) - DEC140017DGDS - 13/01/2014

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC550 intitulée IBPC - DEC140042DR02 - 07/01/2014

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR4

07.06.04.05. 2013

- Décision prolongeant le conseil de laboratoire de l'UMR8000 - DEC133097DR04 - 20/12/2013

07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE). - DEC140175DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité au sein de l'unité mixte de recherche UMR8215 Trajectoires de la sédentarisation de l'état. - DEC140226DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA. - DEC140208DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'informatique de Paris Nord - DEC140179DR05 - 02/01/2014

07.06.06. DR6

07.06.06.04. 2012

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 au sein de la Délégation Centre-Est - DEC121515DR06 - 22/05/2012

07.06.06.06. 2014

- Co-décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° UMR7117 « Laboratoire d'Histoire des Sciences de Philosophie - Archives Henri Poincaré » - DEC110765DR06 - 15/03/2011

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine - MSHL - USR3261 - DEC140263DR06 - 21/01/2014

07.06.07. DR7

07.06.07.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber - DEC140349DR07 - 24/01/2014

07.06.08. DR8

07.06.08.06. 2014

- Décision portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE - DEC140070DR08 - 14/01/2014

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2014 - DEC140011SGCN - 03/01/2014

07.06.16. DR17

07.06.16.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe - DEC140136DR17 - 14/01/2014

07.06.18. DR19

07.06.18.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - DEC140134DR19
- 14/01/2014

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 - DEC140085DRH - 24/01/2014
- Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2014 - DEC140084DRH - 24/01/2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

98^{ème} séance

Jeudi 12 décembre 2013

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 12 décembre 2013.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 31 octobre 2013.

Le Conseil d'administration approuve, **par 10 voix pour et 11 abstentions**, le compte rendu des débats de la séance 31 octobre 2013.

3. Budget primitif 2014

Le Conseil d'administration approuve, **par 14 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre**, le projet de budget primitif de l'établissement pour 2014 qui s'élève à 3.272.293.354 € hors taxes en recettes et en dépenses, hors charges et produits calculés.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

▫ 2.802.618.480 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;

▫ 201.113.340 € sur le deuxième agrégat : actions communes ;

▫ 268.561.534 € sur le troisième agrégat : fonctions support.

Les charges et produits calculés s'élèvent à 316.000.000 €.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2.121.483.451 €, incluant une dotation de 5.500.000 € au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC).

Le plafond limitatif d'emplois s'élève à 26.163 ETPT pour 2014.

4. Protocole d'accord « CNRS – Groupement Guintoli » opération Double Chooz

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'accord avec le groupement d'entreprises Guintoli, Soletanche Bachy France et Soletanche Bachy Tunnels relatif à l'opération « Double Chooz » dans les conditions et selon les termes prévus par le texte du protocole examiné en séance et autorise en conséquence le président à procéder à sa signature.

5. Protocole d'accord « CNRS – Pierre Fabre Médicaments »

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'accord avec la société Pierre Fabre Médicament relatif au contrat de licence L82028 du 12 juillet 1982 dans les conditions et selon les termes prévus par le texte du protocole examiné en séance et autorise en conséquence le président à procéder à sa signature.

6. Budget rectificatif n°3

Le Conseil d'administration approuve, **par 18 voix pour et 3 abstentions**, le projet de budget rectificatif 3 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2013 à 4 227 797 140 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3 175 019 991 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 683 777 149 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 369 000 000 € en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives est à 2 123 712 174 €.

Questions diverses

7. Création de la Direction de la sûreté

En application de l'article 5-1° du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le Conseil d'administration approuve, **par 14 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre**, la création de la Direction de la sûreté.

8. Modification de la convention constitutive du GIP RENATER

Le Conseil d'administration approuve, **par 17 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre**, la convention constitutive modificative du GIP RENATER et donne pouvoir au président pour réaliser toute démarche à cet effet, notamment signer la convention constitutive modificative.

9. Délégation de pouvoir consentie au Président pour les actes de gestion patrimoniale

La délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS est ainsi modifiée :

▮ Au premier tiret relatif à la délégation de pouvoir consentie en application du 8° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, les termes : « 399 000 € HT » sont remplacés par les termes : « 800 000 € HT ».

▮ Au deuxième tiret relatif à la délégation de pouvoir consentie en application du 9° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, les termes sont remplacés par les dispositions suivantes :

« En application du 9° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :

- Tout type de bail et location d'immeubles dont le montant annuel hors charge et hors taxe n'excède pas 400 000 € ;
- Les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- Tout type d'acte relatif aux biens domaniaux affectés ou remis en dotation par l'Etat-proprétaire au CNRS ».

▮ Au troisième tiret relatif à la délégation de pouvoir consentie en application du 10° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, les termes sont remplacés par les dispositions suivantes :

« L'aliénation des biens mobiliers d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 400 000 € HT, y compris les cessions par le CNRS de ses brevets ou de ses parts de copropriété de brevets ; les aliénations de valeurs mobilières seront récapitulées dans une annexe au compte financier. »

▮ Au quatrième tiret relatif à la délégation de pouvoir consentie en application du 11° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, les termes du second point sont remplacés par :

« L'acceptation des legs avec ou sans affectation particulière à l'exception des legs constitués de biens immobiliers d'un montant unitaire supérieur ou égal à 800 000 €HT ».

Cette modification est approuvée, **à l'unanimité**, par le Conseil d'administration

10. Rapport sur les personnels mis à disposition auprès d'entreprises

Considérant la délégation de pouvoir consentie au Président par délibération du 1er avril 2010, le Conseil d'administration prend acte, **à l'unanimité**, des décisions prises par le président au titre de

l'année 2012 pour les dispenses de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes des fonctionnaires CNRS mis à disposition auprès d'entreprises.

11. Prolongation de dispense de remboursement de rémunération d'un agent en MAD auprès d'une entreprise

Le Conseil d'administration autorise, **à l'unanimité**, la prolongation de dispense de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes de M. Philippe VERVIER, directeur de recherche du CNRS, mis à disposition, jusqu'au 6 juillet 2014, auprès de la société ACCEPTABLES AVENIRS.

12. Eméritat 2014

Le Conseil d'administration décide, **par 18 voix pour et 3 abstentions**, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1^{ères} demandes et demandes de renouvellement).

13. Nomination de membres du Comité d'audit du CNRS

Sur proposition du Président du Conseil d'administration, le conseil approuve, **à l'unanimité**, la nomination au Comité d'audit de M. Serge GOLDSTEIN-DESROCHES, en tant que Président du Comité et la nomination de Mme Irma BABAUD, pour une nouvelle durée de 3 ans.

Fait à Paris, le 12 décembre 2013

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

98^{ème} Séance

Jeudi 12 décembre 2013

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

Roger GENET

Bernard CARRIERE

Vincent MOREAU

Guy CATHELIN

Hélène ROCHE

Marie-Noëlle SEMERIA

Bernard DAUGERAS

Anousheh KARVAR

Patrick MONFORT

Francis VELAIN

Olivier DELABROY

Serge GOLDSTEIN-DES

Josiane TACK

Christophe BLONDEL

Yannick BOURLES

Georges DEPEYROT

Sont absents :

Anny CAZENAVE, a donné pouvoir à Hélène ROCHE

Christine MUSSELIN, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Jean-Paul HERTEMAN, a donné pouvoir à Olivier DELABROY

Agnès PAILLARD, a donné pouvoir à Serge GOLDSTEIN-DESROCHES

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

Invités permanents :

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Hélène NAFTALSKI

Jean-Jacques RIVY

Invités ponctuels :

Sont absents :

Bruno CHAUDRET

DEC13339DAJ

Décision portant modification de la décision n°100148 portant organisation de la direction du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu l'avis du comité technique du CNRS du 18 novembre 2013 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 12 décembre 2013,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Création

L'article 3 de la décision n°100148DAJ susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 3.2 intitulé composition, les termes « *cinq directions* » sont remplacés par les termes « *six directions* » ;

A l'article 3.3 intitulé organisation, il est inséré le paragraphe suivant :

« ***La direction de la sûreté*** »

La direction de la sûreté participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de sûreté et de sécurité afin de protéger les agents et le patrimoine de l'établissement. Elle met en œuvre les processus de préservation et de maîtrise des risques d'atteintes volontaires aux personnes ou aux biens matériels ou immatériels relevant du CNRS. La direction de la sûreté participe à la définition et à la mise en œuvre de la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation au sein du CNRS ».

Art. 2 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **1 - JAN. 2014**


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DEC133400DAJ

Décision portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu l'avis du comité technique du CNRS du 18 novembre 2013 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 12 décembre 2013,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Missions

La direction de la sûreté participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de sûreté et de sécurité afin de protéger les agents et le patrimoine de l'établissement. Elle met en œuvre les processus de préservation et de maîtrise des risques d'atteintes volontaires aux personnes ou aux biens matériels ou immatériels relevant du CNRS. La direction de la sûreté participe à la définition et à la mise en œuvre de la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation au sein du CNRS.

Elle a notamment pour rôle :

- de proposer au président et mettre en œuvre les plans de continuité d'activité, dont celui de l'intégrité des systèmes d'information et la continuité des services informatiques, en lien avec le Directeur des systèmes d'information et le Responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;
- d'assister le coordinateur national de gestion de crise ;
- de participer à la protection de l'activité de recherche de l'établissement et de ses partenariats par notamment l'intelligence économique ;
- de participer à la maîtrise des risques liés aux agents en mission de longue ou de courte durée à l'étranger ;
- de proposer une politique en matière de transports de marchandises dangereuses et de veiller à sa mise en œuvre opérationnelle ;
- de représenter le CNRS au sein des instances internes et externes dans la limite de ses attributions ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 13

- d'assurer une veille des réglementations notamment internationales dans les domaines ressortant de sa compétence, en lien avec la direction des affaires juridiques.

Art. 2 – Composition

La direction de la sûreté comprend :

2.1. La direction

La direction de la direction de la sûreté est assurée par le fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS. Le directeur de la sûreté est rattaché au directeur général délégué aux ressources pour l'exercice des missions confiées à la direction.

Pour l'exercice des missions de fonctionnaire de sécurité de défense, il est rattaché au président.

L'équipe de direction est constituée du directeur et d'un adjoint.

2.2. Le responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC)

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS est chargé de mission auprès du directeur de sûreté pour le domaine de la sécurité de l'information et de la sécurité des réseaux et systèmes d'information.

2.3. Le conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses (TMD) du CNRS

Le conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses (TMD) du CNRS est chargé de recommander à toutes entités du CNRS et, le cas échéant, à ses partenaires les actions et les procédures applicables aux transports de matières dangereuses. Il assure à ce titre une veille des réglementations internationales et nationales.

2.4. Le conseiller pour l'intelligence économique

Le conseiller pour l'intelligence économique assure la mise en œuvre d'un dispositif d'intelligence économique au CNRS dans le cadre de la politique nationale d'intelligence économique en lien avec les services compétents de l'Etat.

Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **1 - JAN. 2014**


Alain FUCHS

DEC140004DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection au conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Objet

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 9 février 2010 susvisé, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique du CNRS.

Art. 2. - Listes électorales

2.1 - La liste électorale provisoire de l'élection au conseil scientifique du CNRS est consultable du **28 février au 27 mars 2014**.

2.2 - La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale provisoire est fixée au **27 mars 2014**.

2.3 - La liste électorale définitive est arrêtée le **4 avril 2014** par le président du CNRS. Elle est consultable à compter du **7 avril 2014**.

Art. 3. - Candidatures

3.1 - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des candidatures individuelles des collèges A1, A2, B1 et B2 sont fixées :

- pour les formulaires de candidature et les curriculum vitae au **23 avril 2014**,
- pour les professions de foi au **25 avril 2014**.

3.2 - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des listes de candidats du collège C sont fixées :

- pour les listes de candidats et les accords individuels des candidats au **23 avril 2014**,
- pour les professions de foi au **25 avril 2014**.

3.3 - La réunion de la commission électorale statuant sur la validation des candidatures individuelles et des candidatures sur liste est fixée au **29 avril 2014**.

3.4 - La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 11.2 de l'arrêté susvisé, est fixée au **29 avril 2014**.

Art. 4. - Période de vote

Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du **3 juin 2014**.

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote est fixée **au 16 juin 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée **au 4 juillet 2014**.

Art. 5. - Dépouillement

La date de dépouillement est fixée **au 8 juillet 2014**.

Art. 6. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le

Alain Fuchs

DEC100003ELEC (consolidée)

Décision fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS, notamment ses articles 14 et 26 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode de l'élection et les règles de fonctionnement des conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques,

DÉCIDE

Art. 1er. - Objet

En application de la décision n° DEC100003SGCN susvisée, la présente décision définit les modalités de vote et de dépouillement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2. - Organisation de l'élection (modifié par l'article 1 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance.

L'organisation et le déroulement de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Art. 3. - Liste électorale (modifié par l'article 2 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

3.1. - Une liste électorale provisoire est constituée par l'administration. Les électeurs se répartissent en cinq collèges.

Nul ne peut être électeur à plus d'un conseil scientifique d'institut. La répartition des électeurs dans les conseils scientifiques d'institut est effectuée comme suit :

1° Les personnels du CNRS :

a) personnels du CNRS appartenant aux corps des chercheurs :

- Les chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à un seul institut sont électeurs au conseil scientifique de cet institut.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription afin d'être électeur au conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires qui évaluent leur activité.

- Les chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à au moins deux instituts sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces instituts.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription. Ce changement peut s'opérer au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut auquel est rattachée l'unité ou d'un institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires qui évaluent leur activité.

- Les chercheurs non affectés dans une unité de recherche propre ou associée sont inscrits sur la liste électorale du conseil scientifique d'un institut désigné par l'administration.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires qui évaluent leur activité.

b) personnels du CNRS n'appartenant pas aux corps des chercheurs

- Les personnels non chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à un seul institut sont électeurs au conseil scientifique de cet institut.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription afin d'être électeur au conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires examinant l'unité.

- Les personnels non chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à au moins deux instituts sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces instituts.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription. Ce changement peut s'opérer au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut auquel est rattachée l'unité ou d'un institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires examinant l'unité.

- Les personnels non chercheurs non affectés dans une unité de recherche propre ou associée sont inscrits sur la liste électorale du conseil scientifique d'un institut désigné par l'administration.

Toutefois, ils peuvent demander, de façon motivée, une modification de cette inscription au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut.

2° Les personnels extérieurs au CNRS :

- Les personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS rattachée à un seul institut sont électeurs au conseil scientifique de cet institut.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription afin d'être électeur au conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires examinant l'unité.

- Les personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS rattachée à au moins

deux instituts sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces instituts.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription. Ce changement peut s'opérer au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut auquel est rattachée l'unité ou d'un institut concerné par la ou l'une des sections ou des commissions interdisciplinaires examinant l'unité.

- Les autres personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS sont inscrits sur la liste électorale du conseil scientifique d'un institut désigné par l'administration.

Toutefois, ils peuvent demander, de façon motivée, une modification de cette inscription au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut.

3.2. - (modifié par l'article 3 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

La liste électorale provisoire peut être consultée pendant un délai minimal de quinze jours au siège du CNRS à la DAJ-SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16 et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale provisoire sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, accessibles sur le site Internet des élections du CNRS. Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

3.3. - La liste électorale définitive est arrêtée par le président du CNRS au moins un mois avant la date du scrutin fixée par le calendrier de l'élection.

Art. 4. - Candidatures

Sont éligibles au titre d'un institut et d'un collège déterminés, les personnels remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale.

Tout membre n'est éligible que par le collège électoral auquel il appartient.

4.1. - (modifié par l'article 4 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

Pour le scrutin plurinominal, les candidatures sont déposées au moyen du formulaire de candidature en ligne, accessible sur le site Internet des élections du CNRS, avant une date fixée par le calendrier électoral.

La profession de foi obligatoire peut être transmise soit en pièce attachée au formulaire de candidature en ligne soit par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr avant une date fixée par le calendrier électoral.

La profession de foi doit être présentée, au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat.

Un curriculum vitae peut accompagner chaque déclaration de candidature individuelle. Il est transmis au SECA avant une date fixée par le calendrier électoral, soit en pièce attachée au formulaire de candidature en ligne soit transmis au SECA par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr.

Le curriculum vitae, publié sur le site Internet des élections du CNRS, ne doit comporter aucun lien cliquable. Il doit être présenté au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum. Il doit porter en en-tête le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat. L'intitulé du fichier contenant le curriculum vitae doit également mentionner le nom, prénom, collège et circonscription de vote du candidat»

4.2. - (modifié par l'article 5 de la décision n°DEC140005DAJ du 24/01/2014)

Pour le scrutin de liste, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4.4, les listes doivent comporter autant de noms de personnes éligibles du collège C, qu'il y a de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidat doit en outre être accompagnée d'un accord individuel de figurer sur la liste, signé par chaque candidat et faire apparaître le nom d'un délégué de liste habilité à la représenter auprès de la commission électorale.

L'accord individuel peut être déposé, au moyen du formulaire d'accord individuel en ligne accessible sur le site Internet des élections du CNRS.

Les listes de candidats sont déposées auprès du délégué pour les élections ou transmises par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr, avant une date fixée par le calendrier électoral.

Une profession de foi doit accompagner chaque liste de candidats, elle est transmise au délégué pour les élections, par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr, avant une date fixée par le calendrier électoral.

La profession de foi doit être présentée, au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom, prénom, collège et circonscription de vote de la liste de candidats. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner le nom, prénom, collège et circonscription de vote de la liste de candidats.

4.3. - La commission électorale statue dans les cinq jours sur la validité des listes et la recevabilité des candidatures.

4.4. - Aucune candidature, aucune liste de candidats, aucune profession de foi ni aucun curriculum vitae ne peuvent être déposés après les dates prévues par le calendrier.

Toutefois, en ce qui concerne l'élection au scrutin de liste,

1° Si, dans un délai de cinq jours francs suivant la date fixée pour le dépôt des listes, un ou plusieurs candidats sont reconnus inéligibles par la commission électorale, celle-ci en informe sans délai le délégué de liste. Celui-ci procède alors, dans un délai de trois jours francs à compter de l'expiration du délai de cinq jours francs susmentionné, aux remplacements nécessaires. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

2° Si, avant une date fixée par le calendrier électoral, un candidat d'une liste devient inéligible, remet sa démission ou décède, le délégué de la liste concernée procède à son remplacement dans un délai d'une semaine après la réunion de la commission ayant constaté la défaillance. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

Toute défaillance survenant postérieurement à la date mentionnée au 2° ci-dessus, ne peut donner lieu à remplacement. Toutefois, la liste considérée est prise en compte dans le processus électoral.

Art.5. – Communication

5.1. - Pour le scrutin plurinominal, le délégué pour les élections fait connaître à chacun des électeurs des collèges A1, A2, B1 et B2 les nom, prénom, qualité, et profession de foi de chacune des personnes qui ont fait acte de candidature dans les conditions énoncées ci-dessus.

5.2. - Pour le scrutin de liste, le délégué pour les élections fait connaître à chacun des électeurs du collège C les listes de candidats ainsi que les professions de foi de ces listes.

5.3. - Les curriculum vitae éventuellement fournis par les candidats des collèges A1, A2, B1 et B2 sont publiés sur le site Internet des élections du CNRS. »

Art. 6. - Procédure de vote (modifié par l'article 6 de la la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

6.1. - Le matériel de vote et les modalités de l'expression des suffrages sont adressés aux électeurs huit jours francs au moins avant la date fixée pour l'élection.

Un matériel de vote de substitution peut être adressé aux électeurs, sur demande par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr, avant la date limite fixée au calendrier électoral en cas de non réception ou de destruction du matériel initial. Ce nouveau matériel annule et remplace le matériel initial.

6.2. - Ce matériel comporte pour le collège et l'institut de l'électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur
- une notice explicative de la procédure de vote
- un récapitulatif des candidats ou des listes de candidats
- un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé :
 - un code d'identification électeur unique attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant
 - un emplacement destiné à recevoir le choix de l'électeur
- les professions de foi des candidats ou des listes de candidats
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote

6.3. - Pour son conseil scientifique d'institut :

1° L'électeur du collège A1 vote au maximum pour 3 noms parmi les candidats de son collège.

2° L'électeur du collège A2 vote au maximum pour 2 noms parmi les candidats de son collège.

3° L'électeur du collège B1 vote au maximum pour 2 noms parmi les candidats de son collège.

4° L'électeur du collège B2 vote au maximum pour 2 noms parmi les candidats de son collège.

5° L'électeur du collège C vote pour une liste entière, sans rayer ou ajouter aucun nom, ni modifier l'ordre de présentation.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du choix de l'électeur. A peine de nullité le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

6.4. - L'électeur insère son bulletin de vote dans "l'enveloppe retour T". Ce pli cacheté est adressé au délégué pour les élections.

6.5. - La date limite de réception des votes (clôture du scrutin) est fixée au calendrier de l'élection.

6.6. - En cas de réception après la date fixée, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 7. - Opérations de dépouillement (modifié par l'article 7 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

7.1. - Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée au calendrier électoral, au siège du CNRS, en présence de la commission électorale.

7.2. - Le dépouillement est réalisé par un système automatisé.

7.3. - Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacun des candidats ou à chacune des listes.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 8 - Résultats et procès verbal (modifié par l'article 8 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par la commission électorale.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site Internet des élections du CNRS dans les trois jours suivant le dépouillement.

Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

Art. 9 - Élections concomitantes

En cas de déroulement concomitant des élections aux conseils scientifiques des instituts du CNRS avec l'élection du Conseil scientifique du CNRS, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne les opérations de dépouillement et l'utilisation d'un matériel de vote commun.

Art. 10 - Publication (modifié par l'article 9 de la décision n° DEC140005DAJ du 24/01/2014)

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16 ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS.

Paris, le 23 février 2010

Alain FUCHS

DECG140359SGCN

Décision modifiant la décision n° DEC120535SGCN du 06 février 2012 modifiée relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de physique du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 113046DAJ du 23 décembre 2011 portant nomination de M. PINTON (Jean-François) aux fonctions de directeur de l'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Annie COLIN, Professeur des universités, est nommée membre du bureau du conseil scientifique de l'institut de physique, en remplacement de Madame Elin SONDERGARD, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1^{er} de la décision du 06 février 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Eric PEREZ et Madame Elin SONDERGARD » sont remplacés par les mots « Madame Annie COLIN et Monsieur Eric PEREZ ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24.JANV.2014

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude Labastie

DEC133401DAJ

Décision portant création du Comité de maîtrise des risques pour les personnes et les biens au CNRS (CMR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DECIDE

Art 1. Missions

Il est créé un comité de maîtrise des risques pour les personnes et les biens au CNRS, placé auprès du président du CNRS.

Dans le cadre d'une vision et d'une démarche globale, le comité de maîtrise des risques propose des orientations en matière d'identification, de traitement et de gestion des risques pour les personnes et les biens liés à toutes les activités de l'établissement.

Il propose un programme d'action annuel et opérationnel en définissant les mesures de contrôle interne en vue d'améliorer la couverture des risques représentant les plus forts enjeux.

Art 2. Composition

Le comité comprend, au titre des membres de droit :

- le directeur général délégué aux ressources (DGDR),
- le directeur général délégué à la science (DGDS) ou son représentant,
- le directeur de cabinet du président,
- le fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), directeur de la sûreté,
- cinq directeurs d'instituts ou leur représentant,
- un membre du conseil scientifique (CS) désigné en son sein,
- un délégué régional (DR),
- le directeur des systèmes d'information (DSI),
- le médecin coordonnateur national et le coordonnateur national de prévention et de sécurité du Pôle de Santé et Sécurité au Travail (PSST),
- le conseiller national à la sécurité des transports de matières dangereuses,
- le responsable de la sécurité des systèmes d'informations du CNRS (RSSIC),
- le directeur des ressources humaines (DRH) ou son représentant,
- le directeur des affaires juridiques (DAJ).

Art. 3. Fonctionnement

Le comité est présidé par le président du CNRS ou son représentant le directeur général délégué aux ressources.

Le président du comité peut appeler à participer aux réunions du comité, pour consultation, tout expert dont la présence est jugée utile.

Le directeur de la sûreté assure le fonctionnement et la coordination du comité.

Le directeur de la sûreté et le directeur des affaires juridiques, chacun en ce qui le concerne, sont chargés du secrétariat exécutif du comité.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1 - JAN. 2014



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives,

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Niveau I :	- travaux d'exécution :.....	9,53 €
Niveau II :	- travaux de réalisation :.....	9,70 €
Niveau III :	- travaux d'études techniques :.....	10,05 €
Niveau IV :	- travaux d'études et de conception :.....	11,00 €
Niveau V :	- travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :.....	14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

Christophe COUDROY

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX AIDES EXCEPTIONNELLES
ACCORDEES PAR LE CNRS**

N°CIR133484DRH du 9 janvier 2014

CIRCULAIRE RELATIVE AUX AIDES EXCEPTIONNELLES ACCORDEES PAR LE CNRS.....	- 1 -
PREAMBULE	- 3 -
I. DISPOSITIONS GENERALES.....	- 4 -
A. LE DISPOSITIF DES AIDES EXCEPTIONNELLES	- 4 -
B. LE PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE DES DOSSIERS	- 4 -
C. LES BENEFICIAIRES DES AIDES EXCEPTIONNELLES.....	- 4 -
II. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES AIDES EXCEPTIONNELLES.....	- 5 -
A. LA DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE	- 5 -
B. L'EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION REGIONALE D'ACTION SOCIALE (CORAS).....	- 5 -
C. LA DECISION D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE.....	- 6 -
III. MONTANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES.....	- 6 -
A. L'EVALUATION DU MONTANT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE	- 6 -
B. LE MONTANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES NON REMBOURSABLES.....	- 6 -
C. LE MONTANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES REMBOURSABLES	- 6 -
D. LES DEROGATIONS AUX MONTANTS PLAFONDS	- 7 -
IV. MODALITES COMPTABLES.....	- 7 -
A. LES MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES EXCEPTIONNELLES.....	- 7 -
B. LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE REMBOURSABLE.....	- 7 -
C. LE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION ET EXIGIBILITE DE LA DETTE	- 8 -
ANNEXE 1	- 9 -
ANNEXE 2	- 10 -

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le CNRS peut attribuer à ses agents une aide exceptionnelle leur permettant de répondre à des situations d'urgence causées par des difficultés imprévisibles auxquelles ils ne peuvent faire face dans l'immédiat ni à court terme.

Ces aides exceptionnelles tendent à supprimer ou réduire la situation d'urgence sociale constatée. Le constat d'une situation d'urgence et l'impossibilité de trouver une solution rapidement au travers d'autres dispositifs justifient l'examen de l'attribution de l'aide. L'appréciation de cette situation s'effectue au travers du rapport social établi par l'assistant de service social et c'est sur cette base que se justifiera l'attribution ou non de l'aide sollicitée.

Si l'aide exceptionnelle ne peut être enfermée par aucun critère normatif, elle doit rester un recours ponctuel et exceptionnel, en réponse à une urgence sociale. Compte tenu de la diversité des situations susceptibles de donner lieu à l'attribution d'une aide exceptionnelle, le dispositif doit tendre à répondre le plus justement possible à chaque cas particulier. Les causes des difficultés peuvent être de tout ordre.

La présente circulaire fixe les conditions d'attribution de ces aides qui sont de deux types : l'aide exceptionnelle non remboursable et l'aide exceptionnelle remboursable.

I. DISPOSITIONS GENERALES

A. LE DISPOSITIF DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Ces aides sociales, qui revêtent un caractère exceptionnel, sont destinées à apporter des moyens financiers aux agents et à leur famille confrontés à des difficultés pécuniaires graves et ponctuelles, qu'ils ne peuvent surmonter seuls. Les aides exceptionnelles sont attribuées en fonction de la situation sociale du demandeur indépendamment du grade, de la fonction exercée, de l'ancienneté ou du temps de travail.

L'aide exceptionnelle non remboursable est attribuée sous la forme d'un versement direct au bénéficiaire et/ou à un tiers (abondement de la carte de restauration sociale du bénéficiaire, paiement de la cantine des enfants du bénéficiaire, règlement des factures de fluides et des loyers...).

L'aide exceptionnelle remboursable est attribuée sous la forme d'un versement direct au bénéficiaire et/ou à un tiers, sans frais de dossier ni intérêts.

B. LE PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE DES DOSSIERS

Afin de garantir la confidentialité des dossiers, chaque intervenant, dans le traitement des demandes, ne doit être détenteur que des seules informations strictement nécessaires à la réalisation de sa mission. Seul l'assistant de service social, tenu au secret professionnel conformément à la déontologie de sa profession, a une connaissance complète de l'ensemble des éléments du dossier (nom du demandeur, situation sociale et montant attribué).

C. LES BENEFICIAIRES DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Les aides exceptionnelles remboursables et non remboursables peuvent bénéficier aux :

- fonctionnaires titulaires et stagiaires rémunérés par le CNRS ;
- agents non titulaires rémunérés par le CNRS ;
- retraités du CNRS ;
- ayants droit (le conjoint, le concubin, le partenaire lié par un pacs, les enfants, les ascendants, descendants, alliés et collatéraux, le cohabitant à charge) et toute personne agissant dans l'intérêt d'un des bénéficiaires énumérés ci-dessus.

II. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES AIDES EXCEPTIONNELLES

A. LA DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Le dossier de demande d'aide exceptionnelle ne peut être ouvert que sur l'initiative d'un bénéficiaire, énuméré ci-dessus, qui doit le dater, le signer et attester de l'exactitude des informations qui y sont portées, dont il a eu connaissance dans leur intégralité.

Tout dossier de demande exceptionnelle doit faire l'objet d'un rapport d'enquête sociale daté, signé, établi par l'assistant de service social du CNRS. Pour la réalisation de ce dossier, des documents-types (annexe 1) sont à la disposition de la délégation régionale. Les pièces justificatives demandées nécessaires à la rédaction du rapport social ne sont jamais communiquées et sont conservées par l'assistant de service social qui garantit ainsi la confidentialité des informations recueillies.

L'assistant de service social réalise une évaluation de la situation sociale, établit une proposition financière et détermine le cas échéant le dispositif global d'accompagnement social envisagé dans lequel s'insère l'aide.

Toute demande incomplète de la part du demandeur ne pourra être présentée à la CORAS.

B. L'EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION REGIONALE D'ACTION SOCIALE (CORAS)

L'examen de la demande s'effectue en CORAS réunie conformément à la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012.

Compte tenu du caractère confidentiel du dossier, seul l'assistant de service social est présent en qualité d'expert, à l'exclusion de toute autre personne.

En raison de l'urgence des situations qu'elle a à connaître, la fréquence des réunions de la CORAS est adaptée et aucun quorum n'est exigé.

L'assistant de service social assure le secrétariat de la CORAS lorsqu'elle traite des aides exceptionnelles.

L'assistant de service social expose les conclusions du rapport social de façon anonyme.

Chaque dossier fait l'objet d'un examen individualisé, au regard de la situation sociale présentée par l'assistant de service social. L'anonymat du demandeur doit être strictement respecté.

L'ensemble des personnes participant à la CORAS est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle.

Procédure d'urgence : En cas d'urgence caractérisée, nécessitant une réponse sociale très urgente, l'assistant de service social soumet directement au délégué régional ou son représentant la situation dont il a connaissance et évalué l'urgence. Dans ce cas, la décision est prise sans avis préalable de la CORAS qui, dans un délai de 48 heures, est réunie sur ce dossier.

C. LA DECISION D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE

La décision d'attribution de l'aide exceptionnelle appartient au délégué régional ou son représentant, après avis de la CORAS, sauf cas de procédure d'urgence précisée ci-dessus. Cette décision est souveraine.

En cas de vote, il est rappelé qu'aucun membre n'a de voix prépondérante et que l'assistant de service social ne prend pas part aux votes.

A l'issue de la CORAS, chaque décision individuelle favorable ou défavorable d'attribution d'aide exceptionnelle fait l'objet d'une notification écrite adressée à chaque demandeur.

En cas de décision défavorable, le demandeur peut solliciter un nouvel examen de son dossier si sa situation comporte des éléments nouveaux.

III. MONTANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES

A. L'EVALUATION DU MONTANT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Le montant de l'aide exceptionnelle est évalué en fonction de la situation du demandeur et décidé par le délégué régional. Cette décision est souveraine.

Les aides exceptionnelles ne connaissent pas de seuil.

Elles sont plafonnées. Les plafonds indiqués s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Une vigilance toute particulière est portée aux taux d'endettement total des demandeurs et aux situations de surendettement pour l'attribution d'aides remboursables.

B. LE MONTANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES NON REMBOURSABLES

Le montant maximal des aides exceptionnelles non remboursables ne peut dépasser le plafond indiqué en annexe 2, par bénéficiaire et par an.

C. LE MONTANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES REMBOURSABLES

Le montant maximal des aides exceptionnelles remboursables ne peut dépasser le plafond indiqué en annexe 2, par bénéficiaire et par an.

D. LE CUMUL DES AIDES REMBOURSABLES ET NON REMBOURSABLES

Au regard de la situation du bénéficiaire et sur proposition de l'assistant de service social, les deux aides peuvent se compléter. En effet, l'assistant de service social peut proposer à la CORAS le cumul d'une aide exceptionnelle remboursable et d'une aide exceptionnelle non remboursable.

Le montant maximum de l'aide exceptionnelle globale attribuable par le CNRS aux demandeurs en difficulté est égal à la somme des deux montants « plafonds » susmentionnés.

Il ne peut dépasser le plafond indiqué en annexe 2, par bénéficiaire et par année civile.

E. LES DEROGATIONS AUX MONTANTS PLAFONDS

A titre dérogatoire, les plafonds indiqués ci-dessous (aides remboursables, aides non remboursables, cumul des aides remboursables et non remboursables) peuvent être dépassés dans les cas où la situation sociale du demandeur l'exige absolument.

Chaque aide accordée peut alors être supérieure au plafond.

Le cumul des aides accordées peut alors, également, être supérieur au plafond.

IV. MODALITES COMPTABLES

Le traitement comptable et financier des aides exceptionnelles est précisé dans la note « NOT09-62 DFI/ACP ».

A. LES MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Le délégué régional demande la mise en paiement afin que l'aide exceptionnelle soit versée dans les meilleurs délais.

La confidentialité des informations doit être respectée, notamment l'identité du bénéficiaire et le montant attribué.

Les aides exceptionnelles remboursables et non remboursables sont versées directement au bénéficiaire et/ou à un tiers. Quand la situation l'impose, l'aide peut être versée, d'une part, à un ou plusieurs tiers et, d'autre part, selon un ou plusieurs modes de paiement (numéraire, chèque, virement). Dans certaines situations, un versement numéraire est possible conformément à la réglementation comptable en vigueur.

B. LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE REMBOURSABLE

L'aide exceptionnelle remboursable est accordée dans le cadre d'un contrat de remboursement signé par le délégué régional et le bénéficiaire. Ce contrat comprend un tableau d'amortissement définissant le montant dû par le bénéficiaire à chaque échéance et la durée du remboursement.

Le nombre de mensualités de remboursement ne peut être supérieur à celui indiqué en annexe 2.

La mensualité minimale ne peut être inférieure à 20€.

Les mensualités sont identiques chaque mois.

La CORAS peut accepter de différer les remboursements définis au préalable jusqu'à 6 mois au plus.

Pour les agents non titulaires, la décision d'attribution et le contrat de remboursement de l'aide tiennent compte de la durée du contrat de travail afin que le remboursement total de l'aide intervienne au plus tard à la date de fin du contrat.

C. LE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION ET EXIGIBILITE DE LA DETTE

Le bénéficiaire a la possibilité de rembourser par anticipation, totalement ou partiellement, l'aide exceptionnelle remboursable. Il doit en avertir l'assistant de service social afin de procéder au règlement.

En cas de modification de la situation administrative du demandeur (expiration ou rupture du contrat de travail, arrêt de la rémunération par le CNRS pour cause de détachement, disponibilité...), le bénéficiaire doit intégralement solder les échéances restantes, sous peines de poursuites (principe d'exigibilité de la dette).

La présente circulaire annule et remplace la circulaire CIR/DRH/SDS/D-2009-57 du 27 octobre 2009.

Le 9 janvier 2014

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

ANNEXE 1

Volet 1 – Demande d'aide exceptionnelle

Volet 2 – Modèle de décision d'aide exceptionnelle remboursable

Volet 3 – Contrat de remboursement suite à l'attribution d'une aide exceptionnelle remboursable

ANNEXE 2

Les plafonds sont en vigueur à compter du 1er janvier 2014.

Types d'aide exceptionnelle	Montant plafond*	Echelonnement maximal
Aide remboursable	1 000€	24 mois
Aide non remboursable	1 200€	-
Cumul des aides remboursable et non remboursable	2 200€	24 mois

*A titre dérogatoire, les montants indiqués peuvent être dépassés conformément à la circulaire.



Délégation : Date de la demande :
Service des Ressources Humaines
Tel :
Email :
Numéro de dossier :

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

**Cet imprimé doit être complété et transmis à monsieur/ou madame.....
assistant(e) de service social de la délégation citée en référence.**

INFORMATIONS CONCERNANT LES AIDES EXCEPTIONNELLES

Les aides exceptionnelles ont pour vocation de répondre à une **situation d'urgence causée par des difficultés imprévisibles auxquelles les agents ne peuvent faire face ni dans l'immédiat ni à court terme.**

En raison de son caractère exceptionnel, il s'agit d'un mode d'intervention :

- ➔ répondant à des situations personnelles mettant en jeu l'équilibre matériel des individus concernés.
- ➔ auquel il n'est fait recours qu'après épuisement de toutes les autres voies explorées et lorsque tous les droits sont épuisés.

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

- le dernier bulletin de salaire ou de pension (agent/conjoint/concubin) + primes
- les prestations familiales versées par la C.A.F.
- dernier avis d'imposition sur le revenu (si vie maritale celui du concubin)
- dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation et/ou de la taxe foncière
- dernière quittance de loyer, dernière facture d'EDF, de téléphone, d'assurances...
- tableaux d'amortissement des prêts en cours
- extraits bancaires et/ou postaux sur les trois derniers mois
- un R.I.B. ou un R.I.P. (pour les retraités)

NB : Toute demande incomplète ne pourra être présentée à la Commission, il est donc indispensable de répondre avec précision à chaque rubrique.

1. ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

Nom :Prénom :

Né le :Tel personnel.....

Adresse.....

.....

Marié(e) Célibataire Divorcé(e)

Séparé(e) Vie maritale Veuf ou veuve

2. SITUATION PROFESSIONNELLE DU DEMANDEUR

Date d'entrée au CNRS :Profession :

Titulaire Fonctionnaire Stagiaire Contractuel rémunéré par le CNRS

N° de l'agent titulaire:.....Corps :.....Echelon :.....Indice majoré.....

Tél. professionnel :.....Email professionnel :

Ou retraité en date du

3. COMPOSITION DU FOYER

Prénom	Nom	Date de naissance	Profession

4. RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER (tableau A)

	Montant mensuel net (en €)
L'agent demandeur (net à payer de la dernière paie)	
Prime semestrielle (divisée par 6)	
Le conjoint (net à payer de la dernière paie)	
Le ou les enfants à charge (bourse, salaire, indemnité...)	
Autre personne à charge (pension, salaire, indemnité...)	
Total 1	
Prestations familiales	
Aide personnalisée eu logement (APL)	
AAH	
Pension alimentaire reçue	
ASSEDIC	
I.J Sécurité sociale	
Pensions - Rentes	
Autres revenus	
Total 2	
Total 1 + 2	

5. EVALUATION DES DEPENSES MENSUELLES DU FOYER

A) Charges (tableau B)

	Montant en €
Montant du loyer	
Emprunt accession	
Charges locatives ou de copropriété	
Eau	
EDF/GDF	
Impôt sur le revenu	
Impôts locaux	
Impôts fonciers	
Assurance habitation	
Assurance voiture(s)	
Pension alimentaire	
Mutuelle	
Transport	
Frais de scolarité	
Cantine	
Frais de garde	
Téléphone	
Internet	
Crédit voiture	
Crédits à la consommation (C.C.1)	
(C.C.2)	
(C.C.3)	
Autre	
Total	

Revenu disponible

[revenus (tableau A) – charges (tableau B)]

.....€

B) Retards de paiement

	Montant en €
Loyer	
Charges locatives ou de copropriété	
EDF/GDF	
Pensions	
Assurances de voitures	
Impôts/taxe d'habitation	
Retard de crédit	
Découvert bancaire	
Cantine, frais de scolarité, frais de garde	
Autres...	
Total	

6. DECLARATION DES AIDES EXCEPTIONNELLES ANTERIEURES

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide exceptionnelle ? oui* non

* Si oui, veuillez préciser quel type d'aide exceptionnelle ?

aide exceptionnelle **non remboursable**

aide exceptionnelle **remboursable**

Date :

Date :

Montant :€

Montant :€

Nombre de mensualités.....



Délégation :
Service des Ressources Humaines
Tel :
Email :

**Le président
du centre national de
la recherche scientifique**

**Après avis de la commission régionale d'action sociale
du.....**

DECIDE

Article 1 : L'aide exceptionnelle ci-après est allouée à l'agent désigné ci-dessous :

Aide exceptionnelle <u>non remboursable</u>	€
Aide exceptionnelle <u>remboursable</u>	€
Total	€

Nom : Prénom :
N° de l'agent : Date de naissance :
N° de sécurité sociale :
Adresse personnelle de l'agent :

Montant total de l'aide exceptionnelle accordée :€
Ecrire en toutes lettres le montant de l'aide accordée :

Pièces à joindre à la présente décision :

- RIB de l'agent ou du créancier
- Adresse du créancier si elle n'est pas indiquée sur le RIB :
- N° de SIRET du créancier

Article 2 : concerne uniquement les agents ayant bénéficié d'une aide remboursable.
Le remboursement devra être conforme au contrat de remboursement (volet 3) établi par la commission.

Article 3 : cette somme sera imputée sur le budget d'action sociale [agrégat n°3, domaine fonctionnel (AS)]

Fait à, le

P/ le Président
Le délégué Régional



Délégation :
Service des Ressources Humaines
Tel :
Email :

Contrat de remboursement suite à l'attribution d'une aide exceptionnelle remboursable

M/Mme....., agent n°.....a bénéficié
d'une aide exceptionnelle remboursable de.....€
(*écrire en toutes lettres le montant de l'aide accordée*).....
lors de la commission régionale d'action sociale du.....

Après évaluation sociale, il a été convenu avec le bénéficiaire que ce remboursement s'effectuerait par prélèvement sur salaire dans les conditions suivantes :

Contrat de remboursement pour l'attribution d'une aide exceptionnelle de€			
Date de remboursement	Mensualités	Montants	Reste à rembourser
	1		
	2		
	3		
		
	24 (maximum)		

Particularités :

- ▶ pour les agents retraités, le prélèvement devra s'effectuer sur le compte bancaire ou postal.
- ▶ pour les agents en contrat à durée déterminée :
 - la durée des remboursements ne peut être supérieure à la durée du contrat.
 - la dette devra être intégralement soldée à la fin du contrat ou en cas de rupture de celui-ci sous peine de poursuites juridiques.
 - à défaut du respect des échéances de remboursement, il y aura exigibilité immédiate de la dette.

Fait en double exemplaires àle.....

Signature de l'agent

P/ le Président
Le délégué Régional

DEC133319DAJ

Décision portant adoption de la Nomenclature AChat de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (NACRES)

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifiée fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la circulaire du 14 février 2012 relative au guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics ;

Considérant que pour déterminer les modalités de publicité et de mise en concurrence préalables à la conclusion des accords – cadres et des marchés publics, le droit de la commande publique impose au pouvoir adjudicateur de procéder à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Lorsque le besoin ne constitue pas une unité fonctionnelle, le caractère homogène des achats de fournitures ou de services au CNRS est apprécié par référence à la Nomenclature AChat de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (NACRES), publiée sur le site achat du CNRS.

Pour évaluer le montant des besoins à comparer aux seuils, il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services en application de cette nomenclature, conformément aux dispositions de l'article 27 du code des marchés publics et de l'article 11 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé.

Art. 2 – La décision n° DEC4004DAJ du 20 janvier 2004 modifiée portant adoption du référentiel déterminant le caractère homogène des achats au CNRS est abrogée.

Art. 3 – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 décembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC140173DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Marie DUPUIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) et nommant M. François DE POLIGNAC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 février 2005;

Considérant que M. **Jean-Marie DUPUIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1^{er} avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Jean-Marie DUPUIS**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) à compter du 19 mai 2011.

M. **Jean-Marie DUPUIS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Jean-Marie DUPUIS** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

François DE POLIGNAC

Directeur de l'UMR8210

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Visa de Denis PELLETIER, président de l'EPHE

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

DEC133368INP

Décision portant nomination de M. Michel Brune aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche USR3573 intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France (Jeunes équipes IPCdF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 130246INP en date du 1er février 2013 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France (Jeunes équipes IPCdF) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel BRUNE, directeur de recherche de première classe au CNRS, est maintenu dans ses fonctions de directeur de l'unité susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133292DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabien LORET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité FRE 3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC131547DR01 du 1^{er} mars 2013 portant nomination de M. **Fabien LORET** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. **Fabien LORET**, dans l'unité du CNRS FRE 3594 à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 30 décembre 2013

Alain MANGEOL

Directeur par intérim de la FRE 3594

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC133236DR01

Décision portant nomination de M. Saber MARROUCHI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités et nommant Mme Nadine CATTAN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 12 mars 2009 ;

Considérant que M. **Saber MARROUCHI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Saber MARROUCHI**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. **Saber MARROUCHI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Saber MARROUCHI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Nadine CATTAN

Directrice de l'UMR 8504

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Visa de Vincent BERGER, président de l'Université Paris Diderot - Paris 7

DEC133233DR01 - MOY100

Décision portant nomination de Mme Laetitia STEPHAN aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris A

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme **Laetitia STEPHAN**, IE, est nommée, à compter du 1^{er} décembre 2013, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris A en remplacement de M. Benjamin ZUSSY, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 28 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional Paris A
Alain MANGEOL



DEC133105INSIS

Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

Article 1^{er}

Monsieur François COULOUVRAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François COULOUVRAT demeure affecté à l'UMR7190 – Institut Jean le Rond d'Alembert – Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133279INP

Décision portant nomination de M. David Bensimon aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. David Bensimon, directeur de recherche de classe exceptionnelle au sein du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi de l'interface physique - biologie.

Pour l'exercice de cette mission, M. David Bensimon demeure affecté à l'UMR8550 « Laboratoire de physique statistique de l'ENS (LPS) » dont l'implantation se trouve à l'Ecole Normale Supérieure de Paris - 24 rue Lhomond 75231 PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. David Bensimon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs



DEC133260DR02

Décision portant nomination de Mme Aurèle Crasson aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes et nommant M. Pierre-Marc De Biasi en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25/06/2013 ;

Considérant que Mme Aurèle Crasson a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 13/05/2013 au 15/05/2013 et du 12/06/2013 au 14/06/2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aurèle Crasson, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes à compter du 15/06/2013.

Mme Aurèle Crasson exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurèle Crasson est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/12/2013

Le directeur de l'unité
Pierre-Marc De Biasi

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC133130DR02



Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Catherine Boisselier, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7138 intitulée Systématique, adaptation, évolution

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 090196DR02 du 15/10/2009 portant nomination de Mme Marie-Catherine Boisselier aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Marie-Catherine Boisselier, dans l'unité du CNRS n°7138, à compter du 01/01/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/11/2013

Le directeur de l'unité
Hervé Le Guyader

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Paris 6
Jean Chambaz

DEC140416DR03

Décision portant nomination de Mme Delphine Rolland aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR299 intitulée Centre d'études himalayennes (CEH)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130267INSHS du 18 février 2013 nommant M. Philippe Ramirez directeur de l'unité de recherche n° UPR299 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 juin 2013 ;

Considérant que Mme Delphine Rolland a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Rolland, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR299, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Delphine Rolland exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Delphine Rolland est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Philippe Ramirez

Visa du délégué régional du CNRS

DEC140423DR03

Décision portant cessation de fonctions de M. Aurélien Richaud, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision du 1^{er} avril 2009 portant nomination de M. Aurélien Richaud aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Aurélien Richaud, dans l'unité du CNRS n° 8122, à compter du 1^{er} juillet 2011.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Thierry Heidmann

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de Gustave-Roussy

Visa du président de l'Université Paris-Sud 11

Décision portant nomination de M. Cyril Pennanech aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) et nommant M. Gilles Bergametti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 décembre 2013 ;

Considérant que M. Cyril Pennanech a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cyril Pennanech, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Cyril Pennanech exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Cyril Pennanech est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Gilles Bergametti

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (ou de son délégué)

Visa du président de l'Université Paris-Diderot - Paris 7

DEC132029DR04

Décision portant nomination de Mme Françoise LEFEBVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8165 intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Yves CHARON ;

Considérant que Mme Françoise LEFEBVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Françoise LEFEBVRE, IR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8165, à compter du 29/09/2013.

Mme Françoise LEFEBVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Françoise LEFEBVRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 décembre 2013
Le directeur de l'unité
Yves CHARON



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président

Jacques BÉTOUNITE

PARIS

PRÉSIDENCE

Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132048DR04

Décision portant nomination de M. Richard ANDLAUER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire de génie électrique de Paris

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507 intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris", dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT ;

Considérant que M. Richard ANDLAUER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Richard ANDLAUER, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507, à compter du 23/07/2013.

M. Richard ANDLAUER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard ANDLAUER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Frédéric BOUILLAULT



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour SUPELEC,



1



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC133281INP

Décision portant nomination de Mme Danielle Dowek aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Danielle Dowek, directrice de recherche de première classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi des opérations sur le plateau de Saclay et Orsay.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Danielle Dowek demeure affectée à l'UMR8214 « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) » - UNIVERSITE PARIS-SUD 11 Bâtiments 210, 350 et 351 - 91405 ORSAY CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs



DEC133106INSIS

Décision portant nomination de Madame Béatrice DAGENS aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Béatrice DAGENS, directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Béatrice DAGENS demeure affectée à l'UMR8622 – Institut d'Electronique Fondamentale – IEF - Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Madame Béatrice DAGENS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC132073DR04

Décision portant nomination de Mme Anne-Catherine LETOURNEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8623 intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Monsieur Philippe DAGUE ;

Considérant que Mme Anne-Catherine LETOURNEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

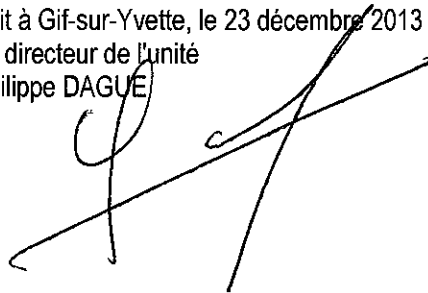
Article 1 : Mme Anne-Catherine LETOURNEL, IR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8623, à compter du 23/07/2013.

Mme Anne-Catherine LETOURNEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Anne-Catherine LETOURNEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

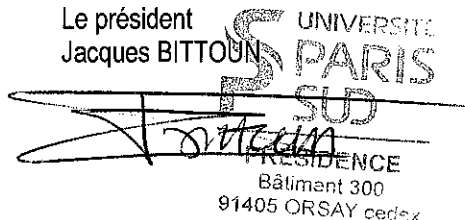
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2013
Le directeur de l'unité
Philippe DAGUE



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC133254INC

Décision portant nomination de M. Guilhem DEZANNEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8580 intitulée « Structures, propriétés, modélisation des solides »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8580 intitulée « Structures, propriétés, modélisation des solides » et nommant M. Jean-Michel KIAT directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013, portant prorogation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guilhem DEZANNEAU, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} février 2014 en remplacement de M. Jean-Michel KIAT appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC133114INSIS

Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Isabelle SAGNES, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en nanotechnologies et TGIR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle SAGNES demeure affectée au laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN) – UPR20 – Marcoussis.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Madame Isabelle SAGNES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs



DEC133113INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Antoine ROUSSEAU aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Antoine ROUSSEAU, directeur de recherche 2ème classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister la directrice adjointe scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques plasmas.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Antoine ROUSSEAU demeure affecté à l'UMR7648 – Laboratoire de Physique et Technologies des Plasmas – LPTP - Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Antoine ROUSSEAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



DEC133104INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Andrei CONSTANTINESCU, directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes], du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en mécanique théorique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Andrei CONSTANTINESCU demeure affecté à l'UMR7649 – Laboratoire de mécanique des solides (LMS) - Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, monsieur Andrei CONSTANTINESCU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133287INP

Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Noël Dimarcq, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Noël Dimarcq demeure affecté à l'UMR8630 « Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) » - OBSERVATOIRE DE PARIS 61, avenue de l'Observatoire - 75014 PARIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Rosso, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi des groupements de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel Rosso demeure affecté à l'UMR7643 « Laboratoire de physique de la matière condensée » - Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 PALAISEAU CEDEX.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Michel Rosso percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Ariel Levenson aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ariel Levenson, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission sera la mise en œuvre d'une nouvelle structuration de la communauté des nanosciences et nanotechnologies en s'appuyant sur le succès des opérations menées dans le cadre des GDR régionaux « C'Nano ». Les efforts devront prendre en compte à la fois la cohérence nationale inter-organismes tout en s'ancrant fortement aux réalités régionales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ariel Levenson demeure affecté au sein de l'UPR20 « Laboratoire de photonique et de nanostructures » (LPN), Route de Nozay 91460 MARCOUSSIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Ariel Levenson percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC133282INP

Décision portant nomination de M. Niels Keller aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Niels Keller, directeur de recherche de deuxième classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission sera d'assurer le suivi et la coordination des programmes d'investissements d'avenir, ainsi que d'apporter son expertise pour les projets relevant de la matière condensée.

Pour l'exercice de cette mission, M. Niels Keller demeure affecté au Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) – UMR8635 - 45 avenue des Etats-Unis 78035 VERSAILLES CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC133377INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Cornelis Van Der Beek, directeur par intérim et de M. Bruno Boizot, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » et nommant Mme Martine Soyer, directrice de cette unité ;

Vu la décision n° 132581INP en date du 1^{er} septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Valérie Vénier-Martin, directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Martine Soyer, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Cornelis Van Der Beek, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2014.
- III. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, M. Bruno Boizot, chercheur de quatrième catégorie au CEA, est nommé directeur-adjoint par intérim de cette même unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133325DR06

Décision portant nomination de M. Laurent Grossin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire et nommant M. Jean-Yves Jouzeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/10/13 ;

Considérant que M. Laurent Grossin a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 20 au 22 Mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent Grossin, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, à compter du 01/10/13.

M. Laurent Grossin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent Grossin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 01/10/13.

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Jouzeau

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133289DR06

Décision portant nomination de Mme Céline Fournier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes et nommant M. Yves Fort en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 janvier 2013 ;

Considérant que Mme Céline Fournier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'université de Lorraine les 14, 15, 21 et 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Fournier, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7565 intitulée Institut Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes, à compter du 16 mars 2013.

Mme Céline Fournier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Céline Fournier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 22 octobre 2013.

Le directeur de l'unité
Yves Fort

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133329DR06

Décision portant nomination de M. Arnaud Bianchi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire et nommant M. Jean-Yves Jouzeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/10/13 ;

Considérant que M. Arnaud Bianchi a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud Bianchi, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, à compter du 01/10/13.

M. Arnaud Bianchi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud Bianchi est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 01/10/13.

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Jouzeau

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133330DR06

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste Vincourt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires et nommant M. Jean-Yves Jouzeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/10/13 ;

Considérant que M. Jean-Baptiste Vincourt a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'université les 14, 15, 21 et 22 février 2013 et les 14 et 15 février 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Baptiste Vincourt, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires, à compter du 01/10/13.

M. Jean-Baptiste Vincourt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Baptiste Vincourt est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 01/10/13.

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Jouzeau

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DDEC133349DR06

Décision portant nomination de M. Francis Baros aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés et nommant M. Laurent Falk en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14 février 2013 ;

Considérant que M. Francis Baros a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Francis Baros, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, à compter du 15 février 2013.

M. Francis Baros exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Francis Baros est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 28 octobre 2013.

Le directeur de l'unité
Laurent Falk

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133350DR06

Décision portant nomination de M. Richard Lainé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés et nommant M. Laurent Falk en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14 février 2013 ;

Considérant que M. Richard Lainé a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 17 décembre 2001 et du 4 au 8 février 2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Richard Lainé, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, à compter du 15 février 2013.

M. Richard Lainé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard Lainé est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 28 octobre 2013.

Le directeur de l'unité
Laurent Falk

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133326DR06

Décision portant nomination de Mme Florence Schlotter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires et nommant M. Jean-Yves Jouzeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/10/13 ;

Considérant que Mme Florence Schlotter a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Florence Schlotter, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires, à compter du 01/10/13 .

Mme Florence Schlotter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Florence Schlotter est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 01/10/13

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Jouzeau

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133288DR06

Décision portant nomination de Mme Chrystel Beaufiles aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la formation de recherche en évolution n°3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122889DGDS portant création de la formation de recherche en évolution n°3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire et nommant M. Alain Durand en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Chrystel Beaufiles a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS les 03, 04 27 et 28 mai 2010 et les 28 et 29 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Chrystel Beaufiles, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la formation de recherche en évolution n°3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, à compter du 24 octobre 2013

Mme Chrystel Beaufiles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Chrystel Beaufiles est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 24 octobre 2013

Le directeur de l'unité
Alain Durand

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133256DR06

Décision portant nomination de M. Jacky Dulcy aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma – Surfaces et nommant M. Eric Gaffet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 juillet 2013 ;

Considérant que M. Jacky Dulcy a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jacky Dulcy, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces, à compter du 10 juillet 2013.

M. Jacky Dulcy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jacky Dulcy est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 20 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Eric Gaffet

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC133366DR06

Décision portant nomination de M. Alain Chenu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée et nommant M. Fabrice Lemoine en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 novembre 2013 ;

Considérant que M. Alain Chenu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 03 février 2004 au 11 mars 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain Chenu, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée, à compter du 15 novembre 2013.

M. Alain Chenu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain Chenu est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 18 novembre 2013.

Le directeur de l'unité
Fabrice Lemoine

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133445DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle GALLET, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne – ICB

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC131406DR06 du 03/06/2013 portant nomination de Mme Isabelle Gallet aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Isabelle Gallet, dans l'unité du CNRS n°UMR6303 à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 19 septembre 2013

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Le directeur de l'unité
Alain Dereux

DEC133448DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud Gruez, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche UMR7365 intitulée IMOPA, Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC090021DR06 du 11/02/2009 portant nomination de M. Arnaud Gruez aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Arnaud Gruez, dans l'unité du CNRS n°7365 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre les Nancy, le 07/08/2013.

Le directeur de l'unité
Jean-Yves JOUZEAU

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du chef d'établissement partenaire
Pierre Mutzenhardt

DEC131397DR06

Décision portant nomination de Mme Delphine Badian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service et de recherche USR3516 intitulée Maison des sciences de l'Homme de Dijon – MSH Dijon.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC123255INSHS portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme MSH Dijon et nommant M. Francis Aubert en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que Mme Delphine Badian a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 05 au 07 avril 2005 et du 24 au 26 mai 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Badian, Technicien de Classe Supérieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service et de recherche n°USR3516 intitulée MSH Dijon, à compter du

Mme Delphine Badian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Badian est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le

Le directeur de l'unité USR3516
Francis Aubert

L'agent
Claire Touzel

Le directeur de l'UFR
[Nom du directeur]

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Le président de l'université de Bourgogne
Alain Bonnin

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC133255DR06

Décision portant nomination de M. Luc Moreau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma – Surfaces et nommant M. Eric Gaffet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 juillet 2013 ;

Considérant que M. Luc Moreau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 20 au 22 mars 2008 et du 03 au 05 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc Moreau, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces, à compter du 10 juillet 2013.

M. Luc Moreau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc Moreau est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 20 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Eric Gaffet

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC133433INSIS

Décision portant nomination de Mme Sophie Didierjean aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7563 intitulée Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7563 intitulée Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée et nommant M. Fabrice Lemoine, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université de Lorraine ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie Didierjean, Professeur de l'Université de Lorraine, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Bernard Antoine, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. Sébastien Pillet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Pillet, chargé de recherche de première classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet la coordination de l'action de l'INP dans le cadre de l'année internationale de la cristallographie (IYC) programmée en 2014.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien Pillet demeure affecté à l'UMR7036 « Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) » dont l'implantation se trouve à l'Université Henri Poincaré Nancy 1 - 1, boulevard des Aiguillettes - BP 239 - 54506 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, M. Sébastien Pillet percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est (DR06).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC140059DR06

Décision portant nomination de Melle Céline PIERRE aux fonctions d'adjointe à l'Agent Comptable Secondaire et chef du service financier et comptable de la délégation Centre-Est du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe Pieri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable Principal du CNRS en date du 12 septembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Melle Céline PIERRE, Ingénieur d'Etude CNRS, est nommée adjointe à l'Agent Comptable Secondaire et chef du service financier et comptable de la délégation Centre-Est du CNRS à compter du 06 janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 06 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Pieri



DEC133108INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Fabien GODEFERD aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien GODEFERD, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques Mécanique des Fluides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabien GODEFERD demeure affecté à l'UMR5509 – LMFA – Ecully.

Article 2

Du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Fabien GODEFERD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133241DR07

Décision portant nomination de M. Felix VALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée «Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés»

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard Lyon 1** (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5023** intitulée «**Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés**» et nommant **M. Pierre JOLY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **M. Felix VALLIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Felix VALLIER, technicien,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° **UMR5023** intitulée «**Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés**» à compter du **01/12/2013** .

M. Felix VALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Felix VALLIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE** le **09/12/2013**

Le directeur de l'unité

M. Pierre JOLY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC133162INSHS

Décision portant changement d'intitulé et nomination de M. Jean-Louis GAULIN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5648 intitulée *Centre inter-universitaire d'études médiévales*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5648 intitulée *Centre inter-universitaire d'études médiévales* et nommant M. Jacques CHIFFOLEAU directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 5648 est modifié comme suit :

Les termes « *Centre inter-universitaire d'études médiévales* » sont remplacés par les termes : « *CIHAM - Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux* ».

Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jacques CHIFFOLEAU, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Louis GAULIN, professeur des universités à Lyon 2 est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 DEC. 2013



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC133144DIST

Décision portant nomination de Mme Nathalie Fargier aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°132181DIST du 4 septembre 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3602 intitulée Persée et nommant Mme Nathalie Fargier directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Nathalie Fargier, Conservatrice à l'ENS de Lyon, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1er décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133373INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Joël Van Baelen directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP) modifiée en son article 2 par la décision n° 081198PU et nommant M. Wolfram Wobrock, directeur de cette unité et M. Joël Van Baelen, directeur adjoint de cette unité;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Wolfram Wobrock, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 01 janvier 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Joël Van Baelen, Directeur de Recherche 2ème classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133438INSIS

Décision portant nomination de M. Jean-Emmanuel BROQUIN, aux fonctions de directeur, et de Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche n°5130 intitulée : Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'UMR 5130 intitulée : Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC) et nommant M. Gérard GHIBAUDO, directeur de l'UMR et M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur adjoint de l'UMR ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Emmanuel BROQUIN, professeur à Grenoble INP, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Gérard GHIBAUDO, démissionnaire.

Article 2

A compter de cette même date, Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, professeur à Grenoble INP est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Jean-Emmanuel BROQUIN.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133242DR07

Décision portant nomination de Mlle Audrey CHOSSON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5557 intitulée « Ecologie microbienne »
LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard Lyon 1** (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5557** intitulée «**Ecologie microbienne**» et nommant **M. Yvan MOENNE-LOCCOZ** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Mlle Audrey CHOSSON** a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mlle Audrey CHOSSON, ingénieur d'étude,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° **UMR5557** intitulée « **Ecologie microbienne** » à compter du **05/12/2013** .

Mlle Audrey CHOSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mlle Audrey CHOSSON** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **05/12/2013**
Le directeur de l'unité
M. Yvan MOENNE-LOCCOZ

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC133115INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal SOMMER, directeur de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 28, pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal SOMMER demeure affecté à la UMR5305 - Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Pascal SOMMER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133143DR07

Décision portant nomination de M. Lawrence FREZET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC122742DSI** du **05/01/2012** nommant **Anne-Marie DELORT**, directrice de l'unité **UMR6296** intitulée « **Institut de Chimie de Clermont-Ferrand** » ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion de sources radioactives scellée, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules et de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle** » délivrée à **M. Lawrence FREZET** le **18/10/2013** par le **CNRS Formation Entreprises** ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Lawrence FREZET, ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **06/02/2013**.

Article 2 : Missions¹

M. Lawrence FREZET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Lawrence FREZET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **AUBIERE**, le **13/12/2013**

La directrice d'unité
Anne-Marie DELORT

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC133395INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Farouk Toumani, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) » et nommant M. Alain Quilliot, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Alain Quilliot, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Farouk Toumani, Professeur à l'Université Blaise Pascal, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133374INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alphons Schwarzenboeck aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP) modifiée en son article 2 par la décision n° 081198PU et nommant M. Wolfram Worbrock, directeur de cette unité et M. Joël Van Baelen, directeur adjoint de cette unité;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alphons Schwarzenboeck Professeur d'Université, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 01 janvier 2014 au 30 juin 2014, en remplacement de M. Joël Van Baelen, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC143497DR07

Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Vanessa Prévot, CR1, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional, en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Vanessa Prévot demeure affectée à l'UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand à Aubière.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 Mme Vanessa Prévot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC133158INSHS

Décision portant nomination de M. Matthieu POUX aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5138 intitulée « Archéométrie et Archéologie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5138 intitulée « *Archéométrie et archéologie : origine, datation et technologie des matériaux* » et nommant M. Nicolas Reveyron directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu POUX, professeur des universités à l'Université de Lyon 2, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de Monsieur Nicolas REVEYRON, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 7 JAN. 2014



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC133444dr08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n° DEC132576INEE du 04 septembre 2013 portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de Directeur de mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 février 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs à compter du 29 juillet 2013.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 29 juillet 2013

Fait à Orléans le 13 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Paco BUSTAMANTE

Visa du président de l'Université de La Rochelle
Gérard BLANCHARD
Date

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Date

DEC133463dr08

Décision portant nomination de M. François DEBIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Poitiers » - MSHS ;

Vu la décision n° DEC133237INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité mixte de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Poitiers » - MSHS ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 octobre 2012 ;

Considérant que M. François DEBIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers entre le 15 mai et le 28 juin ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. François DEBIEN, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°USR3565 – « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS à compter du 1^{er} décembre 2013.

M. François DEBIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. François DEBIEN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} décembre 2013

Fait à Orléans le 08 janvier 2014

La directrice par intérim de l'unité
USR3565
Myriam SORIA

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN
Date

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Date

DEC133414dr08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie RUAULT (DANO), agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR1934 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC110962DR08 du 07 mai 2011 portant nomination de Mme Stéphanie RUAULT (DANO) aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Stéphanie RUAULT (DANO), dans l'unité du CNRS n°UPR1934 à compter du 31 décembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Vincent BRETAGNOLLE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC133417dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO » à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/06/2012 ;

Considérant que M. Yvan STROPPIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yvan STROPPA, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO », à compter du 01/10/2012.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan STROPPA est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2014

La directrice de l'unité
Raphaëlle BELLANDO

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

Visa du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE



DEC133103INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane BILA, chargé de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane BILA demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Stéphane BILA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133447dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe CORBELLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité de service et de recherche n°USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL dont la directrice est Mme Marie-Luce DEMONET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} février 2012 ;

Considérant que M. Jean-Philippe CORBELLINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais de Tours les 7-8, 14-15 et 28-29 juin 2012 à Tours, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Philippe CORBELLINI, Technicien de classe normale, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL à compter du 1^{er} janvier 2013

M. Jean-Philippe CORBELLINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Philippe CORBELLINI est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013

Fait à Orléans le 20 décembre 2013

La directrice de l'unité
Marie-Luce DEMONET

Visa du président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT
Date 20 décembre 2013

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Date 14 janvier 2014

DEC133449dr08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC et de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

Vu la décision n° DEC131692INSU du 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

Vu l'avis du conseil de l'unité UMR7327 – ISTO en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein des unités mixtes n°UMR7327 – ISTO et UMS3116 – OSUC à compter du 09 avril 2013.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité des directeurs d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 avril 2013

Fait à Orléans le 20 janvier 2014

Le directeur de l'unité UMR7327
Bruno SAILLET

Le Directeur de l'unité UMS3116
Yves COQUET

Visa du président de l'Université d'Orléans
Youssefi TOURE
Date

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Date

DEC140169INC

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur et Mme Anne LESAGE, directrice adjointe de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » et nommant M. Dominique MASSIOT, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°132777INC du 3 octobre 2013 portant cessation de fonctions de M. Dominique MASSIOT et nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur par intérim et Mme Anne LESAGE, directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » ;

Vu l'avis émis par le Comité de direction de la fédération ;

Vu l'avis émis par le Conseil scientifique de la fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de recherche au CNRS et Mme Anne LESAGE, Ingénieur de recherche au CNRS, sont respectivement nommés directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2014, en remplacement de M. Dominique MASSIOT, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133324INSIS

Décision portant nominations de M. Yves Gervais aux fonctions de directeur et de M. Jean-Claude Grandidier aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC122733DSI en date du 5 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par les partenaires de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Yves Gervais, Professeur de l'Université de Poitiers, est nommé directeur de l'unité propre de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014 en remplacement de M. Jean-Paul Bonnet, admis à faire ses droits à la retraite.

II. M. Jean-Claude Grandidier, Professeur de l'ENSMA de Poitiers, est nommé directeur-adjoint de l'unité propre de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014 en remplacement de M. José Mendez, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133299DR10

Décision portant nomination de Mme Astrid HOSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FRC 1589) au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122892DGDS portant renouvellement de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire et nommant Monsieur Eric Westhof en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant création de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunopathologie et Chimie Thérapeutique et nommant Madame Sylviane Muller en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaire à leur contrôle délivrée à Mme Astrid HOSTE le 26/09/13 par l'Institut Physique Nucléaire de Lyon (IPNL) ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Astrid HOSTE, Technicienne Classe Normale, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 26/09/13.

Article 2 : Missions¹

Mme Astrid HOSTE exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Astrid HOSTE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2013

La directrice de l'unité UPR3572
Sylviane Muller

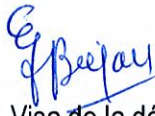


Le directeur de l'IBMC FRC1589
Eric Westhof

INSTITUT DE BIOLOGIE
MOLECULAIRE ET CELLULAIRE
CNRS - FRC 1589



Le Directeur
Prof. Eric WESTHOF



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

DEC133300DR10

Décision portant nomination de M. Thierry FOEHRENBACHER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice ;

Vu le renouvellement de l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option : « la détention ou la gestion de source radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateur de particules » délivrée à M. Thierry FOEHRENBACHER le 27/09/2013 par CNRS Formation Entreprise – JP Manin, (certification CEFRI N° 018Ri),

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 27/10/2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thierry FOEHRENBACHER, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1/09/2012.

Il est affecté au service compétent de radioprotection de l'institut.

Article 2 : Missions¹

M. Thierry FOEHRENBACHER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service.]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thierry FOEHRENBACHER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.


Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.


Fait à Strasbourg, le 20/12/2013



La directrice de l'unité
Christelle Roy



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC133301DR10

Décision portant nomination de M. Hubert SCHALLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et de sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Hubert SCHALLER le 22/03/2013 par l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, Strasbourg;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Hubert SCHALLER, Directeur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/03/2013.

Article 2 : Missions¹

M. Hubert SCHALLER exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M Hubert SCHALLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2013

La directrice de l'unité
Laurence Drouard


Laurence DROUARD
Directrice de l'IBMP



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

DEC133302DR10

Décision portant nomination de M. Nicolas BAUMBERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et de sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Nicolas BAUMBERGER le 08/06/2012 par l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, Strasbourg;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas BAUMBERGER, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/06/2012.

Article 2 : Missions¹

M. Nicolas BAUMBERGER exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas BAUMBERGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.


1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2013

La directrice de l'unité
Laurence Drouard


Laurence DROUARD
Directrice de l'IBMP



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

DEC133304DR10

Décision portant nomination de Mme Stéphanie BAUDREY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FRC 1589) au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122892DGDS portant renouvellement de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire et nommant Monsieur Eric Westhof en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN et nommant Monsieur Eric Westhof en qualité de directeur ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaire à leur contrôle délivrée à Mme Stéphanie BAUDREY le 22/03/13 par l'Institut Pluridisciplinaire Hubert CURIEN (IPHC) ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Stéphanie BAUDREY, Assistant Ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/03/2013.

Article 2 : Missions¹

Mme Stéphanie BAUDREY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie BAUDREY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2013

Le directeur de l'IBMC et de l'unité UPR9002

Eric Westhof

INSTITUT DE BIOLOGIE
MOLECULAIRE ET CELLULAIRE
CNRS - ERC 1529

Le Directeur de l'UPR
9002 du CNRS

Le Directeur
Prof. Eric WESTHOF

Prof. Eric WESTHOF

G. Bujan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

DEC140421DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Luc ORCESI, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire n° CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision n° DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Jean-Luc ORCESI [IR1], est nommé correspondant pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2013. .

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale,



Gaëlle BUJAN



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20
67037 Strasbourg cedex 02

T. 03 88 10 63 01
F. 03 88 10 60 95

DEC140424DR10

Décision portant nomination de M. Marc HERRMANN, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire n° CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision n° DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Marc HERRMANN [IE1], est nommé correspondant pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2013. .

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale,



Gaëlle BUJAN



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20
67037 Strasbourg cedex 02

T 03 88 10 63 01
F 03 88 10 60 95

DEC133370DR10

Décision portant nomination de M Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Madame Marie-France Bader en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Vincent-Joseph POIREL le 8/10/2010 par L'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent-Joseph POIREL, IE2, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8/10/2010.

Article 2 : Missions¹

M. Vincent-Joseph POIREL exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent-Joseph POIREL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.


Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe.]

Fait à Strasbourg le 20/12/2013

La directrice de l'unité
Marie-France Bader



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

DEC133295DR10

Décision portant nomination de Mme Amélie AUBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7517 intitulée LHyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19/12/2012 nommant M. François CHABAUX, directeur de l'unité UMR 7517 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option délivrée à Mme Amélie AUBERT le 25/01/2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 28/11/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Amélie AUBERT, technicienne classe normale, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30/11/2012.

Article 2 : Missions¹

Mme Amélie AUBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Amélie AUBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe.]

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2013



Le directeur d'unité
François Chabaux

François CHABAUX
Directeur



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC133297DR10

Décision portant nomination de M. Guillaume FLEITH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron et nommant Monsieur Jean-Michel Guenet en qualité de directeur ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option :« la détention ou la gestion de source radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateur de particules » délivrée à M. Guillaume FLEITH le 24/05/12 par l'IPHC Strasbourg (CNRS Formation Entreprise) ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Guillaume FLEITH, Assistant Ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/05/12.

Article 2 : Missions¹

M. Guillaume FLEITH exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Guillaume FLEITH sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20/12/2013

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Jean-Michel GUENET
Directeur



DEC133298DR10

**Décision portant nomination de M. Dominique MULLER aux fonctions de
personne compétente en radioprotection de l'UMR 7357 intitulée
Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 nommant M. Michel DE MATHELIN, directeur de l'unité UMR 7357;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « La détention ou la gestion de sources radioactives scellée, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Dominique Muller le 19 novembre 2010 par l'IPHC certifié CEFRI ;

Vu l'avis favorable de la commission CLHSCT du 26 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Dominique MULLER, Ingénieur de Recherche, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'attestation de formation a été délivrée le 19 novembre 2010, elle est valable 5 ans.

Article 2 : Missions¹

M. Dominique MULLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Dominique MULLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

1 [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe.]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2013



Le directeur d'unité
Michel de Mathelin



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC133375INSIS

Décision portant nomination de M. Achim Wirth aux fonctions de directeur, et de M. Jean-Pierre Franc aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) et nommant M. Christophe Baudet directeur de cette unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Institut Polytechnique de Grenoble et de l'Université Joseph Fourier ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I- M. Achim Wirth, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014 en remplacement de M. Christophe Baudet, appelé à d'autres fonctions ;
- II- M. Jean-Pierre Franc, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le calcul scientifique pour l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR7332 « Centre de physique théorique (CPT) » – Centre National de la Recherche Scientifique, Case 907, 13288 MARSEILLE CEDEX 09.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Laurent Lellouch percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs

DEC140224DR12

Décision portant nomination de Mme Julia FARGEOT aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Provence et Corse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121838DAJ du 26/06/12 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de la directrice de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Julia FARGEOT, IE2, est nommée, à compter du 1^{er} février 2014, responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Provence et Corse en remplacement de Mme Béatrice Saint-Cricq, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC133493INSIS

Décision portant nomination de Mme Annette Calisti aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM) et nommant M. Jean-Marc Layet directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université d'Aix-Marseille ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Annette Calisti, Directrice de recherche du CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133424INSIS

Décision portant nomination de M. Bernard Porterie aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels et nommant M. Lounes Tadriss, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université d'Aix-Marseille ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard Porterie, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Lazhar Houas, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133405INSIS

Décision portant nomination de M. Olivier Pouliquen aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3515 intitulée Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique et changement d'intitulé de la fédération qui devient Fédération de recherche Fabri de Peiresc

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3515 intitulée Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique et nommant M. Alain Pocheau, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°122235INSIS en date du 6 septembre 2012 portant nomination de M. Jean Duplessis-Kergomard en qualité de directeur de la fédération de recherche n°3515 intitulée Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique en remplacement de M. Alain Pocheau ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu les accords émis par l'Université d'Aix-Marseille et l'Ecole Centrale de Marseille ;

Vu les avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. M. Olivier Pouliquen, Directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée à compter du 1^{er} avril 2014 en remplacement de M. Jean Duplessis-Kergomard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
- II. A compter du 1^{er} janvier 2014, la fédération susvisée change d'intitulé et devient Fédération de recherche Fabri de Peiresc.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133474DAJ

Décision portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'Adjoint au Délégué Régional de la délégation Languedoc-Roussillon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC090142DR13 du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions de Responsable du Service Partenariat et de la Valorisation au sein de la délégation Languedoc-Roussillon,

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de M. Jocelyn Méré, Responsable du Service Partenariat et Valorisation de la Délégation Languedoc-Roussillon, à compter du 10 décembre 2013.

Article 2 - M. Jocelyn Méré, Ingénieur de Recherche 2^{ème} classe, est nommé adjoint au Délégué Régional pour la délégation Languedoc-Roussillon, à compter du 10 décembre 2013, en remplacement de M. Gérard Kerlidou, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 10 décembre 2013.

Alain Fuchs



DEC133111INSIS

Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Martine MASBERNAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques Génie des Procédés.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Martine MASBERNAT demeure affectée à l'UMR5503 – LGC – Toulouse.

Article 2

Du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, Madame Martine MASBERNAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



DEC133112INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Liviu NICU en qualité de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Liviu NICU, Chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques relatives aux microsystèmes et biomicrosystèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Liviu NICU demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes – LAAS – UPR8001 – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Liviu NICU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133411DR14

Décision portant nomination de Mme Sylvie Roques aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Roques, DR1, chercheur, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet d'assister le délégué régional dans ses activités telle que décrite dans la décision n° 090016DAJ du 1^{er} mars 2009.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie Roques est affectée à la délégation régionale Midi-Pyrénées.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, Mme Sylvie Roques percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Le président

Alain Fuchs

DEC140012INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination par intérim de M. Aurélien BOURDON aux fonctions de directeur et Jean-Christophe CANONICI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement » et nommant M. Lior PEREZ, directeur et M. Aurélien BOURDON, directeur adjoint de cette unité;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du Comité de Direction;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Lior PEREZ, directeur de l'unité mixte de service susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 01 janvier 2014.
- II. A compter de cette même date, sont nommés par intérim M. Aurélien BOURDON, Ingénieur de Recherche CNRS, aux fonctions de directeur et M. Jean-Christophe CANONICI, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 mars 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



DEC133110INSIS

Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Nathalie MALBERT, professeur des universités 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Nathalie MALBERT demeure affectée à l'UMR5218 – Laboratoire de l'intégration, du matériau au système – IMS - Talence.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Madame Nathalie MALBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133160INSHS

Décision portant nomination de M. Jérôme FRANCE aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle CARTRON aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n°5607 intitulée « *Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age* »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5607 intitulée « *Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age* » et nommant Mme Valérie FROMENTIN directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme FRANCE, professeur des universités à l'Université de Bordeaux 3, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de Madame Valérie FROMENTIN, démissionnaire.

Mme Isabelle CARTRON, professeure des universités à l'Université de Bordeaux 3, est nommée directrice-adjointe de l'UMR à compter de cette même date.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/12/2013

Joël Bertrand

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



DEC133108INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Hiroyuki FUJITA en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Hiroyuki FUJITA, directeur du « Center for International Research on MicroMechatronics est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la mise en place et le suivi des projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Hiroyuki FUJITA demeure affecté à l'Institut of Industrial Science-The University of Tokyo et rattaché à l'INSIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Hiroyuki FUJITA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140032IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Bernd Grambow chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC130820IN2P3 du 12 avril 2013 nommant M. Bernd Grambow, chargé de mission auprès du président du CNRS l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2013, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, exercées par M. Bernd Grambow auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la Bretagne et Pays de la Loire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140033IN2P3

Décision portant nomination de M. Charles-Olivier Bacri aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Charles-Olivier Bacri, directeur de recherche de 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la direction du défi NEEDS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Charles-Olivier Bacri demeure affecté à l'Institut de physique nucléaire (UMR 8608) à Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 M. Charles-Olivier Bacri percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140027IN2P3

Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Colledani, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Claude Colledani demeure affecté à l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (UMR 7178) à Strasbourg.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, M. Claude Colledani, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Gilles ADDA aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3191 «Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information (IMMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122736DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte internationale n°3191 intitulée «Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information (IMMI) » et nommant M. Joseph-Jean MARIANI directeur de cette unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilles ADDA, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Joseph-Jean MARIANI, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JAN. 2014**



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Décision portant nomination de M. Gilles COPPIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 «LAB-STICC»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285 intitulée «LAB-STICC» et nommant M. Alain HILLION directeur de cette unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilles COPPIN, professeur à TELECOM Bretagne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Alain HILLION, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JAN. 2014**



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Décision portant nomination de M. François VILLENEUVE aux fonctions de directeur et de Mme Gulgun ALPAN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5272 «LABORATOIRE G-SCOP (G-SCOP)»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5272 intitulée «LABORATOIRE G-SCOP (G-SCOP)» et nommant M. Yannick FREIN directeur de cette unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François VILLENEUVE, professeur à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Yannick FREIN.

Mme Gulgun ALPAN, maître de conférences à l'institut Polytechnique de Grenoble est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JAN. 2014**



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC133410IN2P3

Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyrille Thieffry, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 M. Cyrille Thieffry, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140019DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Marc Le Martin, ingénieur de recherche, est nommé adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133397IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Serge Kox chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132701IN2P3 du 3 octobre 2013 nommant M. Serge Kox, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 28 février 2014, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, exercées par M. Serge Kox auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133305INSU

Décision portant nomination de M. Christophe MESSAGER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire de Physique des Océans ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire de Physique des Océans » et nommant M. Claude ROY, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le vote du Conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Claude ROY, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 01 janvier 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Christophe MESSAGER, Ingénieur de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC140056DR17

Décision portant nomination d'Alexandra Schilliger aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne - Pays de la Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Alexandra Schilliger, Ingénieure d'études de deuxième classe, est nommée, à compter du 01 décembre 2013, responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC133367INP

Décision portant nomination de M. Amine Cassimi aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique (CIMAP) et nommant M. Serge Bouffard directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2014, M. Amine Cassimi, chercheur de catégorie 5 au CEA, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Serge Bouffard, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133354INS2I

Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bio-informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène TOUZET demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, Mme Hélène TOUZET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133354INS2I

Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bio-informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène TOUZET demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, Mme Hélène TOUZET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

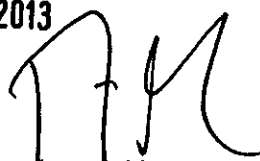
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 DEC. 2013



Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133352INS2I

Décision portant nomination de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean MAIRESSE demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications (LIAFA) – UMR7089 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, M. Jean MAIRESSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133352INS2I

Décision portant nomination de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean MAIRESSE demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications (LIAFA) – UMR7089 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, M. Jean MAIRESSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3


La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

2.0 DEC. 2013


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133421DRH

Décision portant nomination de M. Jacky Hirsch aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS2927 intitulée USAES

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n° CON050001DRH en date du 18 mai 2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES, notamment son article 6 renouvelée par avenants ;

Vu la convention générale conclue le 1er juillet 2010 entre le CAES et le CNRS, notamment son article 8 ;

Vu la décision n° DEC112208DRH portant nomination de M. Jacky Hirsch aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES du 20 avril 2011 au 22 juin 2013,

Vu la proposition du Conseil d'Administration du CAES du CNRS en date du 2 et 3 octobre 2013

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jacky HIRSCH, IR1, est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES jusqu'à la fin du mandat du Conseil d'administration du CAES du CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources
Xavier Inglebert

Décision portant nomination de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle TELLIER, professeure des universités à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Sa mission, à l'interface INS2I / INSHS, a pour objet le suivi des activités relevant de la partie traitement automatique de la langue et le suivi des questions relatives aux sciences de la cognition, en lien avec l'INSB et l'INSHS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle TELLIER, demeure affectée au laboratoire des Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE) – UMR8094 – Montrouge.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, Mme Isabelle TELLIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle TELLIER, professeure des universités à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Sa mission, à l'interface INS2I / INSHS, a pour objet le suivi des activités relevant de la partie traitement automatique de la langue et le suivi des questions relatives aux sciences de la cognition, en lien avec l'INSB et l'INSHS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle TELLIER, demeure affectée au laboratoire des Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE) – UMR8094 – Montrouge.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, Mme Isabelle TELLIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

2 0 DEC. 2013


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC133355INS2I

Décision portant nomination de M. Alain MILLE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain MILLE, professeur de première classe à l'Université Lyon 1, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet l'étude prospective sur l'impact du numérique dans l'enseignement (e-learning). M. MILLE sera chargé de la mise en place d'un site pilote à Lyon, avec le concours de l'Université Lyon 1 et de l'ENS Lyon, qui pourrait s'étendre au site de Grenoble.

Ce projet exploratoire dénommé "Connaissances ouvertes à tous" devra être centré sur la production de ressources pédagogiques en français, sans que cela n'exclue d'éventuelles ressources en anglais (sous réserve que l'investissement correspondant reste modéré). L'accent sera mis plus sur le volet recherche que sur le volet déploiement. La restitution de la mission se fera sous forme de rapport semestriel, de plateforme et de colloque ouvert à la communauté.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain MILLE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information (LIRIS) – UMR5205 – VILLEURBANNE.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, M. Alain MILLE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133355INS2I

Décision portant nomination de M. Alain MILLE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain MILLE, professeur de première classe à l'Université Lyon 1, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet l'étude prospective sur l'impact du numérique dans l'enseignement (e-learning). M. MILLE sera chargé de la mise en place d'un site pilote à Lyon, avec le concours de l'Université Lyon 1 et de l'ENS Lyon, qui pourrait s'étendre au site de Grenoble.

Ce projet exploratoire dénommé "Connaissances ouvertes à tous" devra être centré sur la production de ressources pédagogiques en français, sans que cela n'exclue d'éventuelles ressources en anglais (sous réserve que l'investissement correspondant reste modéré). L'accent sera mis plus sur le volet recherche que sur le volet déploiement. La restitution de la mission se fera sous forme de rapport semestriel, de plateforme et de colloque ouvert à la communauté.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain MILLE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information (LIRIS) – UMR5205 – VILLEURBANNE.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, M. Alain MILLE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

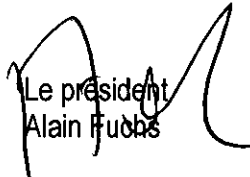
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 JAN. 2014**


Le président
Alain Fuoss

DEC133488DRH

Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal LOISEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable du service *Systèmes et Traitement de l'Information* de la Direction des ressources humaines, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LOISEL demeure affecté à la Direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, M. Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC133489DRH

Décision portant nomination de M. Emmanuel METERREAU aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel METERREAU, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel METERREAU demeure affecté à la Délégation régionale Normandie.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, M. Emmanuel METERREAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC140034DAJ

Décision portant nomination de Monsieur Arnaud LALO aux fonctions d'adjoint au directeur pour l'Afrique-Moyen Orient à la DERCI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Arnaud LALO, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé adjoint au directeur pour l'Afrique-Moyen Orient à la DERCI

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC140139DERCI

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Roussignol, Directeur de Recherche, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551, Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de Physique, 24 rue Lhomond 75231 Paris Cedex 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC133351INS2I

Décision portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, professeure de classe exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133351INS2I

Décision portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, professeure de classe exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2013**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133487DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC133336INSMI

Décision portant nomination de Monsieur Philippe HELLUY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe HELLUY, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi du calcul scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe HELLUY demeure affecté à l'Institut de Recherche Mathématique Avancée – IRMA, UMR 7501 dirigé par Monsieur Yann BUGEAUD.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Philippe HELLUY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation « Alsace ».

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/12/2013

Le président

Alain Fuchs

DEC133335INSMI

Décision portant nomination de Monsieur Olivier GOUBET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier GOUBET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les alliances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier GOUBET demeure affecté au LAMFA – UMR7352 dirigé par Monsieur Fabien DURAND.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Olivier GOUBET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/12/2013

Le président
Alain Fuchs

DEC133314 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur Frédéric COQUEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric COQUEL, Directeur de recherche de 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les industries.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frédéric COQUEL demeure affecté au CMAP – UMR7641 à Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Frédéric COQUEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/12/2013

Le président
Alain Fuchs

DEC133311DAJ

Décision portant renouvellement de M. Bernard Poulain dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'INSB,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Bernard Poulain, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB, en charge des Neurosciences et des Sciences cognitives, à compter du 17 novembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2013.

Alain Fuchs

DEC140091DAJ

Décision portant renouvellement de M. Giancarlo Faini aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°DEC090181DAJ du 7 décembre 2009 portant nomination de M. Giancarlo Faini aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INP ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Giancarlo Faini, directeur de recherche, est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INP en charge de la physique condensée et des nanosciences, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC140092DAJ

Décision portant renouvellement de M. Pascale Roubin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°DEC090185DAJ du 7 décembre 2009 portant nomination de Mme Pascale Roubin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INP ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Pascale Roubin, professeure des universités, est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INP en charge du domaine « Milieux dilués, optique et lasers, plasmas chauds », à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC140286DAJ

Décision portant nomination de Mme Michèle BAUSSANT aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Michèle BAUSSANT, chargée de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSHS en charge du suivi de la section 38 et de la communication à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133398INSU

Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc BEUZIT, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'aide au suivi des TGIR, et plus particulièrement du CFHT et de l'ESO, ainsi que de l'instrumentation associée (MUSE, SPHERE, Gravity, Matisse) et des opérations de R&D dans le domaine optique, notamment la préparation de l'ELT.

Il assure également le suivi des télescopes de 2m (T193 et TBL), notamment dans leur évolution vers une gestion au sein des OSU respectifs.

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCi.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274) B.P. 53, F-38041 GRENOBLE Cedex 9 ;

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Jean-Luc BEUZIT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133402INSU

Décision portant nomination de M. François PAJOT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François PAJOT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi des programmes Physique Chimie du Milieu Interstellaire (PCMI), Programme National Cosmologie et Galaxies (PNCG), et Physique Stellaire (PNPS), des actions spécifiques « Observatoire Virtuel » et « Alma », ainsi que du groupe de travail « Concordia ».

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERC.

Pour l'exercice de cette mission, M. François PAJOT demeure affecté à l'Institut d'Astrophysique Spatiale d'Orsay, Bâtiment 121, Université Paris-Sud 11, 91405 ORSAY ;

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. François PAJOT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133403INSU

Décision portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas ARNAUD, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des services nationaux d'observation, des services et sites instrumentés labélisés.

Pour l'exercice de cette mission, M. Nicolas ARNAUD demeure affecté à l'unité mixte de recherche Géosciences Montpellier (UMR6524), Place Eugène Bataillon, 34095 MONTPELLIER cedex 5.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Nicolas ARNAUD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation du Languedoc Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133406INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme ROSE, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des instruments nationaux des domaines Surfaces et Interfaces Continentales et Terre Solide de l'INSU, notamment les lignes Synchrotron de ESFR (dont l'Equipex ECO-X) et Soleil ainsi que le laboratoire LMC14.

M. Jérôme ROSE représentera également le CNRS-INSU dans les comités de pilotage de ces infrastructures.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme ROSE demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), Europôle Méditerranéen de l'Arbois, BP 80, 13545 AIX-EN-PROVENCE cedex 4.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Jérôme ROSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133408INSU

Décision portant nomination de Mme Marcia MAIA aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marcia MAIA, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en géosciences marines et des relations avec les partenaires du domaine des sciences de la mer des Géosciences.

Mme Marcia MAIA assurera également le suivi du comité thématique (CT2) couplage interne et externe ainsi que celui du programme Marges avec les partenaires académiques et industriels.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marica MAIA demeure affectée au sein de l'unité mixte de recherche Domaines Océaniques (UMR6538), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Rue Dumont d'Urville, 29280 PLOUZANÉ.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 Mme Marcia MAIA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133409INSU

Décision portant nomination de Mme Mireille PERRIN aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mireille PERRIN, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'animation du bureau français du projet European Plate Observing System (EPOS-France).

Mme Mireille PERRIN assurera également le suivi des unités du domaine Terre Solide et remplacera le Directeur Adjoint Scientifique en cas de besoin auprès des Directeurs d'Unités ou lors de réunions d'instances nationales ou internationales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Mireille PERRIN demeure affectée au sein du laboratoire « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (UMR7330 CEREGE), Europôle de l'Arbois, BP80 13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 Mme Mireille PERRIN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133416INSU

Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise ELBAZ, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires et projets de recherche en lien avec les sciences de l'eau, tant du point de vue des ressources que de l'écotoxicologie.

Mme Françoise ELBAZ assurera également le suivi des programmes inter-instituts et inter-organismes EC2CO et MISTRALS (pour les chantiers SICMED et LITTO).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise ELBAZ demeure affectée au sein du laboratoire Hydrosiences Montpellier (UMR5559), Université Montpellier I et II, 300 avenue du Professeur Emile Jeanbrau, 34095 MONTPELLIER.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 Mme Françoise ELBAZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133413INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme GAILLARDET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'organisation des Services d'Observation du domaine Surfaces et Interfaces Continentales de l'INSU.

M. Jérôme GAILLARDET assure également la structuration des Infrastructures de Recherche dans ce domaine.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'unité mixte de recherche de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75005 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Jérôme GAILLARDET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est (DR03).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133416INSU

Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise ELBAZ, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires et projets de recherche en lien avec les sciences de l'eau, tant du point de vue des ressources que de l'écotoxicologie.

Mme Françoise ELBAZ assurera également le suivi des programmes inter-instituts et inter-organismes EC2CO et MISTRALS (pour les chantiers SICMED et LITTO).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise ELBAZ demeure affectée au sein du laboratoire Hydrosiences Montpellier (UMR5559), Université Montpellier I et II, 300 avenue du Professeur Emile Jeanbrau, 34095 MONTPELLIER.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 Mme Françoise ELBAZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133418INSU

Décision portant nomination de M. Gérard ANCELLET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérard ANCELLET, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine « Océan Atmosphère » (essentiellement le programme national LEFE, les réseaux d'observations et les équipements nationaux).

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ANCELLET demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Laboratoire Atmosphère, Milieux et Observations Spatiales (UMR8190 LATMOS), Institut Pierre Simon Laplace, Université Pierre et Marie Curie - Boîte 102, 4 place Jussieu, 75230 PARIS Cedex 05.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Gérard ANCELLET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133419INSU

Décision portant nomination de Mme Jacqueline BOUTIN aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Jacqueline BOUTIN, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche, ainsi que du parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Jacqueline BOUTIN demeure affectée au sein du Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (UMR7159 LOCEAN) Institut Pierre Simon Laplace - Boîte 100, 75252 PARIS Cedex 05.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 Mme Jacqueline BOUTIN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133422INSU

Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian ABONNEL, Ingénieur d'Études Météo-France est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de l'instrumentation dans le domaine « Océan Atmosphère » et notamment à ce titre l'Audit lidar et ainsi que de la représentation de l'INSU lors des réunions techniques expérimentales avec METEO-FRANCE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian ABONNEL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « GAME » (UMR3589), 73, Avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDÉ Cedex.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Christian ABONNEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133431INSU

Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier VIDAL, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la co-animation du groupe de programmation « Energie fossile, géothermie et ressources minérales » de l'Alliance pour la coordination de la recherche sur l'énergie ANCRE.

M. Olivier VIDAL assure la coordination de l'ERA-NET - ERA-MIN mais également le partenariat étroit avec l'INSIS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut des Sciences de la Terre » (UMR5275 ISTerre), OSUG-C (Maison des Géosciences) 1381 rue de la Piscine, 38400 Saint-Martin d'Hères.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133432INSU

Décision portant nomination de Mme Pascale TALOUR aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale TALOUR, Ingénieur de Recherche au CNRS est nommé chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Elle sera la correspondante DIST et en charge de structuration de l'Information scientifique de l'INSU.

Mme Pascale TALOUR assurera également le suivi des travaux de la DIST, des relations entre l'INSU et l'INIST, du portail Bibliopl@nets, de l'animation des professionnels IST de l'INSU, des abonnements contrats passés par l'INSU avec certains éditeurs scientifiques.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale TALOUR demeure affectée au sein de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (UMS832 OSUG), Domaine universitaire - 414 rue de la Piscine - 38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES.

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 Mme Pascale TALOUR, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133436INSU

Décision portant nomination de M. Philippe LOUARN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe LOUARN, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNP et PNST. Il assure une mission d'expertise pour le suivi du dossier THEMIS et la représentation de l'INSU au CCI. Il suit également les dossiers à l'interface entre le domaine Astronomie Astrophysique et les autres domaines de l'INSU.

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERC.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe LOUARN demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut de Recherches en Astrophysique et Planétologie » (UMR5277 IRAP), 9 avenue du Colonel Roche - BP 44346 - 31028 Toulouse Cedex 4

Article 2

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Philippe LOUARN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133437INSU

Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel PERAULT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 avril 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers liés à la politique de site du CNRS : CPER, convention de sites, Labex. Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel PERAULT demeure affecté au Laboratoire d'Études du Rayonnement de la Matière (UMR8112 LERMA) Observatoire de Paris - 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS ;

Article 2

Du 01 avril 2014 au 31 décembre 2014 M. Michel PERAULT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133439INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel GUEDALIA, chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC123042INSU du 11 janvier 2013 nommant M. Daniel GUEDALIA chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 01 janvier 2014, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut National des Sciences de l'Univers exercées par M. Daniel GUEDALIA auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation régionale Midi-Pyrénées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133483DAJ

Décision portant nomination de M. Serge Kox aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Serge Kox, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3 en charge de la politique de site, des TGIR et des relations avec les unités de l'Institut à compter du 1^{er} mars 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133315DAJ

Décision portant nomination de M. Pierrick Roberge aux fonctions d'adjoint au directeur adjoint administratif de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'INSU,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Pierrick Roberge, est nommé adjoint au directeur adjoint administratif de l'Institut des Sciences de l'Univers, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de Mme Sophie Goguelet.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

Alain Fuchs

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2012 et 2013, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	95564	ALVES	Annabelle	440680	12/1/2013	IR2
CE	95770	COURTECUISSSE	Julien	420730	12/1/2012	IR2
CE	55333	DIVOL-MALGOIRE	Fanchon	441365	12/1/2013	IR2
CI	35442	FORISSIER	Marine	427077	7/1/2013	IR2
CI	34463	HOARAU	Michel	426966	7/1/2013	IR2
CE	42540	JOLY	Baptiste	440378	12/1/2013	IR2
CE	26062	LECOINTRE	Albanne	437252	12/1/2012	IR2
CE	103926	LOMBARD	Vincent	438453	12/1/2012	IR2
CE	27794	MARTIN	Alexandre	440424	12/1/2012	IR2
CI	26385	MIMA	Silvana	425312	10/1/2013	IR2
CI	26928	PAILLES	Christine	427909	7/1/2013	IR2
CE	39611	PERRIERE	Loïc	422910	12/1/2012	IR2
CE	52936	POTIER-THOMAS	Christophe	438665	11/2/2013	IR1
CE	110293	SOUGRATI	Moulay-Tahar	438779	12/1/2013	IR2
CE	111419	THOMAS	Lionel	420729	12/13/2012	IR2

Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	47324	GRAINDORGE	Stéphanie	421927	12/1/2012	IE2
CE	80611	LE COZ	Cédric	440442	12/1/2013	IE2
CE	99197	PHILIPPE	Arnaud	433224	12/1/2012	IE2
CE	111590	RICHARD	Fanny	432457	12/1/2012	IE2
CE	92142	SALMAN	Ayman	430929	12/1/2012	IE2
CI	15447	WIOTTE	Fabrice	427590	7/1/2013	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	21345	AZCON	Florence	427903	7/1/2013	AI
CE	56982	BEN NEJI	Myriam	427252	12/1/2012	AI
CE	89364	BONNET	Jonathan	441061	12/1/2013	AI
CE	108264	BOYER	Kelly	440164	12/1/2013	AI
CE	99536	DUPUY	Gaëlle	439541	12/1/2013	AI
CE	111139	EL AYAT DUTOT	Julie	436163	12/1/2012	AI
CI	27340	GROSCAUX	Philippe	427841	7/1/2013	AI
CE	86875	JEANNOUTOT	Judicaël	441255	12/1/2013	AI
CE	111657	MAZEAUD	Mélanie	440113	12/1/2013	AI
CE	114824	RAFFIN	Pauline	440213	12/1/2013	AI
CE	78250	ROLS	Melina	439538	12/1/2013	AI
CE	71160	TRICOCHÉ	Agnes	437691	12/1/2012	AI

Techniciens de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	111053	BAEHR	René	421884	12/1/2012	TCN
CI	53406	BENSAFIA	Farha	424954	7/1/2013	TCN
CE	115421	BLONDEL	Christine	440182	12/1/2013	TCN
CI	81661	CARTEAU	Stephanie	436109	9/1/2013	TCN
CE	106704	CHAULIN	David	422329	12/1/2012	TCN
CE	75419	ESCALERA	Xavier	429366	12/1/2012	TCN
CE	97185	FORGET	Anissa	424531	12/1/2012	TCN
CI	97318	GICQUIAUX	Nathalie	426799	9/1/2013	TCN
CE	84017	JEANPERT	Kevin	424756	12/1/2012	TCN
CI	119555	KASSAMA	Marie-Noëlle	426252	9/1/2013	TCN
CE	103894	KIEFFER	Camille	441349	12/1/2013	TCN
CE	63021	MOUHAMAD	Houzaifa	435289	12/1/2012	TCN
CE	73450	RETOUT	Pascaline	440696	12/1/2013	TCN
CE	104256	SEILER	Stéphane	430064	12/1/2012	TCN

Adjoints Techniques de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	97725	EL BEYAD	Abdellaziz	428491	9/1/2013	AJTP2

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2013, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	72683	BECKMANN	Volker	440631	01/12/2013	IR1
CE	94748	RUSSO	Stefano	440656	01/12/2013	IR1
CE	43028	SIMION	Stefan	444047	01/12/2012	IR1
CE	89192	BARBARY	Gaele	442767	01/12/2013	IR2
CE	6364	BATTELIER	Baptiste	439459	01/12/2013	IR2
CE	105447	BLANC	Nils	441251	01/12/2013	IR2
CE	75139	BUY LESVIGNE	Christelle	440660	01/12/2013	IR2
CE	75411	CHAMOREAU	Lise-Marie	441383	01/12/2013	IR2
CE	106485	CLADY	Raphaël	442368	01/12/2013	IR2
CE	90544	COURDE	Clément	439707	01/12/2013	IR2
CE	61273	DUBOZ	Priscilla	441775	01/12/2013	IR2
CE	122150	DUPEUX	Florine	444208	11/12/2013	IR2
CE	65030	FERRAND	Remi	440807	01/12/2013	IR2
CE	69518	GACEMI	Djamal	443243	01/12/2013	IR2
CE	42918	GANDOLFO	Nicolas	442192	01/12/2013	IR2
CE	49049	GELIN	Muriel	441761	01/12/2013	IR2
CE	121942	GODARD	Antoine	442898	01/12/2013	IR2
CE	50528	GRANATA	Massimo	441717	01/12/2013	IR2
CE	54248	HACHON	Frédéric	441656	01/12/2013	IR2
CE	6495	HULIN-HUBARD	Francis	442443	01/12/2013	IR2
CE	82301	HUMEAU	Olivier	441663	01/12/2013	IR2
CE	103074	LUQUE GARCIA	Gloria	442390	01/12/2013	IR2
CE	54890	MANSOUR	Malik	443893	01/12/2013	IR2
CE	51149	MARTIN	Chloé	442828	01/12/2013	IR2
CE	6129	MASQUELIER-LOORIUS	Julie	439358	01/12/2013	IR2
CE	82922	NOUAR	Farid	441883	01/12/2013	IR2
CE	110441	OCHSENBEIN	Stella	441633	01/12/2013	IR2
CE	106743	PERRIER	Alexandre	441726	01/12/2013	IR2
CE	83103	ROYER	Anne	440132	01/12/2013	IR2
CE	89532	TECHENE	Sibylle	442706	01/12/2013	IR2
CE	88425	VERGUET	Alexis	444015	01/12/2013	IR2

Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	102110	ALZAPIEDI	Carole	441556	01/12/2013	IE2
CE	91214	BADARAU	Doina	439990	01/12/2013	IE2
CE	115838	BASTIAN	Fabiola	441609	01/12/2013	IE2
CE	114302	BEGUIER	Christine	441244	01/12/2013	IE2
CE	88446	BOBEE	Cecilia	428624	01/12/2012	IE2
CE	116664	BONNE	Anne-Sophie	441402	01/12/2013	IE2
CE	122047	BRIGANT	Maud	442241	01/12/2013	IE2
CE	110369	BUON	Christelle	444342	01/12/2013	IE2
CE	56034	CAVALAGLIO	Sébastien	443512	01/12/2013	IE2
CE	109786	CHAMORET	Bérengère	442776	01/12/2013	IE2
CE	57342	CORNEYLLIE	Alexandra	443325	01/12/2013	IE2
CE	20915	CORVASIER	Louise	438673	01/12/2013	IE2
CE	121419	DE SAINT-LEGER	Emmanuel	440133	01/12/2013	IE2
CE	116086	DECOUX	Anne	439902	01/12/2013	IE2
CE	56763	DELEBARRE DUTRUEL	Virginie	440802	01/12/2013	IE2
CE	50408	DIDELON	Chloé	442839	01/12/2012	IE2
CE	122172	DUBRAY	Fanny	441657	01/12/2013	IE2
CE	122746	DUBS	Pascaline	446472	01/01/2014	IE2
CE	48551	FERHOD	Djamel	441540	01/12/2013	IE2
CE	89112	FRENEAUX	Antoine	441115	01/12/2013	IE2
CE	63197	GENNAI	Jhoan	439205	01/12/2013	IE2
CE	56004	GEORGIEVA	Mariya	441700	01/12/2013	IE2
CE	53716	GILLET	Rémi	444024	01/12/2012	IE2
CE	118011	GOMEZ CARBONELL	Carmen	443267	01/12/2013	IE2
CE	56915	HANECHÉ	Nadia	441550	01/12/2013	IE2
CE	82248	HERCZEG	Valérie	443296	01/12/2013	IE2
CE	122202	HOEST	Philippe	444395	01/12/2013	IE2
CE	111519	JOLIVET	Claudie	442190	01/12/2013	IE2
CE	29198	JOUE	Johan	441711	01/12/2013	IE2
CE	81599	JUMEL	Simon	441650	01/12/2013	IE2
CE	121909	MAIROT	Alexandre	440267	01/12/2013	IE2
CE	96601	MARCUS	Francine	441162	01/12/2012	IE2

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2013, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	113149	MENDES	Cécilia	443911	01/12/2013	IE2
CE	105055	MILANIAN	Pouneh	440561	01/12/2013	IE2
CE	105299	MOUROT	Brigitte	442250	01/12/2013	IE2
CE	110201	MUNIER	Clarisse	441827	01/12/2013	IE2
CE	109613	PEAULT	Oriane	441561	01/12/2013	IE2
CE	114433	PETITBON	Clément	443511	01/12/2013	IE2
CE	122200	REYNIER	Céline	442304	01/12/2013	IE2
CE	122355	RICHER	Florian	443818	01/01/2014	IE2
CE	92324	SALVAT	Alexandre	441678	01/12/2013	IE2
CE	122255	TARDIEUX	Laurent	443175	01/12/2013	IE2
CE	122041	THURIOT	Joelle	440206	01/12/2013	IE2
CE	28701	YOHIA	Christophe	441625	01/12/2013	IE2
CE	49332	ZEITOUN	Charline	442823	01/12/2012	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	121341	BATHIAS	Pamela	437454	01/12/2013	AI
CE	119203	BEGUIN	Anthony	441810	01/12/2013	AI
CE	76126	BLATCHE	Marie-Charline	442808	01/12/2013	AI
CE	115165	CHAUVET	Fanny	441362	01/12/2013	AI
CE	115668	COUMAR	Sophie	439966	01/12/2013	AI
CE	117208	DARDE	Yohann	442227	01/12/2013	AI
CE	121908	DERRIEN	Annabelle	440035	01/12/2013	AI
CE	106564	FURLAN	Eric	443259	01/12/2013	AI
CE	27498	GARCON	Evelyne	440684	01/12/2013	AI
CE	121929	HANNOY	Delphine	441218	01/12/2013	AI
CE	23830	LAURENS	Myriam	440066	01/12/2013	AI
CE	111637	LEWANDOWSKI	Frédéric	443779	01/12/2012	AI
CE	114388	LOKIEC	Cécile	442778	01/12/2013	AI
CE	91260	MACHILLOT	Paul	442136	01/12/2013	AI
CE	122195	MAHE	Philippe	442141	01/12/2013	AI
CE	78349	MARI	Virginie	441823	01/12/2013	AI
CE	104269	MARTIN	Romain	443130	01/12/2013	AI
CE	87748	MAUCOR	Jessie	443041	01/12/2013	AI
CE	42482	MIN-PICAULT	Sophie	441404	01/12/2013	AI
CE	88172	NIETO	Jessica	441905	01/12/2013	AI
CE	72422	ODIA	Malika	443093	01/12/2013	AI
CE	109809	PEUCH	Fabien	441103	01/12/2013	AI
CE	104914	REYNALDO	Thibault	441331	01/12/2013	AI
CE	122002	RICHARD	Patricia	439693	01/12/2013	AI
CE	98240	TSHINYEMBE	Mujinga	441452	01/12/2013	AI
CE	50373	VANNIER	Cecile	438984	01/12/2013	AI
CE	56540	VEILLON	Fabien	441403	01/12/2013	AI
CE	122095	ZEIFMAN	Mathilde	440908	01/12/2013	AI

Techniciens de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	122577	ADO	Adèle	445271	16/12/2013	TCN
CE	121944	ALTOUNIAN	Nicolas	439932	01/12/2013	TCN
CE	122062	ARCHIMBAUD	Mélodie	442020	01/12/2013	TCN
CE	99901	BOUF	Pierre-Yves	442928	01/12/2013	TCN
CE	109306	ECK	Mathias	442731	01/12/2013	TCN
CE	89040	GAUCHER	Marie	441011	01/12/2013	TCN
CE	111987	HAROUTUNIAN	Valérie	442226	01/12/2013	TCN
CE	103778	KAROLEWICZ	Bruno	441765	01/12/2013	TCN
CE	122185	LEMAITRE	Léa	441158	01/12/2013	TCN
CE	98641	LEROUX	Christine	443160	01/12/2013	TCN
CE	111528	MALLERY	Bruno	441503	01/12/2012	TCN
CE	107027	MANEM	Anne	443775	01/12/2012	TCN
CE	91817	MANOUBI	Nabila	441835	01/12/2013	TCN
CE	115429	MENDY	Charles	442178	01/12/2013	TCN
CE	122042	MENOUNA-EKANI	Claire	441995	01/12/2013	TCN
CE	110265	MERLIN	Elisabeth	441010	01/12/2013	TCN
CE	113573	MUKENDI	Bambi	441805	01/12/2013	TCN
CE	109561	PEREZ	Marie	442228	01/12/2013	TCN
CE	106123	POIRIER	Jean-Marie	441573	01/12/2013	TCN
CE	73384	SYLVI	Léa	441630	01/12/2013	TCN
CE	110679	TEILLON	Julien	441971	01/12/2013	TCN
CE	122214	ZAPPARA	Lola	443547	01/12/2013	TCN

DEC133495DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : Iran, continuités, et diversités », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DURAND ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant sur la prolongation de l'UMR7192 intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologies, cultures» dont le directeur est Monsieur Thomas RÖMER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CHARPIN, délégation est donnée à Madame Anaïs GOULIAN technicien de classe normal aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 décembre 2013

Le Directeur d'unité
Thomas RÖMER

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim, de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase, Iran : continuités, et diversités », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DURAND ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant sur la prolongation de l'UMR7192 intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures » dont le directeur est Monsieur Thomas RÖMER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas RÖMER, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, directeur adjoint, et Madame Anaïs GOULIAN, technicien de classe normal aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 30 décembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140161DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Claude THEME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8213, intitulée « Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Ricardo LOBO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Claude THEME, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Ricardo LOBO

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140162DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Lionel FONTAGNÈ, directeur de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174, intitulée « Centre d'économie de la Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Lionel FONTAGNÈ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Lionel FONTAGNÈ, directeur de l'unité UMR8174 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel FONTAGNÉ, délégation de signature est donnée à Madame Véronique MALET-FERRONI, Ingénieur de recherche, Madame Carine STAROPOLI, Maître de conférences, et Monsieur David MARGOLIS, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140163DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique MALET-FERRONI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° dec133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174, intitulée « Centre d'économie de la Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Lionel FONTAGNÈ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique MALET-FERRONI, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique MALET-FERRONI, délégation est donnée à Madame Carine STAROPOLI, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique MALET-FERRONI et de Madame Carine STAROPOLI, délégation est donnée à Monsieur David MARGOLIS, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Lionel FONTAGNÉ

DEC140164DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Florent BRAYARD, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherche historiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherche historiques », dont le directeur est Monsieur Florent BRAYARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Florent BRAYARD, directeur de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent BRAYARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain PIRON, Maître de conférences, Monsieur Fabrice BOUDJAABA, Chargé de recherche, et Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140165DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain PIRON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherche historiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherche historiques », dont le directeur est Monsieur Florent BRAYARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain PIRON, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain PIRON délégation est donnée à Monsieur Fabrice BOUDJAABA, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain PIRON et de Monsieur Fabrice BOUDJAABA, délégation est donnée à Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Florent BRAYARD

DEC140166DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8560, intitulée « Centre Alexandre Koyre », dont le directrice est Madame Antonella ROMANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Antonella ROMANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, Technicien de classe normale, Monsieur Rafael MANDRESSI, Chargé de recherche 1^{ère} classe, et Monsieur Wolf FEUERHAHN, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140167DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Medhi AYAD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre

LA DIRECTTRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° dec133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8560, intitulée « Centre Alexandre Koyre », dont la directrice est Madame Antonella ROMANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Medhi AYAD, Technicien de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Medhi AYAD, délégation est donnée à Monsieur Rafael MANDRESSI, Chargé de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Medhi AYAD et de Monsieur Rafael MANDRESSI, délégation est donnée à Monsieur Wolf FEUERHAHN, Chargé de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

La Directrice d'unité
Antonella ROMANO

DEC140192DR01

Décision donnant délégation de signature à Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement », dont le directeur est Monsieur MARCO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marco OBERTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie FARGE FERRAZZINI, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140193DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Marie FARGE FERRAZZINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement », dont le directeur est Monsieur Marco OBERTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie FARGE FERRAZZINI, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Marco OBERTI

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140194DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Pascale GOETSCHER, directrice de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058, intitulée « Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle » dont la directrice est Madame Pascale GOETSCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pascale GOETSCHER, directrice de l'unité UMR8058, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale GOETSCHER, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie THENAULT, Directeur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140195DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie THENAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire du XXe siècle

LA DIRECTTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS. du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058, intitulée «Centre d'Histoire du XXe siècle », dont la directrice est Madame Pascale GOETSCHERL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie THENAULT, Directeur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2014

La Directrice d'unité
Pascale GOETSCHERL

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140196DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes-archéologie-histoires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes-archéologie-histoires, dont la directrice est Madame Véronique BOUDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'unité UMR8167, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOUDON, délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Directrice de recherche 1^{ère} classe, Madame Sylvie DENOIX, Directrice de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Vincent DEROCHE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Pierre TALLET, Maître de conférences hors classe, Monsieur Olivier MUNNICH, Professeur agrégé classe exceptionnelle, Madame Marie-Véronique DIAMANT, Technicienne de classe supérieure, et Madame Carole EVENO, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140197DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8167 intitulée Orient et méditerranée, textes-archéologie-histoires

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8167, intitulée « Orient et méditerranée, textes-archéologie-histoires, dont la directrice est Madame Véronique BOUDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Directrice de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, délégation est donnée à Madame Sylvie DENOIX, Directrice de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DENOIX, délégation est donnée à Monsieur Vincent DEROCHE, Directeur de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DEROCHE, délégation est donnée à Monsieur Pierre TALLET, Maître de conférences hors classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TALLET, délégation est donnée à Monsieur Olivier MUNNICH, Professeur agrégé classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MUNNICH, délégation est donnée à Madame Marie-Véronique DIAMANT, Technicienne de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Véronique DIAMANT, délégation est donnée à Madame Carole EVENO, Technicienne de la classe normale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

La Directrice d'unité
Véronique BOUDON

DEC140199DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche de musicologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8223, intitulée « Centre de recherche de musicologique », dont la directrice est Madame Cécile DAVY-RIGAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'unité UMR8223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile DAVY-RIGAUX, délégation de signature est donnée à Madame Habiba BERKOUN, Assistant ingénieur, et de Monsieur Philippe CATHE, Maître de conférences hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature accordée à Madame Habiba BERKOUN est limitée à 4 000 € H.T pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et de missions)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140200DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Habiba BERKOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en musicologie

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8223, intitulée « Institut de recherche en musicologie », dont la directrice est Madame Cécile DAVY-RIGAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Habiba BERKOUN, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

(La délégation de signature accordée à Madame Habiba BERKOUN est limitée à 4 000 € H.T pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et de missions)

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Habiba KERKOUN, délégation est donnée à Monsieur Philippe CATHE aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2014

La directrice d'unité
Cécile DAVY-RIGAUX

DEC140201DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marc FONTECAVE
Directeur de l'unité UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus
Biologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8229, intitulée « Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques », dont le directeur est Monsieur Marc FONTECAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc FONTECAVE, directeur de l'unité UMR8229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice LEHOUX, Adjoint technique principal recherche et formation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140202DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Béatrice LEHOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8229, intitulée « Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques », dont le directeur est Monsieur Marc FONTECAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Béatrice LEHOUX, Adjoint technique principal recherche et formation à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Marc FONTECAVE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140203DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Hassan PEERHOSSAINI directeur de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur AZlaine MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8236, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain », dont le directeur est Monsieur Hassan PEERHOSSAINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hassan PEERHOSSAINI, directeur de l'unité UMR8236, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain Mangeol

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8638, intitulée « Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale », dont le directeur est Monsieur Olivier LAPREVOTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LAPREVOTE, délégation de signature est donnée à Madame Nicole MAZURE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140205DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Nicole MAZURE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8638, intitulée « Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale », dont le directeur est Monsieur Olivier LAPREVOTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicole MAZURE, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Olivier LAPREVOTE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140216DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7050, intitulée « Centre d'études et de recherches internationales », dont le directeur est Monsieur Alain DIECKHOFF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DIECKHOFF, délégation de signature est donnée à Madame Ewa KULESZA, Ingénieur d'étude, et Monsieur Stefan SEILER, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision donnant délégation de signature à Madame Ewa KULESZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7050, intitulée « Centre d'études et de recherches internationales », dont le directeur est Monsieur Alain DIECKHOFF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Ewa KULESZA, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ewa KULESZA, délégation est donnée à Monsieur Stefan SEILER, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Alain DIECKHOFF

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140218DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre HALLÉ, directeur de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7018, intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie », dont le directeur est Monsieur Pierre HALLÉ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre HALLÉ, directeur de l'unité UMR7018, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre HALLÈ, délégation de signature est donnée à Madame Gwénaëlle LO BUE, Technicien de classe normale, et Monsieur Cédric GENDROT, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature accordée à Madame Gwénaëlle LO BUE concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement et est limitée à 500€)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140220DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8231, intitulée « Chimie, Biologie, Innovation, dont le directeur est Monsieur Jérôme BIBETTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme BIBETTE, délégation de signature est donnée à Madame Valérie PICHON, Professeur, et Madame Isabelle BORSENBARGER, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature accordée à Madame Isabelle BORSENBARGER est limitée à 5 000€)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140221DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Valérie PICHON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8231, intitulée « Chimie, Biologie, Innovation », dont le directeur est Monsieur Jérôme BIBETTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie PICHON, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie PICHON, délégation est donnée à Madame Isabelle BORSENBARGER, Technicien de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(La délégation de signature accordée à Madame Isabelle BORSENBARGER est limitée à 5 000€)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Jérôme BIBETTE

DEC140231DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée « Géographie-cités », dont le directeur est Monsieur Arnaud BANOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud BANOS, délégation de signature est donnée à Madame Martine LABORDE, Ingénieur d'étude, et Madame Véronique DEGOUT, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation accordée à Madame Véronique DEGOUT ne concerne que l'ANR TRANSMONDYN n° OTP 32415)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140233DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Martine LABORDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée « Géographie-cités », dont le directeur est Monsieur Arnaud BANOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Martine LABORDE, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine LABORDE, délégation est donnée à Madame Véronique DEGOUT, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(La délégation accordée à Madame Véronique DEGOUT ne concerne que l'ANR TRANSMONDYN n° OTP 32415)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Arnaud BANOS

DEC140234DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Arnaud TOURIN, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin Ondes et Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7587, intitulée « Institut Langevin Ondes et Images », dont le directeur est Monsieur Arnaud TOURIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud TOURIN, directeur de l'unité UMR7587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud TOURIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi CARMINATI, Professeur, Monsieur Mickaël TANTER, Directeur de recherche, et Monsieur Jérôme GAUMET, Secrétaire Général aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140235DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Rémi CARMINATI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin Ondes et Images

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7587, intitulée « Institut Langevin Ondes et Images », dont le directeur est Monsieur Arnaud TOURIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rémi CARMINATI, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi CARMINATI, délégation est donnée à Monsieur Mickaël TANTER, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi CARMINATI et de Monsieur Mickaël TANTER, délégation est donnée à Monsieur Jérôme GAUMET, Secrétaire Général aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Arnaud TOURIN

DEC140236DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle VEYRAT-MASSON, directrice de l'unité UPR3255 intitulée Laboratoire Communication et Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3255, intitulée « Laboratoire Communication et Politique », dont la directrice est Madame Isabelle VEYRAT-MASSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle VEYRAT-MASSON, directrice de l'unité UPR3255, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle VEYRAT-MASSON, délégation de signature est donnée à Madame Corinne NAVELANT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140238DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Corinne NAVELANT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3255 intitulée Laboratoire Communication et Politique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3255, intitulée « Laboratoire Communication et Politique, dont la directrice est Madame Isabelle VEYRAT-MASSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Corinne NAVELANT, Assistant ingénieur à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La Directrice d'unité
Isabelle VEYRAT-MASSON

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140252DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis BRIQUET, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée « Centre Européen de Sociologie et de Science Politique », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis BRIQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis BRIQUET, directeur de l'unité UMR8209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BRIQUET, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien DUVAL, Chargé de recherche 1^{ère} classe, et Madame Jocelyne PICHOT-DOULCIER, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 21 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140254DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Julien DUVAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée « Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis BRIQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien DUVAL, Chargé de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien DUVAL, délégation est donnée à Madame Jocelyne PICHOT-DOULCIER, Technicien de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Jean-Louis BRIQUET

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée « Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique », dont le directeur est Monsieur Jérôme LOMBARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme LOMBARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann RICHARD, Professeur des universités, et Monsieur Alexandre HENRY, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 21 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140256DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yann RICHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée « Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique », dont le directeur est Monsieur Jérôme LOMBARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yann RICHARD, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann RICHARD, délégation est donnée à Monsieur Alexandre HENRY, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Jérôme LOMBARD

DEC140289DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian DELAGE, directeur de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR301, intitulée « Institut d'histoire du temps présent », dont le directeur est Monsieur Christian DELAGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian DELAGE, directeur de l'unité UPR301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian DELAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal MAYTRAUD, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 22 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140291DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal MAYTRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR301, intitulée « Institut d'histoire du temps présent », dont le directeur est Monsieur Christian DELAGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal MAYTRAUD, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Christian DELAGE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140313DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8249, intitulée « Plasticité du cerveau », dont le directeur est Monsieur Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas PREAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry GALLOPIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature accordée à Monsieur Thierry GALLOPIN est limitée à 4 000€ H.T)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140314DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry GALLOPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8249, intitulée « Plasticité du cerveau », dont le directeur est Monsieur Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry GALLOPIN, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

(La délégation de signature accordée à Monsieur Thierry GALLOPIN est limitée à 4 000€ H.T)

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Thomas PREAT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140315DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », dont le directeur est Monsieur Luc BEHAGHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR8545, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc BEHAGHEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme POUYET, Chargé de recherche, et Madame Marie Christine PAOLETTI, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140316DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme POUYET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », dont le directeur est Monsieur Luc BEHAGHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme POUYET, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme POUYET, délégation est donnée à Madame Marie Christine PAOLETTI, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Luc BEHAGHEL

DEC140428DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8070, intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux, dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 30 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision donnant délégation de signature à Madame Francine ACHER, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques », dont la directrice est Madame Francine ACHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Francine ACHER, directrice de l'unité UMR8601 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine ACHER, délégation de signature est donnée à Madame Carole LEON, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe, et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature donnée à Madame Carole LEON et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER est limitée à 10 000 € HT pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et de missions)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 30 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140430DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Carole LEON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8601, intitulée «Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques», dont la directrice est Madame Francine ACHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Carole LEON, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole LEON, délégation est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(La délégation de signature donnée à Madame Carole LEON et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, est limitée à 10 000 € H.T pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et missions)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

La Directrice d'unité
Francine ACHER

DEC140431DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8185, intitulée « Espace nature et culture, dont le directeur est Monsieur Louis DUPONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis DUPONT, délégation de signature est donnée à Madame Florence HUGENIN-RICHARD, Maître de conférences, et Madame Carla CARVALHAIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 30 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140160DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 20 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8213, intitulée « Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Ricardo LOBO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ricardo LOBO, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude THEME, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140159DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle SANCHO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8173, intitulée « Chine, Corée, Japon », dont le directeur est Monsieur François GIPOULOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle SANCHO, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SANCHO, délégation est donnée à Monsieur Frédéric OBRINGER, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SANCHO et de Monsieur Frédéric OBRINGER, délégation est donnée à Monsieur Guillaume CARRE, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Le Directeur d'unité
François GIPOULOUX

Décision donnant délégation de signature à Madame Carole FERRET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7130, intitulée « Laboratoire d'anthropologie sociale », dont la directrice est Madame Brigitte DERLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Carole FERRET, Chargée de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FERRET, délégation est donnée à Madame Patricia RIGOLE, Technicien de classe supérieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

La Directrice d'unité
Brigitte DERLON

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140432DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Florence HUGENIN-RICHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8185, intitulée « Espace nature et culture », dont le directeur est Monsieur Louis DUPONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence HUGENIN-RICHARD, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence HUGENIN-RICHARD, délégation est donnée à Madame Carla CARVALHAIS, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Louis DUPONT

DEC140122DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Brigitte DERLON, directrice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7130, intitulée « Laboratoire d'anthropologie sociale, dont la directrice est Madame Brigitte DERLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte DERLON, directrice de l'unité UMR7130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte DERLON, délégation de signature est donnée à Madame Carole FERRET, chargée de recherche 1^{ère} classe, et Madame Patricia RIGOLE Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision donnant délégation de signature à M. Ludovic Jullien, directeur de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, dont le directeur est Ludovic Jullien ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic Jullien, directeur de l'unité UMR8640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Jullien, délégation de signature est donnée à M. Laurent Thouin, Directeur-adjoint, et M. Frédéric Bataille, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111851DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140039DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, dont le directeur est Ludovic Jullien ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Thouin, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Thouin, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Frédéric Bataille, Administrateur.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

Le directeur d'unité
Ludovic Jullien

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140040DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Raja Chatila, directeur de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7222, intitulée Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques, dont le directeur est Raja Chatila ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raja Chatila, directeur de l'unité UMR7222, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raja Chatila, délégation de signature est donnée à M. Yves Germain, Ingénieur Etude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122045DR02 du 12 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140041DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7222, intitulée Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques, dont le directeur est Raja Chatila ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Germain, Ingénieur Etude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

Le directeur d'unité
Raja Chatila

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Christian Fretigny, directeur de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7615, intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, dont le directeur est Christian Fretigny ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Fretigny, directeur de l'unité UMR7615, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Fretigny, délégation de signature est donnée à M. François Lequeux, Directeur-adjoint, et M. Pierre Christine, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111822DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140044DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7615, intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, dont le directeur est Christian Fretigny ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Lequeux, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

Le directeur d'unité
Christian Fretigny

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume Fiquet, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7590, intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, dont le directeur est Guillaume Fiquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Fiquet, directeur de l'unité UMR7590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Fiquet, délégation de signature est donnée à M. François Guyot, Directeur-adjoint, M. Nicolas Menguy, Directeur-adjoint, et Mme Danielle Raddas, Responsable du service de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111742DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Miroux, directeur de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7099, intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, dont le directeur est Bruno Miroux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Miroux, directeur de l'unité UMR7099, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Miroux, délégation de signature est donnée à Mme Edith Godard, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111851DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140047DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7099, intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, dont le directeur est Bruno Miroux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Edith Godard, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2014

Le directeur d'unité
Bruno Miroux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Jorge Kurchan, directeur de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8550, intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS, dont le directeur est Jorge Kurchan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jorge Kurchan, directeur de l'unité UMR8550, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jorge Kurchan, délégation de signature est donnée à M. Eric Perez, Chercheur, Mme Annie Ribaudeau, Gestionnaire, et Mme Nora Sadaoui, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111827DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140051DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8550, intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS, dont le directeur est Jorge Kurchan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Perez, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Perez, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Annie Ribaudeau, Gestionnaire et à Mme Nora Sadaoui, Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 janvier 2014

Le directeur d'unité
Jorge Kurchan

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140227DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Florence Babonneau, directrice de l'unité UMR7574 intitulée « Chimie de la Matière Condensée de Paris », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7574, intitulée « Chimie de la Matière Condensée de Paris », et nommant Mme Florence Babonneau directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence Babonneau, directrice de l'unité UMR7574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Babonneau, délégation de signature est donnée à M. Thibaud Coradin, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 122037 du 13 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7110, intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, dont la directrice est Anne Abeillé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Abeillé, délégation de signature est donnée à Mme Dorothée Peitzmann, Assistant Ingénieur, M. Olivier Bonami, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131859DR02 du 5 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140237DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Bajard, directeur de l'unité UMR7606 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7606, intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 », et nommant M. Jean-Claude Bajard directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Bajard, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Bajard, délégation de signature est donnée à M. Franck Petit, Directeur-adjoint, et Mme Catherine Mercier, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 105176 du 1^{er} décembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140240DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Giuseppe Baldacci, directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR7592, intitulée Institut Jacques Monod, et nommant M. Giuseppe Baldacci, directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giuseppe Baldacci, directeur de l'unité UMR7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe Baldacci, délégation de signature est donnée à M. Roger Karess, Directeur de Recherche, M. Antoine Charlot, Ingénieur de Recherche, et Anne Didier de Saint-Amand, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

La décision n°DEC133145DR02 du 22 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140242DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Francis Bernardeau, directeur de l'unité UMR7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7095, intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris », et nommant M. Francis Bernardeau directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Bernardeau, directeur de l'unité UMR7095, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Bernardeau, délégation de signature est donnée à M. Jacques Colin, Directeur-adjoint, et Mme Valérie Bona, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111712 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140244DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Derreumaux, directeur de l'unité UPR9080 intitulée « Laboratoire de biochimie théorique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° 9080, intitulée « Laboratoire de biochimie théorique », et nommant M. Philippe Derreumaux, directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Derreumaux, directeur de l'unité UPR9080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Derreumaux, délégation de signature est donnée à Mme Victoria Terziyan, Technicienne de Classe Supérieure, M. Marc Baaden, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132177DR02 du 10 juillet 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140264DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Berroir, directeur de l'unité UMR8551 intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8551, intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain », et nommant M. Jean-Marc Berroir directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Berroir, directeur de l'unité UMR8551, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Berroir, délégation de signature est donnée à Mme Anne Maignon, Responsable administrative, et M. Bernard Plaçais, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111713 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140266DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Friguet, directeur de l'unité UMR8256 intitulée « Adaptation Biologique et Vieillessement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8256, intitulée « Adaptation Biologique et Vieillessement », et nommant M. Bertrand Friguet directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand Friguet, directeur de l'unité UMR8256, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Friguet, délégation de signature est donnée à Mme Rachel Sherrard, Directrice-adjointe, et Mme Florence Ladouce, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140270DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Crozet, directeur de l'unité UMR7219 intitulée « Sciences – Philosophie - Histoire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7219, intitulée « Sciences – Philosophie - Histoire », et nommant M. Pascal Crozet directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Crozet, directeur de l'unité UMR7219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Crozet, délégation de signature est donnée à Mme Christine Proust, Directrice-adjointe, et Mme Virginie Maouchi, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111633 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Mortier, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8247, intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, et nommant M. Michel Mortier directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Mortier, directeur de l'unité UMR8247, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Mortier, délégation de signature est donnée à M. Christophe Thomas, Directeur-adjoint, et Mme Nelly Lecquyer, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Emilie Aussant, directrice de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7597, intitulée Histoire des Théories Linguistiques, et nommant Mme Emilie Aussant directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emilie Aussant, directrice de l'unité UMR7597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie Aussant, délégation de signature est donnée à M. Christian Puech, Directeur-adjoint, et Mme Nita Jacquin, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111686 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140282DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Higuët, directeur de l'unité UMR7138 intitulée « Evolution Paris Seine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7138, intitulée « Evolution Paris Seine », et nommant M. Dominique Higuët directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Higuët, directeur de l'unité UMR7138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Higuët, délégation de signature est donnée à M. Philippe Leballeur, Responsable Administratif et Financier, et Mme Danielle Merkiled, Gestionnaire-secrétaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111890 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. François Huet, directeur de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8235, intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques, et nommant M. François Huet directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Huet, directeur de l'unité UMR8235, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Huet, délégation de signature est donnée à M. Hubert Perrot, Directeur de recherche, et M. Vincent Vivier, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Patrice Le Calvez, directeur de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7586, intitulée Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche, et nommant M. Patrice Le Calvez directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Le Calvez, directeur de l'unité UMR7586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Le Calvez, délégation de signature est donnée à M. Christian Blanchet, Directeur-adjoint, et Mme Christine Le Sueur, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 122115 du 17 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140301DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Lemaire, directeur de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8226, intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, et nommant M. Stéphane Lemaire directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Lemaire, directeur de l'unité UMR8226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Lemaire, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Krempholtz, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140311DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Paolo d'Iorio, directeur de l'unité UMR8132 intitulée « Institut des Textes et Manuscrits Modernes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8132, intitulée « Institut des Textes et Manuscrits Modernes », et nommant M. Paolo d'Iorio directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo d'Iorio, directeur de l'unité UMR8132, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo d'Iorio, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie Crasson, Ingénieur Etude, et Mme Elise Anastase, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111763 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Levitz, directeur de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8234, intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux, et nommant M. Pierre Levitz directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Levitz, directeur de l'unité UMR8234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Levitz, délégation de signature est donnée à M. Didier Devilliers, Directeur-adjoint, et Mme Lise Michelot, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Limoges, directeur de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7591, intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, et nommant M. Benoît Limoges directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Limoges, directeur de l'unité UMR7591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Limoges, délégation de signature est donnée à M. Marc Robert, Professeur, et Mme Julie Roy, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 130270 du 24 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. François Maurel, directeur de l'unité UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7086, intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes, et nommant M. François Maurel, directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Limoges, directeur de l'unité UMR7086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Maurel, délégation de signature est donnée à M. Bernard Galland, Administrateur, et M. Pierre-François Quenin, Administrateur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120883 du 1^{er} mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Parisel, directeur de l'unité UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7616, intitulée Laboratoire de Chimie Théorique, et nommant M. Olivier Parisel directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Parisel, directeur de l'unité UMR7616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Parisel, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France Couret, Responsable informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111839 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Claire-Marie Pradier, directrice de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, et nommant Mme Claire-Marie Pradier directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire-Marie Pradier, directrice de l'unité UMR7197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire-Marie Pradier, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Pernot, Professeur, et Mme Sonia M'Barek, Ingénieur Etude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111789 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Huchon, directeur de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7193, intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, et nommant M. Philippe Huchon directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Huchon, directeur de l'unité UMR7193, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Huchon, délégation de signature est donnée à M. Bruno Galbrun, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100117 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Alexis Brice, directeur de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7225, intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, dont le directeur est Alexis Brice ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexis Brice, directeur de l'unité UMR7225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexis Brice, délégation de signature est donnée à M. Etienne Hirsch, Directeur de Recherche, Mme Anne Bellod, Administrateur (CDI Fondation ICM), Mme Elise Seguin, Assistant Ingénieur INSERM, Mme Audrey Mansuet, Assistant Ingénieur CNRS, Mme Marie-Claude Potier, Directeur de Recherche, M. Olivier Colliot, Chargé de Recherche, M. Philippe Ravassard, Chargé de Recherche, Mme Nathalie George, Directeur de Recherche et Mme Emmanuelle Huillard, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111691 du 5 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Mouchel, directeur de l'Unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7619, intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, dont le directeur est Jean-Marie Mouchel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Mouchel, directeur de l'unité UMR7619, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Mouchel, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Derenne, Directrice-Adjointe, M. Fayçal Rejiba, Directeur-Adjoint et Valérie Girard, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111773 du 1^{er} Octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Benoît Perthame, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques Louis Lions, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7598, intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, dont le directeur est Benoît Perthame ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Perthame, directeur de l'unité UMR7598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Perthame, délégation de signature est donnée à Mme Edwige Godlewski, Professeur, Mme Merbouha Lounici, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Zanin, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 2414, intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, et nommant Mme Christine Zanin directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Zanin, directrice de l'unité UMS2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Zanin, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Salmon, Ingénieur Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111836 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Petit, directeur de l'unité UMR8233 intitulée De la molécule aux nano objets : réactivité, interactions et Spectroscopies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8233, intitulée De la molécule aux nano objets : réactivité, interactions et Spectroscopies, dont le directeur est Christophe Petit ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Petit, directeur de l'unité UMR8233, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Petit, délégation de signature est donnée à M. Esmail Alikhani, Professeur, Mme Isabelle Lisiecki, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111819 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140358DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Poibeau, directeur de l'unité UMR8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8094, intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition, dont le directeur est M. Thierry Poibeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Poibeau, directeur de l'unité UMR8094, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Poibeau, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Prévost, Directrice-adjointe, et M. Benjamin FAGARD, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111751 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Harald Putzer, directeur de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique Microbienne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133020DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FRE3630, intitulée Expression génétique Microbienne, dont le directeur est M. Harald Putzer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Harald Putzer, directeur de l'unité FRE3630, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Harald Putzer, délégation de signature est donnée à M. Ciaran Condon, Directeur-adjoint, et Mme Laurence Gauthier, Assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111798 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. François Recanati, directeur de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean-Nicod, dont le directeur est M. François Recanati ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Recanati, directeur de l'unité UMR8129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Recanati, délégation de signature est donnée à M. Vincent Gaudefroy, Technicien de Classe Supérieure, et M. Jérôme Dokic, Directeur d'études EHESS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111786 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Sandrine Sagan, directrice de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7203, intitulée Laboratoire des Biomolécules, dont la directrice est Sandrine Sagan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Sagan, directrice de l'unité UMR7203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Sagan, délégation de signature est donnée à M. Olivier Lequin, Directeur-adjoint ET Mme Gherdi Karine, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111884 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140376DR02

Décision donnant délégation de signature à M. José-Alain Sahel, directeur de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7210, intitulée Institut de la Vision, dont le directeur est M. José-Alain Sahel;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José-Alain Sahel, directeur de l'unité UMR7210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José-Alain Sahel, délégation de signature est donnée à Mme Dominique Santiard-Baron, Secrétaire générale, et M. Eric Charretier, Responsable financier et immobilier, et Mme Nathalie Boyer, Assistant-Ingénieur , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité UMR7622 intitulée Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7622, intitulée Biologie du développement, dont la directrice est Mme Sylvie Schneider-Maunoury ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité UMR7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Schneider-Maunoury, délégation de signature est donnée à Mme Florence Javoy, Ingénieur de Recherche et Mme Isabelle Angelchic, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 132634 du 5 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140383DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Vigny, directeur par intérim de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de Géologie de L'Ecole Normale Supérieure par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8538, intitulée Laboratoire de Géologie de L'Ecole Normale Supérieure dont le directeur par intérim est M. Christophe Vigny ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Vigny, directeur de l'unité UMR8538, par intérim, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Vigny, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Chamot-Rooke, Chargé de Recherche, et M. Christian Chopin, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120617 du 12 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Espagne, directeur de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8547, intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, dont le directeur est M. Michel Espagne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Espagne, directeur de l'unité UMR8547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Espagne, délégation de signature est donnée à M. Dominique Pradelle, Directeur-adjoint, et Mme Karima Argentin, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111813 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140411DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Debarre, directeur de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8553, intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, dont le directeur est M. Olivier Debarre;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Debarre, directeur de l'unité UMR8553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Debarre, délégation de signature est donnée à Mme Zaira Elmir, Technicienne de Classe Exceptionnelle, et Mme Bénédicte Auffray, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100293 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Alessandra Carbone, directrice de l'unité UMR7238 intitulée Biologie computationnelle et qualitative, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7238, intitulée Biologie computationnelle et qualitative, dont la directrice est Alessandra Carbone ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alessandra Carbone, directrice de l'unité UMR7238, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessandra Carbone, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Devaux, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC133391DR04 UMR8608

Institut de physique nucléaire d'Orsay

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, directrice de la DALI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU, délégation est donnée à Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, directeur de la division accélérateurs, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU et de Monsieur Saïd ESSABAA, délégation est donnée à Monsieur Fadi IBRAHIM, directeur de recherche, directeur de la division de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU, de Monsieur Saïd ESSABAA et de Monsieur Fadi IBRAHIM, délégation est donnée à Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, directrice de la division instrumentation et informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

La décision n° 122237DR04 du 27/08/2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Monsieur Faïçal AZAIEZ
Directeur de l'unité n° UMR8608



Madame Catherine SALOU



Monsieur Saïd ESSABAA



Monsieur Fadi IBRAHIM



Madame Valérie CHAMBERT

DEC133390DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Faïçal AZAIEZ**, directeur de l'unité **UMR8608** intitulée **Institut de physique nucléaire d'Orsay** par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Faïçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Faïçal AZAIEZ**, délégation de signature est donnée à **Madame Catherine SALOU**, ingénieure de recherche, **Monsieur Saïd ESSABAA**, ingénieur de recherche, **Monsieur Fadi IBRAHIM**, directeur de recherche, et **Madame Valérie CHAMBERT**, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° 122236DR04 du 27/08/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

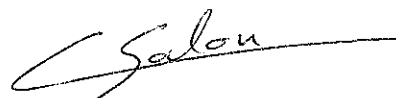
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



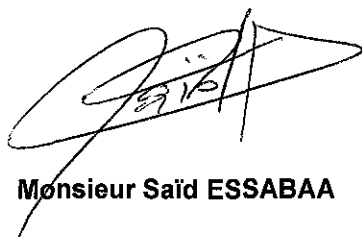
Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



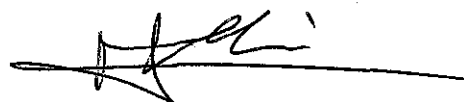
Monsieur Faïçal AZAIEZ



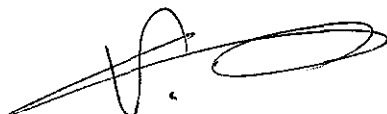
Madame Catherine SALOU



Monsieur Saïd ESSABAA



Monsieur Fadi IBRAHIM



Madame Valérie CHAMBERT

DEC140037DR04 UPS3364

Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UPS3364 intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emilie BONNARDEL, assistante ingénieure, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Monsieur Nicolas PAUWELS
Directeur de l'unité n° UPS3364



Madame Emilie BONNARDEL



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC140036DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UPS3364 intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'unité UPS3364, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nicolas PAUWELS**, délégation de signature est donnée à **Madame Emilie BONNARDEL, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Nicolas PAUWELS



Madame Emilie BONNARDEL

DEC132861DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Alain Bui pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM) ;

Vu la décision n° DEC132216INS2I du 22 juillet 2013 portant M. Jean-Michel Fourneau aux fonctions de directeur par intérim de UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Bui, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Jean-Michel Fourneau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132649DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain Ducruix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UPR 288, intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique ;

Vu la décision n° 130289INSIS du 19 février 2013 portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR 288 à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Sébastien Ducruix, CR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatenay-Malabry, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Olivier Gicquel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132408DR05

Décision donnant délégation de signature à M. David Flacher, directeur de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord (CEPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris Nord - CEPN ;

Vu la décision n° 123036INSHS du 3 janvier 2013 nommant David Flacher directeur de l'UMR 7234 à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Flacher, directeur de l'unité UMR 7234, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Flacher, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Derbois, IE2, Ingénieur d'études et responsable des contrats, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC132765DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Valéry Lainey et Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »;

Vu la décision n° 111473INSU du 1^{er} septembre 2011 portant nomination de M. Daniel Hestroffer aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Valéry Lainey, ASTRA, Directeur adjoint et à Mme Rachida Amhidez, TCS, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC121884DR05 du 18 juin 2012 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Daniel Hestroffer

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132396DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UPR 288, intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique ;

Vu la décision n° 130289INSIS du 19 février 2013 portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR 288 à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR 288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Olivier Gicquel, délégation de signature est donnée à Mr Sébastien Ducruix, CR1, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée «Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »;

Vu la décision n° 111473INSU du 1 septembre 2011 portant nomination de Daniel Hestroffer aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8028, intitulée «Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Daniel Hestroffer, délégation de signature est donnée à Mr Valery Lainey, ASTRA, Mme Rachida Amhidez, TCS, et Mr Nicolas Rambaux, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC132428DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Fourneau, directeur de l'unité UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM) ;

Vu la décision n° DEC132216INS2I du 22 juillet 2013 portant M. Jean-Michel Fourneau aux fonctions de directeur par intérim de UMR8144 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Fourneau, directeur de l'unité UMR8144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Fourneau, délégation de signature est donnée à M. Alain Bui, directeur adjoint par intérim de l'UMR8144, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140157DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Jeanpierre, Michel Kokoreff et Cédric Lomba, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217, intitulée [Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris \(CRESPPA\)](#).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR7217 intitulée [Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris \(CRESPPA\)](#), dont le directeur est M. Hervé Serry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Jeanpierre, PU, Michel Kokoreff, PU et Cédric Lomba, CR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Le directeur d'unité
Hervé Serry

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140151DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Serry, directeur de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), dont le directeur est M. Hervé Serry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Serry, directeur de l'unité UMR7217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Serry, délégation de signature est donnée à M. Laurent Jeanpierre, PU, Michel Kokoreff, PU et Cédric Lomba, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140138DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Chambon, Mme Corinne Debaine-Francfort et Mme Patricia HIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR 7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Chambon, Directeur adjoint, à Mme Corinne Debaine-Francfort, Directrice adjointe et à Mme Patricia Hidoux, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 janvier 2014

Le directeur d'unité
Francis JOANNÈS

Décision donnant délégation de signature à M.Francis JOANNÈS, directeur de l'unité l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR 7041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis JOANNÈS, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Chambon, CR1, à Madame Corinne Debaine-Francfort, DR2, et à Madame Patricia Hidoux, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC132361DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC140135DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8096, intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7055 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), dont le directeur est M. Gregory Pereira ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 janvier 2014

Le directeur d'unité
Gregory Pereira

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140133DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Gregory Pereira, directeur de l'unité UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), dont le directeur est M. Gregory Pereira ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gregory Pereira, directeur de l'unité UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gregory Pereira, délégation de signature est donnée à Mme Liliana Fernandez-Stalenq, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132817DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140131DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7055, intitulée « Préhistoire et Technologie.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, dont la directrice est Mme Isabelle Sidera ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 janvier 2014

La directrice d'unité
Isabelle Sidera

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140128DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Sidera, directrice de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, dont la directrice est Mme Isabelle Sidera ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Sidera, directrice de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Sidera, délégation de signature est donnée à Mme Liliana Fernandez-Stalenq, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132303DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140124DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Baptiste Buob et Monique Descieux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, dont le directeur est M. Philippe Erikson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Baptiste Buob, CR1 et Monique Descieux, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 janvier 2014

Le directeur d'unité
Philippe Erikson

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140120DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Erikson, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, dont le directeur est M. Philippe Erikson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Erikson, directeur de l'unité UMR7186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Erikson, délégation de signature est donnée à M. Baptiste Buob, CR1 et Monique Descieux, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132284DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC140119DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Brunstein pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », dont le directeur est Franck Lavigne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Brunstein, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014,

Le directeur d'unité
Franck Lavigne

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140118DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Franck Lavigne, directeur de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », dont le directeur est Franck Lavigne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Lavigne, directeur de l'unité UMR8591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Lavigne, délégation de signature est donnée à M. Daniel Brunstein, IR1, Michelle Pennec, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014,

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140188DR05

Décision donnant délégation de signature à Stéphanie Vermeersch, Charles-Henri Rossignol et Pierre Stiegelmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont le directeur est Jean-Pierre Lévy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphanie Vermeersch, CR1, Charles-Henri Rossignol, IE1 et Pierre Stiegelmann, CAR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014,

Le directeur d'unité
Jean-Pierre Lévy

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC132997DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Cécile Derbois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord – CEPN ;

Vu la décision n° 123036INSHS du 3 janvier 2013 nommant David Flacher directeur de l'UMR 7234 à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile Derbois, IE2, Ingénieur d'études et responsable des contrats, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132412DR05 du 1^{er} août 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
David Flacher

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC140427DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 132825DR05 du 20 septembre 2013 nommant Mme Sabine Barbut, aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 février 2014 et prendra fin le 28 février 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Lemoine, directeur de l'unité UMR7563 intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7563, intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée », dont le directeur est Fabrice Lemoine ;

Vu la décision n° DEC133433INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de Sophie Didierjean aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7563 intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Fabrice Lemoine**, Professeur à l'Université de Lorraine, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice Lemoine, délégation de signature est donnée à **Sophie Didierjean**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe et à **Edith Lang**, Ingénieur d'Etude CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130037DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 02 janvier 2014

Philippe Piéri

Fabrice Lemoine

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Sophie Didierjean

Edith Lang

Le délégataire

La délégataire

DEC140176DR06

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Cromptin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3653 intitulée « Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service UMS3653, intitulée « Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy », dont le directeur est Denis Roizard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Jean-Michel Cromptin**, Ingénieur de Recherche à l'Université de Lorraine, directeur opérationnel, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 02 janvier 2014

Le directeur d'unité

Denis Roizard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140174DR06

Décision donnant délégation de signature à M. Denis Roizard, directeur de l'unité UMS3653 intitulée « Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service UMS3653, intitulée « Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy », dont le directeur est Denis Roizard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis Roizard, Directeur de Recherche CNRS, directeur de l'unité mixte de service UMS3653, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Roizard, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Crompin, Ingénieur de Recherche à l'Université de Lorraine, directeur opérationnel, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130045DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 02 janvier 2014

Philippe Piéri

Denis Roizard

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Jean-Michel Crompin

Le délégataire

DEC140191DR06

Décision donnant délégation de signature à Sophie Didierjean et Edith Lang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR7563 intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7563, intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée », dont le directeur est Fabrice Lemoine ;

Vu la décision n° DEC133433INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de Sophie Didierjean aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7563 intitulée « Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Sophie Didierjean**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sophie Didierjean, délégation est donnée à **Edith Lang**, Ingénieur d'Etude CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 02 janvier 2014

Le directeur d'unité

Fabrice Lemoine

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140214DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont le directeur est M. Bruno GUIDERDONI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'unité UMR5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à Madame Mylène François, Assistant ingénieur, à Monsieur Jean-François Gonzalez, Maître de conférences, et à Monsieur Alban Remillieux, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131315DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 20 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140207DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis GAULIN, directeur par intérim de l'unité UMR5648 intitulée Histoire Archéologie Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Histoire Archéologie Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, dont le directeur par intérim est M. Jean-Louis GAULIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Louis GAULIN, directeur par intérim de l'unité UMR5648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis GAULIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel Poisson, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131090DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140206DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Cécile MARECHAL, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC133028DGDS du 20 décembre 2013, portant création de l'unité USR3613, intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, dont la directrice est Mme Cécile MARECHAL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Cécile MARECHAL, directrice de l'unité USR3613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile MARECHAL, délégation de signature est donnée à Mme Gudrun Bornette, Directrice de recherche, et à M. Abdoulaye Mohamed, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140010DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122733DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, dont le directeur est Monsieur Xavier Lafon ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène Wurmser, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Charles Moretti, Directeur de recherche, et à Madame Liliane Rabatel, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131100DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140007DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique CHANKOWSKI, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice est Mme Véronique CHANKOWSKI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Véronique CHANKOWSKI, directrice de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CHANKOWSKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent COULON, Directeur adjoint, et à Monsieur Bernard MEUNIER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC133057DR07 du 8 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140002DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel ROYER, directeur de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620, intitulée Laboratoire de Mathématiques, dont le directeur est M. Emmanuel ROYER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Emmanuel ROYER, directeur de l'unité UMR6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel ROYER, délégation de signature est donnée à M. Arnaud GUILLIN, Professeur, à M. Rachid TOUZANI, Professeur, à M. Frédéric BAYART, Professeur, et à Mme Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131339DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140009DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, dont le directeur est M. Timothy MCKENNA ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothy MCKENNA, délégation de signature est donnée à Mme Chloé THIEULEUX, chargée de recherche, à Mme Nathalie JOUGLARD, Technicienne, à Mme Emmanuelle FOUILHE, Technicienne, et à M. Christophe BOISSON, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140149DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Joël Van Baelen, directeur par intérim de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont le directeur par intérim est M. Joël Van Baelen ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Joël Van Baelen, directeur par intérim de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël Van Baelen, délégation de signature est donnée à Monsieur Alfons Schwarzenboeck, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131332DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140150DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice par intérim de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont la directrice par intérim est Mme Nathalie SCHILDKNECHT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice par intérim de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Fromenteze, Assistant ingénieur, jusqu'à 15000 euros pour toute nature de dépenses.

Article 3

La décision n° DEC130968DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140156DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu POUX, directeur de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, dont le directeur est M. Matthieu POUX ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Matthieu POUX, directeur de l'unité UMR5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu POUX, délégation de signature est donnée à Madame Cécile Batigne-Vallet, Chargée de recherche, à Madame Christine Oberlin, Ingénieure de recherche, et à Madame Anne Baud, Enseignant-Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131110DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140008DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, dont le directeur est M. Jean-Yves DELANNOY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMR5268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DELANNOY, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LONG, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC132746DR07 du 1er septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140068dr08

Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an l'unité FRE n°3500, intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » (CECOJI), dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE n°3500, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CORNU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, et à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2014

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC140184dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité n°GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas », dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité n°GDR3374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131293DR08 du 05 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC140073DR08

Décision de délégation de signature consentie par M. Thierry CHARTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » (SPCTS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-*Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n°DEC130765DR08 du 26 février 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2014

Le Directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC140072DR08

Délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface », dont le directeur est M. Thierry CHARTIER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR n°7315, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHARTIER, délégation de signature est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, et à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision N°DEC130690DR08 du 22 février 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2014

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC140183dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDe

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDe, dont le directeur est M. Azeddine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe, Technicien de classe exceptionnelle, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 20 janvier 2014

Le directeur d'unité
Azeddine KOURTA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140069dr08

Décision de délégation de signature consentie par Mme Marie CORNU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an l'unité FRE n°3500, intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » (CECOJI), dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre DIONNET, délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 16 janvier 2014

La Directrice d'unité
Marie CORNU

DEC140363DR08

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée « MultiFonctions des Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3625, intitulée « Multifonctions des Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 21 janvier 2014

La directrice d'unité
Céline LANDON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140362dr08

Décision donnant délégation de signature à Mme Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction des Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité n°GDR3625, intitulée « Multifonction des peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité n°GDR3625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LANDON, délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 20 janvier 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC140185dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 16 janvier 2014

Le directeur d'unité
Jean-Michel POUVESLE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140182dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDe par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité n°GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements », dont le directeur est M. Azeddine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité n°GDR2502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azeddine KOURTA, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100124DR08 du 17 août 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC140393dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

Vu la décision n° DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité n°UPR3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur, Directeur-adjoint de l'UPR3346,
 - M. Jean-François BARBOT, Professeur, Directeur du département D1 PMM,
 - M. Yves NADOT, Professeur, Directeur-adjoint du département D1 PMM,
 - M. Jacques BOREE, Professeur, Directeur du département D2 FTC,
 - M. Eric FOUCAULT, Professeur, Directeur-adjoint du département D2 FTC,
 - M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, Directeur du département D3 GMSC,
 - M. Mihai ARGHIR, Professeur, Directeur-adjoint du département D3 GMSC
 - M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, Directeur de la plateforme PROMETEE,
 - Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, Responsable de la coordination administrative,
 - M. Serge MACIA, Ingénieur d'études, Responsable de la gestion,
 - M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche dans le département D1 PMM
 - Mme Françoise ASTIER, Assistante-ingénieure, gestionnaire du département D2 FTC,
 - M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche dans le département D2 FTC,
 - M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche dans le département D1,
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 27 janvier 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC140392dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, Directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité n°ERL7368, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation de signature est donnée à M. Bruno CONSTANTIN, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 27 janvier 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC133275DR10

Décision donnant délégation de signature à Mme Christelle ROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7178, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, dont la directrice est Mme Christelle Roy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Rousseau [Directeur adjoint], à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rousseau, délégation est donnée à M. Jean Schihin [Directeur administratif], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rousseau et de M. Jean Schihin délégation est donnée à M. Alain Van Dorsselaer [Directeur département DSA] ainsi qu'à Mme Laurence Sabatier [Adjointe au Directeur DSA], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 3 décembre 2013

Christelle Roy

Directrice de l'IPHC/UMR7178

Signature des sub-délégués :

Marc Rousseau :

Jean Schihin :

Alain Van Dorsselaer :

Laurence Sabatier :

DEC133273DR10

Décision donnant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7178, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, dont la directrice est Mme Christelle Roy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR7178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Roy, délégation de signature est donnée à M. Marc Rousseau [Directeur adjoint], M. Jean Schihin [Directeur administratif], et M. Alain Van Dorselaer [Directeur département DSA], Mme Laurence Sabatier [Adjointe au Directeur DSA] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120932DR10 du 1^{er} mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 3 décembre 2013

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

Fait à Strasbourg, le 3 décembre 2013

Signatures des sub-délégués :

Christelle Roy :

Marc Rousseau :

Jean Schihin :

Alain Van Dorselaer :

Laurence Sabatier :

DEC140054DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE(E) REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 133276INC du 24 décembre 2013 portant nomination de M. Franz BRUCKERT aux fonctions de directeur et Mme Carmen JIMENEZ aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franz BRUCKERT directeur de l'unité UMR5628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franz BRUCKERT, délégation de signature est donnée à Mme Carmen JIMENEZ, IR1 CNRS, directrice-adjointe, et à Mme Nicole DOUARD, IE1C, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision n° 132639DR11 du 6 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 janvier 2014

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC140055DR11

Décision donnant délégation de signature à M. André SULPICE, directeur de l'unité UPS2070, intitulée Consortium de Recherches pour l'Emergence des Technologies Avancées (CRETA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE(E) REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n) 11A011DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service UPS2070 Consortium de Recherches pour l'Emergence des Technologies Avancées (CRETA), dont le directeur est M. Eric BEAUGNON ;

Vu la décision n° 110416INP du 3 février 2011 portant modification des décisions portant création et renouvellement des Unités propres de service.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André SULPICE, directeur de l'unité UPS2070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 130664DR11 du 21 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 janvier 2014

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC140292DR11

Décision donnant délégation de signature à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire G-SCOP (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5272, intitulée Laboratoire G-SCOP, dont le directeur est M. Yannick FREIN ;

Vu la décision n° 1334431INS21 du 20 janvier 2014 portant nomination de M. François VILLENEUVE aux fonctions de directeur et de Mme Gulgun ALPAN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5272 «LABORATOIRE G•SCOP (G•SCOP)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François VILLENEUVE directeur de l'unité UMR5272, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. François VILLENEUVE, délégation de signature est donnée à Mme Gulgun ALPAN, MCU, directrice-adjointe et à Mme Amandine MONIN, IE2, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 110202DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 janvier 2014

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC140029DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Alain SCHUHL, directeur de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée Institut Néel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée Institut Néel, dont le directeur est M. Alain SCHUHL.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain SCHUHL, directeur de l'UPR2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à M. Hervé COURTOIS, PU UJF, directeur-adjoint, à M. Alain IBANEZ, DR1 CNRS, directeur-adjoint, à M. Philippe GANDIT, DR2 CNRS, directeur-adjoint, à M. Pierre-Etienne WOLF, DR2 CNRS, directeur-adjoint, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, AI CNRS, responsable administrative, à Mme Christine BEGUIER, IE CNRS, responsable de la gestion financière, à Mme Caroline BARTOLI, AI CNRS, responsable de la cellule contrats, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Françoise MOLLIER-SABET, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20.000 €,

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IE1 CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 2.000 €,

Pour le service de liquéfaction, à M. Christian GIANESE, IR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le magasin, à M. Christian GIANESE, IR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €, à M. Fabrice BRUNOUD, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 10.000 €, P

Pour le département Nano, à M. Olivier FRUCHART, DR2, directeur-adjoint du département Nano, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Véronique FAUVEL, IE1 CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000 €,

Pour le département MCMF, à M. Yves JOLY, DR2, directeur-adjoint du département MCMF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000 €,

Pour le département MCBT, à M. Benjamin CANALS, directeur-adjoint du département MCBT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000 €.

Article 3

La décision n° 132862DR11 du 27 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 janvier 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC133216DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Loïc GRASLAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc GRASLAND, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc GRASLAND, délégation est donnée à Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 novembre 2013

La directrice d'unité
Christine VOIRON

Les délégués :

Nom : Loïc GRASLAND	Nom : Alexandra SCHLEYER- LINDENMANN
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC133215DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Christine VOIRON**, délégation de signature est donnée à M.Loïc GRASLAND, professeur et à Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 novembre 2013

Le délégué régional
Younis HERMES

La Directrice :

Nom : Christine VOIRON
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : Loïc GRASLAND	Nom : Alexandra SCHLEYER- LINDENMANN
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC140210DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BONFILS, directeur de l'unité FR3076 intitulée Droits, pouvoirs et sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la Décision n° 133157INSHS du 13/12/13 portant nomination de M. Philippe BONFILS aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3076 intitulée Droits, Pouvoirs et Sociétés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe BONFILS**, directeur de l'unité FR3076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Philippe BONFILS*, délégation de signature est donnée à M. Alexis BUGADA, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 132196DR12 du 12/07/13 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : P. BONFILS

Signature :

Paraphe :

Le délégataire :

Nom : A. BUGADA

Signature :

Paraphe :

DEC140031DR13

Décision donnant délégation de signature aux responsables de la Délégation Languedoc-Roussillon, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la délégation Languedoc-Roussillon

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°080155DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n°130961DR13 du 24 juin 2013 nommant Mme Gwladys Maure, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n°133474DAJ du 10 décembre 2013 nommant M. Jocelyn Méré, aux fonctions d'adjoint au Délégué Régional de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon, délégation est donnée à M. Jocelyn Méré, Adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, de M. Jocelyn Méré, délégation est donnée à Mme. Gwladys Maure, Responsable du service ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, de M. Jocelyn Méré, et de Mme Gwladys Maure, délégation est donnée à :

Mme Françoise Ravier, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions de la Cellule Affaires Générales,

Mme Brigitte Dongan, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions du Service Financier,

Mme Laure Di Meilla, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions du Service Financier.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 7 janvier 2014

La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC133394DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC132215DAJ du 25 juillet 2013 portant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC132215DAJ du 25 juillet 2013 portant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon) ;

Vu la décision n° DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la délégation Languedoc-Roussillon (DR13),

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2, 3, 4 et 5 de la décision n° DEC132215DAJ du 25 juillet 2013 susvisée, les termes : « M. Gérard Kerlidou » sont remplacés par les termes : « M. Jocelyn Méré ».

Art. 2. – Aux articles 3, 4 et 5, les termes « M. Jocelyn Méré, responsable du service partenariat et de la valorisation » sont supprimés.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2013.

Alain Fuchs

DEC133426DR14

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des Systèmes d'Information (DSI - MOY1678) du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070081DAJ du 18 juillet 2007 autorisant le délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à déléguer sa signature au directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision n° 090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°122522DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions au directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n°130686DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions d'adjointe au directeur des systèmes d'information,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information (MOY1678), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la direction, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires notamment à l'approvisionnement et au fonctionnement de la direction, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



Délégation Midi-Pyrénées

www.cnrs.fr

16 avenue Édouard Belin - BP 24367
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T 05 61 33 60 00
F 05 62 17 29 01

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, IRHC et à M. Stéphane Cruzol, IE2, aux fins de signer les actes mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 décembre 2013

Le délégué régional

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line extending to the right.

Patrick Mounaud

DEC133396DR14

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel et à M. Stéphane Cruzol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la Direction des Systèmes d'Information

LE DIRECTEUR,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes d'information à compter du 1er septembre 2009 ;

Vu la décision n°122522DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions au directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n°130686DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions d'adjointe au directeur des systèmes d'information,

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, Directeur des systèmes d'information, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes et décisions relevant de ses attributions en tant que personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Fontanel, délégation est donnée à M. Stéphane Cruzol, directeur adjoint administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Labège, le 8 JANVIER 2014

Le directeur



Jean-Marc Voltini

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC140020DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange) ;

Vu la décision n°DEC140019DAJ portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est inséré dans la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 un article 3 bis ainsi rédigé :

« **Art. 3 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visée à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, ainsi qu'aux articles 2 et 3, dans la limite de ses attributions. »

Art. 2. – A l'article 4 de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 susvisée, après les termes : « « Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, » sont ajoutés les termes : « et de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale,».

Art. 3. – A l'article 5 de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 susvisée, après les termes : « « Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, » sont ajoutés les termes : « de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale,».

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC140094DR17

Décision donnant délégation de signature à Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC140056DR17 du 08 janvier 2014 nommant Alexandra Schilliger, aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 janvier 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

Décision donnant délégation de signature à Arnaud Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UM6297 intitulée Droit et changement social

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée Droit et changement social, dont le directeur est Jacques Fialaire ;

Vu la décision n° DEC132814INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination d'Arnaud Leclerc, directeur et Virginie Gautron, directrice-adjointe, de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-François Struillou, directeur de recherche et Virginie Gautron, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 08 janvier 2014

Le directeur d'unité

Arnaud LECLERC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140015DR17

Décision donnant délégation de signature à Arnauld Leclerc, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6297 intitulée Droit et changement social, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée Droit et changement social dont le directeur est Jacques Fialaire ;

Vu la décision n° DEC132814INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination d'Arnauld Leclerc, directeur, et Virginie Gautron, directrice-adjointe, de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Arnauld Leclerc, directeur de l'unité mixte de recherche n°6297, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Arnauld Leclerc, délégation de signature est donnée à Jean-François Struillou, Directeur de recherche et Virginie Gautron, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 janvier 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes dont le directeur est Claude Prigent ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Christian Jaulin, Directeur de recherche, Gilles Salbert, Professeur, Marie-Dominique Galibert, Professeur, Hugues Hervé, Ingénieur d'études, Géraldine Le Provost, Assistante ingénieure, Nathalie Roy Lavergne, Assistante ingénieure et Nadine Gattet, Technicienne de la recherche de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07 janvier 2014

Le directeur d'unité

Claude PRIGENT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC140013DR17

Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes dont le directeur est Claude Prigent ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche n°6290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Prigent, délégation de signature est donnée à Christian Jaulin, Directeur de recherche, Gilles Salbert, Professeur, Marie-Dominique Galibert, Professeur, Hugues Hervé, Ingénieur d'études, Géraldine Le Provost, Assistante ingénieure, Nathalie Roy Lavergne, Assistante ingénieure et Nadine Gattet, Technicienne de la recherche de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 janvier 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140391DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Francesco AMOROSO, directeur de l'UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme » dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

Vu la décision n° DEC133235INSMI du 20 décembre 2013 nommant Monsieur Francesco AMOROSO directeur de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Francesco AMOROSO, directeur de l'unité UMR6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Francesco AMOROSO, délégation de signature est donnée à Monsieur John GUASCHI, Professeur des universités et à Monsieur Joann Olivier Adjoint administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC133225DR19 du 27 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 janvier 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC140332DR19

Décision donnant délégation de signature à Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem », dont le directeur est Monsieur Nordine MIR ;

Vu la décision n° DEC131894INSMI du 2 juillet 2013 nommant Monsieur Pierre CALKA directeur de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem » à compter du 1^{er} juillet 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Etienne du Rouvray, le 23 janvier 2014

Le directeur d'unité
Pierre CALKA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140417DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Fabrice GOURBILLEAU, Directeur de recherches et à Monsieur Patrice CAMY, Professeur, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

Vu la décision n°DEC133367INP du 20 décembre 2013 nommant Monsieur Amine CASSIMI, directeur de l'UMR6252 intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice GOURBILLEAU, Directeur de recherches et à Monsieur Patrice CAMY, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 29 janvier 2014

Le directeur d'unité
Amine CASSIMI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140394DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur John GUASCHI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme » dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

Vu la décision n° DEC133235INSMI du 20 décembre 2013 nommant Monsieur Francesco AMOROSO directeur de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur John GUASCHI, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur John GUASCHI, délégation est donnée à Monsieur Joann OLIVIER, adjoint administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 janvier 2014

Le directeur d'unité
Francesco AMOROSO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140334DR19

Décision donnant délégation de signature à Xavier FRANCK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3038, intitulée « Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire », dont le directeur est Monsieur Thierry LEQUEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier FRANCK, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier FRANCK, délégation est donnée à Madame Marie-Cécile HELAINE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 23 janvier 2014

Le directeur d'unité
Thierry LEQUEUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140342DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice par intérim de l'unité UMS 3318 intitulée CNRT MATERIAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC133389INC du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Alexandre WAHL et nommant Madame Annie-Claude GAUMONT directrice par intérim de l'unité UMS 3318 intitulée CNRT MATERIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Annie-Claude GAUMONT directrice par intérim de l'unité UMS 3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

La décision n° DEC140021DR19 du 02/01/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 24 janvier 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC140348DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Agnès ZANNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3638 intitulée NormaSTIC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133023DR19 du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3638 intitulée NormaSTIC, dont le directeur est Monsieur Luc BRUN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 janvier 2014

Le directeur d'unité
Luc BRUN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140021DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice par intérim de l'unité UMS 3318 intitulée CNRT MATERIAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC133389INC du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Alexandre WAHL et nommant Madame Annie-Claude GAUMONT directrice par intérim de l'unité UMS 3318 intitulée CNRT MATERIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Annie-Claude GAUMONT directrice par intérim de l'unité UMS 3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n° DEC130597DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 02/01/2014

Le délégué régional

Vincent GOUJON

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Amine CASSIMI, Directeur de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

Vu la décision n°DEC133367INP du 20 décembre 2013 nommant Monsieur Amine CASSIMI, directeur de l'UMR 6252 intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique » à compter du 01/01/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amine CASSIMI, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GOURBILLEAU, Directeur de recherches et à Monsieur Patrice CAMY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130560DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 10 janvier 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC140125DR19DR

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Fabrice GOURBILLEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

Vu la décision n°DEC133367INP du 20 décembre 2013 nommant Monsieur Amine CASSIMI, directeur de l'UMR6252 intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice GOURBILLEAU, Directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice GOURBILLEAU, délégation est donnée à Monsieur Patrice CAMY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 10 janvier 2014

Le directeur d'unité
Amine CASSIMI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140211DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge BOUFFARD, directeur de l'unité FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC133023DR19 du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation, dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge BOUFFARD, directeur de l'unité FR3618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 janvier 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC140213DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Luc BRUN, directeur de l'unité FR3638 intitulée NormaSTIC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC133023DR19 du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3638 intitulée NormaSTIC, dont le directeur est Monsieur Luc BRUN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc BRUN, directeur de l'unité FR3638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc BRUN directeur, délégation de signature est donnée à Agnès ZANNIER Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 janvier 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC133188DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabet DUNACH, directrice de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7272, intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont la directrice est Elisabet DUNACH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabet DUNACH, directrice de l'unité UMR7272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabet DUNACH, délégation de signature est donnée à M. Rachid BENHIDA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120382DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133189DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UPS3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 120204INSU portant création de l'unité mixte de service n°3538, intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB), dont le responsable est Stéphane GAFFET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane GAFFET, responsable de l'unité UMS3538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GAFFET, délégation de signature est donnée M. Gilles Daniel BOYER, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121073DR20 du 17/02/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133179DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre ABAD, directeur de l'unité UMR7254 intitulée Institut Sophia Agrobiotech, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7254, intitulée Institut Sophia Agrobiotech (ISA), dont le directeur est Pierre ABAD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre ABAD, directeur de l'unité UMR7254, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ABAD, délégation de signature est donnée Mme Christine PONCET, ingénieur de recherche, Mme Marylène POIRIE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120711DR20 du 07/02/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

Décision donnant délégation de signature à Mme Patricia ANDERSON, directrice de l'unité GDR2517 intitulée Regards interdisciplinaires sur les activités et techniques agricoles anciennes et préindustrielles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A014DSI du 26/03/2010 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2517, intitulée Regards interdisciplinaires sur les activités et techniques agricoles anciennes et préindustrielles, dont la directrice est Patricia ANDERSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Patricia ANDERSON, directrice de l'unité GDR2517, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia ANDERSON, délégation de signature est donnée à M. Didier BINDER aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112705DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133181DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BARAUD, délégation de signature est donnée à M. Fabrice PLANCHON, professeur, Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120379DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133182DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal BARBRY, directeur de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7275, intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Pascal BARBRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BARBRY, directeur de l'unité UMR7275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BARBRY, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieur d'étude, M. Simon SZMIDT, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120397DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133190DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur de l'unité UMR7335 intitulée Institut Non Linéaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7335, intitulée Institut Non Linéaire, dont le directeur est Jean-Marc GAMBAUDO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur de l'unité UMR7335, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc GAMBAUDO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, M. Massimo GIUDICI, professeur, et Mme Patrizia VIGNOLO, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120394DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133191DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Eric GILSON, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement, dont le directeur est Eric GILSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GILSON, directeur de l'unité UMR7284, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GILSON, délégation de signature est donnée M. Guerrino MENEGUZZI, directeur de recherche, Mme Carole PLATT-FRECHINGUE, technicienne, par dérogation exceptionnelle, Mme Carole LANGUENEUR, assistant-ingénieur, et Mme Laurence GENET, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 130916DR20 du 20/02/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133192DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Gabriel GORSKY, directeur de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 123229DGDS du 21/12/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS829, intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), dont le directeur est Gabriel GORSKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gabriel GORSKY, directeur de l'unité UMS829, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel GORSKY, délégation de signature est donnée à M. Grégory MAGGION, ingénieur de recherche, et Mme Patricia CHALLIER, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 131898DR20 du 30/04/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133193DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Robin KAISER directeur de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 130184DGDS du 21/02/2013 portant création de l'unité GDR3577, intitulée Atomes froids, dont le directeur est Robin KAISER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robin KAISER, directeur de l'unité GDR3577, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robin KAISER, délégation de signature est donnée à M. Guillaume LABEYRIE, chargé de recherche, et Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 131900DR20 du 16/05/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133194DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Roland LOGÉ, directeur de l'unité GDR3436 intitulée Recristallisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25/02/11 portant création de l'unité GDR3436, intitulée Recristallisation, dont le directeur est Roland LOGÉ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Roland LOGÉ, directeur de l'unité GDR3436, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland LOGÉ, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TRUCAS, assistant-ingénieur, M. Pierre MONTMITONNET, directeur de recherche et M. Patrick COELS, attaché d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112708DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133195DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre MONTMITONNET, directeur de l'unité UMR7635 intitulée CNRS-Centre de Mise en Forme des matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7635, intitulée CNRS-Centre de Mise en Forme des matériaux (CEMEF) dont le directeur est Yvan CHASTEL ;

Vu la décision n° 122207INSIS du 31/08/2012 portant nomination de M. Pierre MONTMITONNET aux fonctions de directeur de l'UMR7635 à compter du 1^{er} juillet 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre MONTMITONNET, directeur de l'unité UMR7635 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MONTMITONNET, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MASSONI, maître de recherche et M. François BAY, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120408DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133196DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMR7336 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7336, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC), dont le directeur est Fabrice MORTESSAGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMR7336, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MORTESSAGNE, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth LEMAIRE, directeur de recherche, M. Marc DE MICHELI, directeur de recherche et Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 131861DR20 du 23/04/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133198DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique POULIQUEN, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A011DSI du 04/01/2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 855, intitulée Division technique INSU, modifiée ;

Vu la décision n° 121014INSU du 21/03/2012 portant nomination de Dominique POULIQUEN à compter du 19 mars 2012 aux fonctions de directeur de l'UPS855 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique POULIQUEN, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique POULIQUEN, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel ALESSANDRINI, capitaine d'armement et Mme Josiane PELLEGRINO, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121115DR20 du 22/03/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133200DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7264, intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) dont la directrice est Martine REGERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR7264, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine REGERT, délégation de signature est donnée à M. Arnaud ZUCKER, professeur et Mme Myriam BENOUMECHIARA, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120383DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133204DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Michel RIVEILL, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Michel RIVEILL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel RIVEILL, directeur de l'unité UMR7271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RIVEILL, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre COMBEAU, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120395DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

Décision donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7093, intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, dont le directeur est Antoine SCIANDRA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine SCIANDRA, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COURTOIS, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112685DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A014DSI du 26/03/10 approuvant la création de l'unité GDR3322, intitulée Information Quantique : fondements et applications (IFQA), dont le directeur est Sébastien TANZILLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien TANZILLI, directeur de l'unité GDR3322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien TANZILLI, délégation de signature est donnée à Mme Perola MILMAN, chargée de recherche, M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur et Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112707DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133207DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel TRIC, directeur de l'unité UMR7329 intitulée Géosciences Azur, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7329, intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC et la décision n° 122249INSU portant changement d'intitulé de Géosciences Azur en GEOAZUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel TRIC, directeur de l'unité UMR7329, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel TRIC, délégation de signature est donnée à M. Marc SOSSON, directeur de recherche, Mme Jenny TREVISAN, ingénieur de recherche, Mme Sandrine BERTETIC, assistant-ingénieur, Mme Reine SAIGHI, assistant-ingénieur et M. Pierre EXERTIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121648DR20 du 02/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 06/12/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133208DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Farrokh VAKILI, directeur de l'unité UMS2202 intitulée Galilée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122739DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2202, intitulée Galilée, dont le directeur est Farrokh VAKILI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Farrokh VAKILI, directeur de l'unité UMS2202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farrokh VAKILI, délégation de signature est donnée à Mme Nicole ABALLEA, ingénieur de recherche, et Mme Sophie ROUZIERE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112689DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VOIRON, délégation de signature est donnée à Mme Karine EMSELLEM, maître de conférence et Gilles MAIGNANT, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120609DR20 du 24/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133211DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise TRUCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3436 intitulée Recristallisation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25/02/11 portant création de l'unité GDR3436, intitulée Recristallisation, dont le directeur est Roland LOGÉ

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise TRUCAS, assistant-ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise TRUCAS, délégation est donnée à M. Pierre MONTMITONNET, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise TRUCAS et de M. Pierre MONTMITONNET, délégation est donnée à M. Patrick COELS, attaché d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 18/11/2013

Le directeur d'unité
Roland LOGÉ

DEC133415DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 portant délégation de signature permanente à Mme Béatrice Saint-Cricq.

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 2 de la décision n° DEC133071DAJ susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, secrétaire générale, M. Christophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 3. – La présente décision, qui prend effet à compter du 1 janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2013

Alain Fuchs

DEC133267DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LANZ, délégation de signature est donnée à Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude, M. Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche, Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, M. Jean-Baptiste DABAN, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 131244DR20 du 04/04/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133268DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie ROUSSET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie ROUSSET, délégation est donnée à M. Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie ROUSSET et de M. Alessandro MORBIDELLI, délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie ROUSSET, de M. Alessandro MORBIDELLI et de Mme Vanessa HILL délégation est donnée à M. Jean-Baptiste DABAN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 18/11/2013

Le directeur d'unité
Thierry LANZ

Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Nary MAN, directrice de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine Nary MAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Nary MAN, directrice de l'unité UMR7250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Nary MAN, délégation de signature est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche et M. Jean-Daniel FOURNIER, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120771DR20 du 24/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133270DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine Nary MAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOER, délégation est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 26/11/2013

La directrice d'unité
Catherine-Nary MAN

DEC133423DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Marc SOSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7329, intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC et la décision n° 122249INSU portant changement d'intitulé de Géosciences Azur en GEOAZUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc SOSSON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, délégation est donnée à M. Jenny TREVISAN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON et de M. Jenny TREVISAN, délégation est donnée à Mme Sandrine BERTETIC, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, de M. Jenny TREVISAN et de Mme Sandrine BERTETIC, délégation est donnée à Mme Reine SAIGHI, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, de M. Jenny TREVISAN, de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI délégation est donnée à M. Pierre EXERTIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 26/11/2013

Le directeur d'unité
Emmanuel TRIC

DEC133186DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DAUVIGNAC de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Jean-Yves DAUVIGNAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DAUVIGNAC, directeur de l'unité UMR7248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DAUVIGNAC, délégation de signature est donnée à M. Michel AUGUIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120396DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133185DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122740DSI du 05/01/2012 portant notamment renouvellement de la FR2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), et nommant M. Ghassan Georges BATROUNI, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 122258INP du 07/08/2012 portant nomination de M. Pascal CHOSSAT aux fonctions de directeur de la FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD) à compter du 01/09/2012.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'unité FR2800, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CHOSSAT, délégation de signature est donnée à M. GAMBAUDO Jean-Marc, directeur de recherche, Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 122881DR20 du 08/11/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.


Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013


La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133184DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabetta CARPITELLI, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL), dont la directrice est Elisabetta CARPITELLI;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabetta CARPITELLI, directrice de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabetta CARPITELLI, délégation de signature est donnée à Mme Lucile CHANQUOY, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 132000DR20 du 12/06/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133183DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Jacques BARHANIN, directeur de l'unité FRE3472 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 120017INSB du 13/02/2012 portant création de l'unité FRE3472, intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M), dont le responsable est Jacques BARHANIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques BARHANIN, responsable de l'unité FRE3472, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BARHANIN, délégation de signature est donnée M. Laurent COUNILLON, professeur, Mme Claudine BLIN, chargée de recherche, Mme Noëlle VIARD, technicienne, par dérogation exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120804DR20 du 17/02/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133272DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7321, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

Vu la décision n° 123037INSHS du 12/12/2012 nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), de M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur et de M. Fabrice SIIRIANEN aux fonctions de directeur adjoint .

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MUSSO, délégation de signature est donnée à M. Fabrice SIIRIAINEN, professeur, Mme Muriel MATHERY, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 122878 du 08/11/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC140356DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques (DAJ)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC112604DAJ du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

Vu les projets de formulaires de soumission de la réponse à l'appel d'offre n°148351 *High Intensity Gamma Beam System (GBS) for the ELI-NP (Extreme Light Infrastructure – Nuclear Physics) Research Infrastructure*, du 5 décembre 2013, organisé par *Horia Hulubei National Institute for Research and Development in Physics and Nuclear Engineering* ;

Vu le projet de mandat de soumission et de signature du dépôt de l'offre de l'association EuroGammas auprès de *Horia Hulubei National Institute for Research and Development in Physics and Nuclear Engineering* (Form 20), accordé au leader de l'association, *l'Italian Institute for Nuclear Physics (INFN)* ;

Vu le projet d'accord de consortium international entre les partenaires de l'association EuroGammas organisant la négociation de l'offre acceptée et la réalisation du projet *Extreme Light Infrastructure – Nuclear Physics* ;

Vu le projet d'accord d'association entre les partenaires de l'association EuroGammas organisant les relations entre les partenaires du projet *Extreme Light Infrastructure* et le mandat accordé au leader INFN pour la soumission de la réponse à l'appel d'offre n°148351 *High Intensity Gamma Beam System (GBS) for the ELI-NP (Extreme Light Infrastructure – Nuclear Physics) Research Infrastructure*, du 05.12.2013, organisé par *Horia Hulubei National Institute for Research and Development in Physics and Nuclear Engineering*,

DECIDE :

Article 1er. – Délégation est donnée à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes attachés à la participation du CNRS au dépôt d'une offre commune par l'association EuroGammas en réponse à l'appel d'offre n°148351 *High Intensity Gamma Beam System (GBS) for the ELI-NP (Extreme Light Infrastructure – Nuclear Physics) Research Infrastructure*, du 5 décembre 2013, organisé par *Horia Hulubei National Institute for Research and Development in Physics and Nuclear Engineering*.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2014

Alain Fuchs

DEC133147DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Daniel Boujard, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC120272DAJ du 6 février 2012 portant nomination de M. Daniel Boujard aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 28 mars 2013 autorisant la création d'une structure juridique pour la coordination de l'infrastructure européenne « Infrafrontier » ;

Vu le projet d'avenant aux statuts de l'ESFRI « Infrafrontier GmbH » entre le Centre Helmholtz de Munich - Centre allemand de recherche pour la santé et l'environnement, l'Institut de génétique moléculaire de l'Académie des sciences de la République Tchèque, l'Université d'Oulu, le Centre de recherche en sciences biomédicales Alexander Fleming et le CNRS ;

Vu le projet d'accord de vente et de transfert entre le Centre Helmholtz de Munich - Centre allemand de recherche pour la santé et l'environnement et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Daniel Boujard, directeur adjoint scientifique de l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant aux statuts de l'ESFRI « Infrafrontier GmbH » entre le Centre Helmholtz de Munich - Centre allemand de recherche pour la santé et l'environnement, l'Institut de génétique moléculaire de l'Académie des sciences de la République Tchèque, l'Université d'Oulu, le Centre de recherche en sciences biomédicales Alexander Fleming et le CNRS.

Art. 2. – Délégation est donnée à M. Daniel Boujard, directeur adjoint scientifique de l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de vente et de transfert entre le Centre Helmholtz de Munich - Centre allemand de recherche pour la santé et l'environnement et le CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2013

Alain Fuchs

DEC13332DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC132876DAJ du 14 octobre 2013 donnant délégation de signature (Institut national des sciences de l'univers)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC132876DAJ du 14 octobre 2013 donnant délégation de signature (Institut national des sciences de l'univers),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – La décision n° DEC132876DAJ du 14 octobre 2013 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. A l'article 3, les mots : « Mme Sophie Goguelet, adjointe au directeur adjoint administratif » sont remplacés par les mots : « M. Pierrick Roberge, adjoint au directeur adjoint administratif ».

II. A l'article 4, les mots : « M. Etienne Ruellan, directeur de l'unité propre de recherche 'division technique de l'INSU', à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} E » sont remplacés par les mots « M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} E, concernant la flotte navale de l'INSU ».

III. A l'article 5, les mots « Mme Claudine Colon, responsable du service des affaires financières, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} relevant du domaine de compétence du service des affaires financières » sont remplacés par les mots : « Mme Sylviane Chapelet, responsable du service budget et finances, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, relevant du domaine de compétence du service des affaires financières ».

Art. 2 – La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014.

Alain Fuchs

DEC140215DAJ

Décision portant reconduction des délégations de signature

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 311-1 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 3 et 3-1 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Considérant que par décret du 21 janvier 2010, M. Alain FUCHS a été nommé président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; que l'article 3-1 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié dispose que le président du CNRS « est nommé sur proposition du ministre chargé de la recherche pour une durée de quatre ans » ; qu'en conséquence, les fonctions de président du CNRS sont vacantes à compter du 20 janvier 2014 à minuit ;

Considérant que le ministre chargé de la recherche a pris acte, par courrier du 10 janvier 2014, du fait que l'application de la procédure issue tant de l'article 13 de la Constitution que de l'article L. 311-1 du code de la recherche ne permettait pas de procéder à la nomination du président du CNRS avant le 20 janvier 2014 à minuit ; qu'en conséquence, il y avait lieu de constater la vacance de ces fonctions à compter de cette même date ;

Considérant que les dispositions des articles 6 et 8 du décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 ouvrent à l'autorité de tutelle la faculté de désigner une personne chargée d'assurer l'intérim en cas de vacance des fonctions de président chargé de la direction générale d'un établissement public de l'Etat ; qu'en application de ces dispositions, le ministre chargé de la recherche a confié, par arrêté du 10 janvier 2014, l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale du CNRS à M. Alain FUCHS ;

Considérant qu'il appartient à la personne chargée d'assurer un tel intérim de garantir la continuité du service public de la recherche, notamment au sein des unités ; qu'il lui incombe à cet effet de prendre les mesures d'organisation nécessaires au bon fonctionnement du centre, notamment en déléguant aux agents placés sous son autorité tout ou partie des compétences qui lui appartiennent au titre de l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 13

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de reconduire pour la durée de la période d'intérim des fonctions de président du CNRS les délégations de compétences qui étaient consenties par le précédent titulaire aux agents placés sous son autorité à la date du 20 janvier 2014, afin de garantir le bon exercice par les unités et services du CNRS des missions de service public qui sont confiées à l'établissement par la loi et le règlement ;

Considérant que les délégations de pouvoir opèrent un transfert de compétences au bénéfice d'autorités désignées par leur fonction ; qu'il en résulte que les délégations de pouvoir ne sont pas affectées par un changement dans la personne du délégant ou du délégataire ; qu'en conséquence les délégations de pouvoir consenties par le président du CNRS antérieurement à la date du 21 janvier 2014 demeurent valides ;

Considérant que le président chargé d'assurer l'intérim est investi de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction ;

DECIDE

Article 1^{er}

Sont reconduites jusqu'à la nomination du nouveau titulaire des fonctions de président du CNRS les décisions portant délégation de signature suivantes :

1.1. Les délégations de signature consenties au directeur généraux délégués (DGD) par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n°DEC100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science ;
- La décision n°DEC111247DAJ du 8 juillet 2011 donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources ;
- La décision n°DEC131240DAJ du 5 avril 2013 donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, en matière de réquisition de l'agent comptable public ;
- La décision n°DEC131797DAJ du 11 juin 2013 donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, en matière de gestion budgétaire et comptable publique.

1.2. Les délégations de signature consenties aux directeurs d'institut (DI) par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n°DEC110535DAJ du 14 février 2011 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'IN2P3 ;
- La décision n°DEC113070DAJ du 21 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'INP ;

- La décision n°DEC130237DAJ du 30 janvier 2013 modifiée donnant délégation de signature à la directrice de l'INEE ;
- La décision n°DEC131043DAJ du 2 avril 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'INC ;
- La décision n°DEC131430DAJ du 18 avril 2013 modifiée donnant délégation de signature à la directrice de l'INSB ;
- La décision n°DEC131432DAJ du 18 avril 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'INS2I ;
- La décision n°DEC130473DAJ du 18 février 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'INSIS ;
- La décision n°DEC100202DAJ du 27 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'INSHS ;
- La décision n°DEC132452DAJ du 3 septembre 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur de l'INSMI ;
- La décision n°DEC132876DAJ du 14 octobre 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur par intérim de l'INSU.

1.3. Les délégations de signature consenties aux directeurs par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n°DEC105301DAJ du 3 janvier 2011 modifiée donnant délégation de signature à la directrice de la DIRCOM ;
- La décision n°DEC100200DAJ du 8 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature au directeur de la DASTR ;
- La décision n°DEC100258DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature au directeur de la DSI ;
- La décision n°DEC130981DAJ du 29 mars 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur de la DRH ;
- La décision n°DEC130978DAJ du 29 mars 2013 modifiée donnant délégation de signature au directeur de la DAJ ;
- La décision n°DEC122597DAJ du 19 octobre 2012 donnant délégation de signature à la directrice de la DDFE ;
- La décision n°DEC132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à la secrétaire générale du SGCN ;
- La décision n°DEC122283DAJ du 31 août 2012 modifiée donnant délégation de signature à la directrice de la DSFIM ;

- La décision n°DEC132258DAJ du 1^{er} octobre 2013 donnant délégation de signature au directeur de la DERCI ;

- La décision n°DEC132920DAJ du 14 octobre 2013 donnant délégation de signature à la directrice de la DIRE.

1.4. Les délégations de signature consenties aux délégués régionaux (DR) par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Paris A) ;

- La décision n°DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Est) ;

- La décision n°DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Centre-Poitou Charente) ;

- La décision n°DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature (Délégation Centre-Est) ;

- La décision n°DEC100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Alpes) ;

- La décision n°DEC105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie) ;

- La décision n°DEC121626DAJ du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Sud) ;

- La décision n°DEC111983DAJ du 31 août 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Midi-Pyrénées) ;

- La décision n°DEC112192DAJ du 30 septembre 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation de Paris B) ;

- La décision n°DEC112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Alsace) ;

- La décision n°DEC121052DAJ du 23 mars 2012 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Aquitaine-Limousin) ;

- La décision n°DEC121838DAJ du 26 juin 2012 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Provence et Corse) ;

- La décision n°DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne) ;

- La décision n°DEC130357DAJ du 14 février 2013 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Normandie) ;

- La décision n°DEC131273DAJ du 19 avril 2013 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Bretagne et Pays-de-la Loire) ;
- La décision n°DEC132215DAJ du 25 juillet 2013 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon) ;
- La décision n°DEC132138DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord) ;
- La décision n°DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur) ;
- La décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Pairs Michel-Ange).

1.5. Les délégations de signature consenties par les décisions ci-après mentionnées :

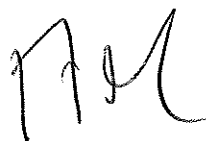
- La décision n°DEC112663DAJ du 16 décembre 2011 donnant délégation de signature au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ;
- La décision n°DEC122431DAJ du 17 septembre 2012 donnant délégation de signature au Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD).

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le Président



Alain FUCHS

Décision modifiant la décision DEC112913DR06 portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité INIST-CNRS

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est (DR06).

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie.

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC112913DR06 du 16 décembre 2011, portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité INIST-CNRS,UPS76

DECIDE :

Article 1 :

Après six mois de mise en place de la régie de recettes auprès de l'unité INIST-CNRS UPS76, il est décidé de pérenniser cette dernière dans les mêmes conditions que les dispositions prévues en application de la décision n° DEC112913DR06.

Article 2

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- M. le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière (DCIF)

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 02 juillet 2012

Vu, l'Agent Comptable Principal,

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,

Le Délégué Régional,

DEC133156INC

Décision portant création du groupement de service n°3648 intitulé « Plateforme d'Analyse pour la Chimie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu l'accord de l'Université de Strasbourg ;

Vu l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, le groupement de service intitulé « Plateforme d'Analyse pour la Chimie » :

Etablissement partenaire : Université de Strasbourg

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation : Alsace

Sections d'évaluation : 13, 12, 14 et 16

Mission : Coordonner l'action des services scientifiques, gérer leurs ressources, mutualiser les équipements analytiques, préparer les opérations de maintenance, organiser l'évolution et la jouvence du parc instrumental.

Article 2 – Nomination

M. Lionel ALLOUCHE, Ingénieur de recherche, est nommé directeur de ce groupement de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 décembre 2013

Le président

Alain Fuchs

DEC133427DRH

Avenant à la convention de création de l'unité mixte de service UMS2927 intitulée USAES

Entre le Comité d'action et d'entraide sociales du CNRS, association loi 1901 dont le siège est à Vincennes, 94306, 2 allée Georges Méliès, ci-après dénommé « CAES du CNRS », représenté par son Président Jacky Hirsch,
D'une part,

Et

Le CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est à Paris 16ème, 3-5 rue Michel-Ange, représenté par son Président Alain Fuchs,
D'autre part,

Article unique

La convention de création de l'UMS 2927 en date du 18 mai 2005, renouvelée en 2009 est reconduite pour une durée de quatre ans à compter du 18 mai 2013.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

Le Président du CAES

Jacky Hirsch

Le Président du CNRS

Alain Fuchs

DEC133049DAJ

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC050040PHNC du 19 décembre 2005 portant création de l'UPS n° 2966 ULISSE ;

Vu la décision n°DEC1311887DAJ du 11 juillet 2013 portant modification de la décision n° DEC0900014IN2P3 du 27 novembre 2009 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2966 ULISSE ;

Vu la décision n°DEC133399DAJ portant création de la direction de la sûreté,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Renouvellement et rattachement

L'unité propre de service n° 2966 intitulée « ULISSE », est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2014. Elle est rattachée à la Direction de la sûreté.

Art. 2. – Direction

M. Philippe Brion, ingénieur de recherche, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2014

Alain Fuchs



DEC140018DGDS

**Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche
(à composantes non exclusivement CNRS)**

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu les conventions entre le CNRS et les partenaires concernés ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés, à compter du 01 janvier 2014, et sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

GDR n°3635

Intitulé : Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies

Directeur : M. Bruno FRANZETTI, directeur de recherche

Partenaires : CEA, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, ENS LYON, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE LORRAINE, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE PARIS-SUD, AGROPARISTECH, IFREMER, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT PASTEUR, INSERM, INRIA, INRA, IRD, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Section : 20

Durée : 4 ans

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n°3606

Intitulé : Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine

Directeur : M. Olivier KAH, directeur de recherche

Partenaires : CEA, INSERM, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, IRD, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT PASTEUR, UNIVERSITE DE STRASBOURG, ENS LYON, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT-FERRAND 1, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DIDEROT

Sections : 22, 21

Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n°3604

Intitulé : Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire

Directrice : Mme Delphine BARBOUR-DUPREZ, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE LYON 1, INSTITUT PASTEUR, INSERM, ENS PARIS, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE DE STRASBOURG, INRA, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2

Sections : 22, 21

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n°3647

Intitulé : Invasions Biologiques

Directeur : M. David RENAULT, maître de conférences

Partenaires : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, ANSES, INRA, IRSTEA, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE DE

LYON 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE LORRAINE, IRD, CIRAD, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE PARIS-SUD, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE DE POITIERS, AGROCAMPUS OUEST, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE DE LA REUNION, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE TOULOUSE 3

Sections : 29, 30, 39, 52

Durée : 4 ans

GDR n°3659

Intitulé : Phytocox : Des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème

Directrice : Mme Hélène HEGARET, chargé de recherche

Partenaires : IFREMER, IRD, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, ANSES, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 30

Durée : 4 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n°3658

Intitulé : Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique

Directrice : Mme Anne genevieve BAGNERES URBANY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bernard BANAIGS, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS, UNIVERSITE DE PERPIGNAN, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, IRD, ECOLE PRATIQUE HAUTES ETUDES, CIRAD, UNIVERSITE PARIS-SUD, INRA, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ENS CACHAN, INSTITUT PASTEUR, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE D'AVIGNON, IFREMER, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DU SUD - TOULON - VAR, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE LA REUNION, UNIVERSITE DE LYON 1

Sections : 29, 30, 16, 23, 26, 52

Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Est

GDR n°3644

Intitulé : Sociétés, pratiques et environnement : données et résultats de l'archéozoologie et de l'archéobotanique

Directeur : M. Jean denis VIGNE, directeur de recherche

Partenaires : INRAP, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE DE BORDEAUX, EHESS, UNIVERSITE DE LIMOGES, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE RENNES 1, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE

TOURS

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 32

Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n°3645

Intitulé : Ecologie Statistique

Directeur : M. Olivier GIMENEZ, directeur de recherche

Partenaires : INRA, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, IRD, CIRAD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, IFREMER, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Sections : 29, 30, 51, 52

Durée : 4 ans

GDR n°3646

Intitulé : Recherche Action Participative et Sciences Citoyennes

Directrice : Mme Sylvie BLANGY, ingénieur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 2, IRSTEA, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, INRA, CIRAD, UNIVERSITE DE SAVOIE

Section : 52

Durée : 4 ans

Délégation Paris Michel-Ange

GDR n°3586

Intitulé : Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et vulnérabilité des communautés et des écosystèmes

Directeur : M. Antoine GARDEL, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Francois FROMARD, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, IFREMER, UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE, IRD, BUREAU RECH GEOLOGIQUES ET MINIERES, OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Sections : 30, 29, 19

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n°3652

Intitulé : Hydrogène, Systèmes et Piles à Combustible

Directeur : M. Olivier JOUBERT, professeur

Partenaires : CEA, AREVA NC, INERIS, APERAM STAINLESS FRANCE, MINES PARISTECH, IFSTTAR

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 14, 11, 7, 8, 10

Durée : 4 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n°3625

Intitulé : MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens

Directrice : Mme Celine LANDON, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Mohamed AMICHE, chargé de recherche

Partenaires : INSERM, CEA, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, INRA, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE LORRAINE, CUFR JF CHAMPOLLION, ANSES

Sections : 16, 28

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre-Est

GDR n°3622

Intitulé : GDR SUIE

Directeur : M. Sylvain PICAUD, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE ROUEN, INSA ROUEN, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE D'ORLEANS, ECOLE NAT SUP MECA ET MICROTECHNIQUES, IRSN, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE LILLE 1

Instituts scientifiques secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut de physique (INP) ;

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 19, 4, 8, 10, 13

Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n°3641

Intitulé : Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire

Directeur : M. Yannick DONNADIEU, chargé de recherche

Partenaires : CEA, UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 19, 18

Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n°3619

Intitulé : Megha-Tropiques

Directeur : M. Remy ROCA, directeur de recherche

Partenaires : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, IRD

Section : 19

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Est

GDR n°3662

Intitulé : Opportunités et défis posés par l'augmentation de la longévité et la reconfiguration

des cycles de vie des populations

Directeur : M. Jean-Marie ROBINE, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Marie-Eve JOEL, professeur

Partenaires : INSERM, EHESS, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, ENS LYON, UNIVERSITE RENNES 1, SCIENCES PO RENNES, ECOLE HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE, INSTITUT NATIONAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE LILLE 3, UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 36, 37

Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 01 janvier 2014, et sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n°3353

Intitulé : Agroécosystèmes, Agrobiodiversités et Environnement. Domestication et innovations

Directrice : Mme Yildiz THOMAS, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE, IRD, INRA, CIRAD, MONTPELLIER SUPAGRO, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS, UNIVERSITE DE NANTES, INRAP

Sections : 31, 52

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

GDR n°3338

Intitulé : GDR VERRES

Directeur : M. Lionel MONTAGNE, Professeur

Partenaires : CEA PARIS, ARC INTERNATIONAL, INSTITUT DU VERRE, CEA MARCOULE, BACCARAT, COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Instituts scientifiques secondaires : Institut de physique (INP) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ; Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Sections : 15, 5, 18, 8

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

GDR n°3357

Intitulé : L'image en anthropologie

Directeur : M. Jean-Paul COLLEYN, directeur d'études

Partenaires : EHESS, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, MUSEE QUAI BRANLY
Section : 38
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris A

GDR n°3440

Intitulé : Neurosciences cognitives du développement

Directrice : Mme Marianne BARBU-ROTH, chargé de recherche

Partenaires : UNIVERSITE PARIS DESCARTES, ENS PARIS, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, INRA, UNIVERSITE DE ROUEN, INSERM

Section : 26

Durée : 4 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2014 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS



DEC140017DGDS

**Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche
(à composantes exclusivement CNRS)**

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés, à compter du 01 janvier 2014, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°3661

Intitulé : POLYMERES NANOCHARGES

Directeur : M. Jinbo BAI, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 9, 11, 15
Durée : 4 ans

Délégation Paris A

GDR n°3650
Intitulé : Action Concertée pour l'Etude des Matériaux sous très grandes Vitesses de Déformations
Directeur : M. Laurent BERTHE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Pierre GUIN, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Laurent SOULARD, ingénieur du CEA
Sections : 9, 10
Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°3651
Intitulé : FISSURES DE FATIGUE
Directeur : M. Julien RETHORE, chargé de recherche
Directrice : Mme Nathalie LIMODIN, chargé de recherche
Section : 9
Durée : 4 ans

GDR n°3660
Intitulé : Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif
Directrice : Mme Catherine DUBOURDIEU, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Wilfrid PRELLIER, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut de physique (INP)
Sections : 8, 15, 3
Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 01 janvier 2014, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Alpes

GDR n°3373
Intitulé : Ruissellement et films cisailés
Directeur : M. Christian RUYER QUIL, professeur
Section : 10
Durée : 4 ans

Délégation Aquitaine

GDR n°3368
Intitulé : Electronique Organique
Directeur : M. Lionel HIRSCH, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut de physique (INP)
Sections : 8, 3, 13, 11
Durée : 4 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n°2502
Intitulé : Contrôle des décollements
Directeur : M. Azeddine KOURTA, professeur
Section : 10
Durée : 4 ans

GDR n°3374
Intitulé : Applications Biomédicales des Plasmas
Directeur : M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Franck CLEMENT, maître de conférences
Sections : 10, 28
Durée : 4 ans

Délégation Côte d'Azur

GDR n°2451
Intitulé : Ondes
Directeur : M. Robert STARAJ, professeur
Directeur-adjoint : M. Marc HEDDEBAUT, directeur de recherche
Sections : 8, 4, 9
Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n°3369
Intitulé : ERRATA
Directeur : M. Frédéric SAIGNE, professeur
Institut secondaire : Institut de physique (INP)
Sections : 8, 1, 3
Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n°2980
Intitulé : Approches Multi-Physiques pour les systèmes Colloïdaux Concentrés
Directrice : Mme Martine MASBERNAT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 10, 11
Durée : 4 ans

GDR n°2994
Intitulé : Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales
Directeur : M. Jean Pascal CAMBRONNE, Professeur
Section : 8
Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n°2995
Intitulé : System On Chip - System In Package
Directeur : M. Patrick GARDA, professeur
Directeur-adjoint : M. Patrick GIRARD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Ian O'CONNOR, professeur
Sections : 8, 7
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alsace

GDR n°3000
Intitulé : Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation
Directrice : Mme Dominique BECHMANN, Professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Sections : 7, 6, 41, 26
Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n°3003
Intitulé : Bioinformatique moléculaire
Directeur : M. Eric RIVALS, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB) ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Sections : 6, 21, 20, 51
Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n°717
Intitulé : Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques
Directrice : Mme Isabelle QUEINNEC, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Sections : 7, 6
Durée : 4 ans

GDR n°725
Intitulé : Architectures, Systèmes et Réseaux
Directeur : M. Patrick SENAC, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Section : 6
Durée : 2 ans

Délégation Paris A

GDR n°720
Intitulé : Information, signal, image, vision
Directrice : Mme Laure BLANC FERAUD, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Sections : 7, 6
Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°673

Intitulé : Informatique Mathématique

Directeur : M. Jean-Michel MULLER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 6, 41, 7

Durée : 4 ans

GDR n°3002

Intitulé : Recherche Opérationnelle

Directeur : M. Alain QUILLIOT, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (ICSTIA)
Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Section : 6

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Côte d'Azur

GDR n°2945

Intitulé : Singularités et applications

Directeur : M. Adam PARUSINSKI, Professeur

Section : 41

Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°3362

Intitulé : Contrôle et analyse des EDP, Théorie, Interactions et Applications

Directrice : Mme Karine BEAUCHARD LEROY, chargé de recherche

Section : 41

Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n°2434

Intitulé : Analyse des équations aux dérivées partielles

Directeur : M. Frédéric ROUSSET, professeur

Section : 41

Durée : 4 ans

GDR n°3341

Intitulé : Géométrie, Arithmétique et Probabilités

Directeur : M. Frédéric PAULIN, professeur

Section : 41

Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n°2947

Intitulé : Géométrie non commutative

Directeur : M. Moulay Tahar BENAMEUR, professeur
Section : 41
Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°3340
Intitulé : Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques
Directeur : M. Dominique MANCHON, chargé de recherche
Section : 41
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Côte d'Azur

GDR n°3322
Intitulé : Information quantique : fondements et applications
Directeur : M. Jean-Sébastien TANZILLI, chargé de recherche
Sections : 4, 2, 3, 6, 8
Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n°2426
Intitulé : Physique quantique mésoscopique
Directeur : M. Bernard PLACAIS, directeur de recherche
Sections : 3, 2, 4, 8
Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°2949
Intitulé : Phénomènes hors d'équilibre et non-linéaires
Directeur : M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de recherche
Section : 2
Durée : 4 ans

Délégation Alpes

GDR n°2973
Intitulé : C'Nano Rhône-Alpes
Directeur : M. Bruno MASENELLI, professeur
Sections : 3, 4, 8, 15
Durée : 2 ans

Délégation Aquitaine

GDR n°2971
Intitulé : Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest
Directeur : M. Jean-Pierre AIME, directeur de recherche
Sections : 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15
Durée : 2 ans

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n°2975
Intitulé : Nano Nord-Ouest
Directeur : M. Denis MORINEAU, directeur de recherche
Sections : 3, 8, 15, 22, 27
Durée : 2 ans

Délégation Centre-Est

GDR n°2970
Intitulé : Nano Grand Est
Directeur : M. Jean-Marie DUBOIS, directeur de recherche
Sections : 3, 4, 5, 8, 11, 15, 22, 27
Durée : 2 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°2972
Intitulé : Nano Ile-de-France
Directrice : Mme Sylvie ROUSSET, directeur de recherche
Sections : 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 20
Durée : 2 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n°3196
Intitulé : Centre de compétence en nanosciences et nanotechnologies PACA
Directrice : Mme Margrit HANBUCKEN, directeur de recherche
Sections : 3, 5, 8, 12
Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Est

GDR n°3333
Intitulé : Réseau Français de Chimie Théorique
Directeur : M. Xavier ASSFELD, professeur
Directrice-adjointe : Mme Céline LEONARD-DESTANDAU, professeur
Section : 13
Durée : 4 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints nommés aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2014 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC140042DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de location de chambres d'hôtes réalisées par la FRC 550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 :

Cette décision annule et remplace celle référencée DEC131251DR02.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 7 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème de location de chambres d'hôtes par l'IBPC (FRC 550)

		Laboratoires et services IBPC Fondation PGG		Organismes secteurs publics		Visiteurs	
		Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits
Chambre occupée par 1 personne	Coût HT/nuitée	60.00 €	45.00 €	73.00 €	60.00 €	86.00 €	71.00 €
Chambre partagée	Coût HT/nuitée	66.00 €	50.00 €	80.00 €	68.00 €	94.00 €	76.00 €

Ces prestations sont assujetties à la TVA au taux en vigueur (pour mémoire, taux au 01/01/2014 : 10%)
(à l'exception de celles faisant l'objet d'une facturation interne au CNRS, exonérées de TVA)

DEC133097DR04

Co-décision prolongeant le mandat du conseil de laboratoire au sein de l'Unité Mixte de Recherche 8000 (CNRS / Université Paris-Sud)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 121626 DAJ en date du 1er juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu le contrat quadriennal de développement 2010-2013 du 24 mai 2011 entre le CNRS et l'Université Paris Sud, approuvant le renouvellement de l'UMR8000 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique » et les conditions générales applicables aux unités mixtes de recherche, notamment les conditions relatives au conseil de l'unité ;

Vu la co-décision n° 120768DR04 du 01/01/2012 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de l'unité de l'UMR8000 ;

DECIDE :

Article 1 :

Le mandat du conseil de laboratoire est prolongé de 1 an à compter du 01/01/2014.

Les noms des membres élus suivants :

- Abdel-Karim EL OMAR, doctorant
- Iftikhar AHMED, doctorant

sont remplacés respectivement par :

- Alexandre HERISSAN, doctorant,
- Eric ANDRE, doctorant.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 décembre 2013

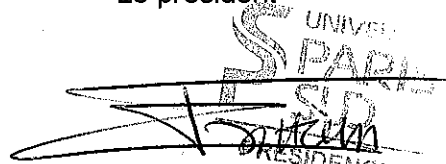
Pour le CNRS,
Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale



Véronique DEBISSCHOP

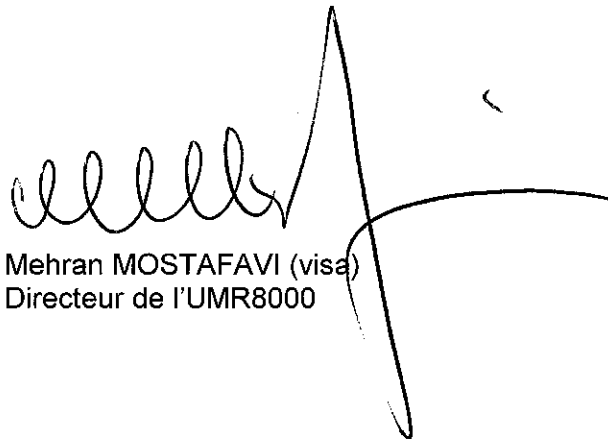
Pour l'Université Paris-Sud,

Le président



Jacques BITTOUN

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
RESIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Mehran MOSTAFAVI (visa)
Directeur de l'UMR8000

DEC140175DR05

Décision portant création du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité
- 4 membres de droit ;
- 7 membres élus ;
- 2 membres nommés ;
- 2 membres avec voix consultative;
- 1 membres invités ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC140226DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité au sein de l'unité mixte de recherche 8215 – Trajectoires de la sédentarisation de l'état.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche 8215 - Trajectoires de la sédentarisation de l'état,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Trajectoires.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 5 membres élus : 1 collègue Tutelles, 1 collègue Autres établissements, 1 collègue ITA/BIATOSS, 1 collègue Doctorants, 1 collègue Post-doctorants ;
- 2 membres nommés : 1 collègue Tutelles, 1 collègue Autres établissements

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Décision abrogée

La décision n° DEC122212DR05 du 27 juillet 2012 est abrogée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavelier

Décision portant création du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA).

.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC140179DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'informatique de Paris Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'informatique de Paris Nord ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'informatique de Paris Nord,

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les responsables des équipes ;
- 9 membres élus ;
- 1 membres nommés ;
- 2 membres invités ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 5 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC121515DR06

Désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 au sein de la Délégation Centre Est

Le Délégué Régional

Vu le décret n°82.993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n°82.447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique,

Vu la décision n°206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Vu la décision n°121148DRH du 27 mars 2012 fixant la liste des organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447,

Décide

Article 1er

Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 au sein de la Délégation Centre Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels du CNRS

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD Recherche EPST
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNS Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 22 mai 2012

Le Délégué Régional

Philippe PIÉRI

DEC110765DR06

Co-décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 7117 « Laboratoire d'Histoire des Sciences de Philosophie-Archives Henri Poincaré »

Les Parties,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS, aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoires des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le procès verbal de l'assemblée élisant Monsieur Martial Delignon aux fonctions de président de l'Université Nancy 2 ;

Vu le procès verbal de l'assemblée élisant Monsieur Jean-Pierre FINANCE aux fonctions de président de l'Université Henri Poincaré ;

Vu le procès verbal de l'assemblée élisant Monsieur François LAURENT aux fonctions de président de l'Institut National Polytechnique de Lorraine ;

Vu la convention d'application entre le CNRS et les Universités lorraines 2009-2012 - du contrat quadriennal de développement des Universités de Lorraine 2009-2012, portant création de l'unité mixte de recherche n° 7117 et les conditions générales applicables aux unités mixtes de recherche, notamment les conditions relatives au conseil de l'unité ;

Décident

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 7117 Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité,
- 8 membres élus,
- 3 membres nommés.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de deux ans, correspondant à la durée restante de la convention d'application CNRS-Universités de Lorraine.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4 : Organisation des élections

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par l'Université de Nancy 2 ainsi que par tout organisme partenaire de l'UMR ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'Unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités de scrutin : Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de la décision approuvant la création de l'Unité Mixte de Recherche : scrutin plurinominal à 2 tours.

Modalités de publicité des résultats :

Les résultats sont transmis aux membres du laboratoire par courrier électronique et affichés au sein du laboratoire.

Art. 5 : Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Article 6 : Publication

La présente co-décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche et publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 15 mars 2011

Pour le président du CNRS
et par délégation

Pour l'Université de Nancy 2

Le délégué régional
Philippe Piéri

Le président
Martial Delignon

Pour l'Université Henri-Poincaré

Pour l'Institut National
Polytechnique de Lorraine

Le Président
Jean-Pierre Finance

Le Président
François Laurent

DEC140263DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine - MSHL – USR3261

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° 122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » - MSHL,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » – USR3261.

Article 2 : Composition

Dans la mesure où les effectifs de l'Unité de services et de recherche sont inférieurs à trente électeurs, au sens de l'article 4 de la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 susvisée, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 20 janvier 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC140349DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5283,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, à compter du 7 janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus répartis comme suit:
 - Collège Chercheurs / Enseignants-Chercheurs :
 - Sous-collège permanents : 6 élus et 6 suppléants
 - Sous-collège non permanents : 2 élus
 - Collège ITA : 1 élu et 1 suppléant ;
- 1 membre nommé.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 janvier 2014

Pour le président par intérim et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC140070dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » (ICARE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu la décision n° DEC120895DR08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » (ICARE) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 10 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » (ICARE) , est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Iskender GOKALP, Directeur

Membres élus :

- Mme Nabiha CHAUMEIX
- Mme Véronique DAELE
- Mme Corinne DELHAYE
- M. Mahmoud IDIR
- M. Stéphane MAZOUFFRE
- M. Fabrice PEYROUX
- M. Julien VAUDOLON

Membres nommés :

- M. Toufik BOUSHAKI
- M. Guillaume DAYMA
- Mme Stéphanie DEPERISIS

Article 2

La présente décision abroge la décision n° DEC120972dr08 du 05 mars 2012.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC140011SGCN

Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2014.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 17, 19, 40 et 41 ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 4 ;

Vu, le décret n°91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, et notamment ses articles 3.3 et 5.3.1 ;

Vu, la décision n°132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Art. 1^{er}. - En application des articles 3.3 et 5.3.1 de la décision susvisée du 26 juin 2012, le recours à des moyens d'audioconférence est autorisé pour l'organisation des instances d'équivalence siégeant en vue d'autoriser à concourir des candidats aux concours de recrutement de chercheurs au CNRS pour l'année 2014.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2014

Pour le Président et par délégation
La Secrétaire générale du Comité national
Marie-Claude Labastie

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6262.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC140134DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 20113 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6072.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC140085DRH

Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Décide

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels du CNRS :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2014

Alain FUCHS

DEC140084DRH

Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2014

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Vu la décision n° 130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447,

Décide

Article 1^{er}

En application de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 susvisée, les décharges de service accordées au titre de l'année 2014 sont réparties comme suit (par ordre alphabétique) :

- | | |
|---|-------|
| - syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST), | 24,38 |
| - syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), | 21,81 |
| - syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC), | 9,23 |

- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),	9,94
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),	31,98
- syndicat SUD Recherche EPST,	12,80
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).	20,28

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2014

Alain FUCHS